

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI DE TIZI-OUZOU
Filière à Recrutement National
Filière des Sciences Financières et Comptabilité
Campus universitaire Tamda II



**Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières
et Comptabilité**

Spécialité : Finance d'entreprise

Sujet

**Analyse du processus d'exécution des dépenses
publiques**

Cas : Trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

- **Gana Sarah**
- **Oukali Kenza**

Présenté devant le jury composé de :

Président/Examineur

OUARAB Ali

MCA à UMMTO

Rapporteur

DAHAK Abdennour

Professeur à UMMTO

Examinatrice

BENAMARA Karima

MCB à UMMTO

Promotion : 2022 /2023

REMERCIEMENT

Voilà venu le moment des remerciements.

Ce moment tant attendu qui marque la fin de cinq années d'étude riches en découverte et clôture les moins intenses.

On adresse nos respectueux remerciements aux membres du jury qui nous ont fait l'honneur de participer à l'évaluation de ce travail.

On apprécie vivement l'honneur que nous a fait M. OUARAB ALI , en acceptant de présider ce jury en dépit de ses nombreuses occupations.

On remercie Mme. BENAMARA KARIMA d'avoir accepté de juger ce travail, on lui adresse notre profonde reconnaissance.

Il nous est agréable aussi, de remercier M. DAHAK ABDENNOUR, qui par son esprit méthodologique, n'a pas hésité en dépit de ses nombreuses obligations de mener à bien notre encadrement. Il n'a pas cessé à nous encouragé pour surmonter les difficultés rencontrées. Qu'il veuille bien trouver ici l'assurance de ma profonde estime.

Il n'y a pas de bout du monde mais chacun de nous peut aller jusqu'au bout de soi-même, cette citation qui nous a prodigué tout au long de notre parcours, et sans l'ombre de nos parents et le soutiens d'amis, frères et sœurs cela me serait difficile à accomplir, car un travail d'un projet de fin d'étude n'implique pas que l'effort moral et physique, mais aussi la participation et le soutien de cet entourage proche et éloigné, pour enfin passer de la dimension de l'effort à celui de la reconnaissance.

Oh ! combien ont été précieuses toutes ces contributions qu'ils ont apportées pour qu'aboutissent enfin ce projet.

DEDICACE

À ma famille, source inépuisable d'amour et de soutien, qui m'a encouragé tout au long de cette aventure académique. Votre foi en moi a été le moteur de ma réussite, et pour cela, je vous suis éternellement reconnaissante.

À mes professeurs et encadrants, dont la sagesse et la guidance m'ont éclairé tout au long de ce parcours. Vos conseils avisés ont été un phare dans la mer des connaissances.

À mes amies et particulièrement à ma binôme Kenza, qui ont partagé les hauts et les bas de cette aventure avec moi, et qui ont apporté de la joie et du soutien dans les moments les plus intenses.

À MON PAPA ET MA MAMAN, dont le soutien inconditionnel et la patience infinie m'ont donné la force de persévérer lorsque les défis semblaient insurmontables.

À tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette réalisation, je vous offre cette dédicace en témoignage de ma gratitude. Ce mémoire est le fruit de notre collaboration, et il incarne notre persévérance collective.

Que ce travail serve de témoignage de l'engagement que j'ai mis dans cette aventure académique, et que ses conclusions inspirent d'autres chercheurs dans leur quête de connaissance.

Avec sincérité et reconnaissance,

SARAH

DEDICACE

Tout d'abord je tiens à remercier le bon dieu de m'avoir donné la santé, la force, la volonté et le courage et la patience pour réaliser ce travail

Je dédie ce modeste travail :

A mes chers parents, pour leur sacrifice, leur amour, leur tendresse, leur soutien leurs prières tout mon cycle d'étude

A mes chères sœurs ; DIHIA, TAOUES et a mon cher frère AMAR, pour leur appui et leur encouragement.

A tous les membres de ma famille que ce soit mes chers oncles et tantes.

Une dédicace spéciale à ma binôme SARAH qui a tout donné dans le travail avec moi et qui a assuré la réussite.

Et enfin à tous ceux qui m'aiment et que j'aime.

KENZA

Résumé

L'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public a pris une importance croissante. Cette analyse est devenue un élément essentiel pour améliorer l'efficacité de la gestion des ressources publiques et garantir le développement économique local. Cependant, ce processus est confronté à des défis majeurs, notamment en termes de transparence, de responsabilité et d'utilisation optimale des fonds publics. Malgré ces défis, l'étude révèle une évolution continue du processus d'exécution des dépenses publiques.

Mots clés : Analyse, Processus d'exécution, Dépenses publiques, Trésor public, Wilaya de Tizi-Ouzou, Transparence, Responsabilité, Gestion des ressources, Fonds publics.

Abstract

Analysis of the public expenditure execution process within the Treasury has taken on increasing importance. This analysis has become an essential element in improving the efficiency of public resource management and guaranteeing local economic development. However, this process faces major challenges, particularly in terms of transparency, accountability and optimal use of public funds. Despite these challenges, the study reveal a steady evolution in the public expenditure execution process.

Keywords: Analysis, Execution process, Public expenditure, Treasury, Wilaya de Tizi-Ouzou, Transparency, Accountability, Resource management, Public funds.

ملخص

اكتسب تحليل عملية تنفيذ النفقات العمومية داخل الخزينة العامة أهمية متزايدة. وقد أصبح هذا التحليل عنصرا أساسيا لتحسين كفاءة إدارة الموارد العامة وضمان التنمية الاقتصادية المحلية. إلا أن هذه العملية تواجه تحديات كبيرة، لا سيما على صعيد الشفافية والمساءلة والاستخدام الأمثل للمال العام. وعلى الرغم من هذه التحديات، تكشف الدراسة عن تطور مستمر في عملية تنفيذ الإنفاق العام.

الكلمات المفتاحية: التحليل، عملية التنفيذ، الإنفاق العمومي، الخزينة العامة، ولاية تيزي وزو، الشفافية، المساءلة، تدبير الموارد، الأموال العامة.

Liste des abréviations

- ARMP : autorité de régulation des marchés publics
- ATD : avis à tiers détenteur
- CDMT : cadre dépenses à moyen terme
- CIMSA : comité interministériel de modernisation et simplification administration
- CPE : conseil des participations de l'état
- DGCF : direction générale de contrôle financier
- DPSB : direction de planification et d'aménagement de territoire
- EPA : administrations publiques administrative
- IGD : inspection générale des douanes
- IGF : inspection générale des finances
- ITIF : initiative pour la transparence dans les industries extractives
- LOGFP : loi organique relative à la gestion des finances publiques
- LOLF : loi organique relative aux lois de finances
- ODS : ordre de service
- PAPC : président de l'assemblée populaire communal
- PCCE : programme complémentaire de consolidation économique
- PCSC : programme de soutien à la croissance
- PIB : produit intérieur brut
- PSC : programme sectoriel centralisé
- PSD : plans communaux de développement
- SIF : système d'information financière
- TIC : trésorier intercommunal
- TR 6 : tableau récapitulatif à 6 colonnes

Liste des tableaux

Tableau n° 1: récapitulative des principaux instruments de la finance publique.....	51
Tableau n° 2: Exemple de compte public publié par le trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou .	82
Tableau n° 3: les résultats de l'analyse de l'indicateur « conformité aux lois et règlements du trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2023	86

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre 1 : Le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques	7
Introduction :	8
Section 1 : la gestion des finances publiques : éléments de définitions	9
Section 2 : Les outils et les dimensions de la gestion des finances publiques	16
Section 3 : Les Déterminants de la Gestion des Finances Publiques	21
Conclusion :	30
Chapitre 2 : La gestion des finances publiques en Algérie	32
Introduction :	33
Section 01 : Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie :	34
Section 2 : les principaux instruments des finances publiques en Algérie.....	43
Section 3 : Le trésor public : définition, missions et contraintes.....	51
Conclusion :	57
Chapitre 3 : Evaluation de la performance du processus d'exécution des dépenses publiques au trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou	59
Introduction :	60
Section 1 : Organisation et Attributions de la Trésorerie de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	61
Section 2 : Le processus d'exécution des dépenses publiques (dans la trésorerie du Tizi- Ouzou	67
Section 3 : La performance du processus d'exécution des dépenses publiques au sein de trésor de la wilaya de Tizi-Ouzou	81
Conclusion :	89
Conclusion générale	90

Introduction générale

L'analyse des processus d'exécution des dépenses publiques est une pratique essentielle pour garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques. En effet, au fil des années, les systèmes de gestion des finances publiques ont évolué, nécessitant ainsi l'adoption de méthodes plus sophistiquées pour l'analyse des processus d'exécution des dépenses publiques.

Au sein du Trésor public, cette pratique a connu une évolution significative à travers l'histoire. L'analyse de processus d'exécution des dépenses publiques est un domaine d'étude vital pour une gestion saine et efficace des finances publiques et est étudiée de manière croissante par les analystes financiers et les responsables gouvernementaux. Cette analyse permet de mesurer l'efficacité de la gestion financière et de déceler les éventuelles lacunes et inefficacités dans le processus d'exécution des dépenses publiques. Elle permet également de mettre en évidence les performances de l'administration publique en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics.

En somme, l'analyse des processus d'exécution des dépenses publiques garantit la transparence, la responsabilité et l'efficacité de la gestion des finances publiques, éléments essentiels pour le développement économique et social d'un pays.

Au fil des années, les technologies de l'information et de la communication ont joué un rôle pivot dans l'amélioration des processus budgétaires et la transparence de la gestion des finances publiques. Les systèmes informatisés ont permis une meilleure gestion des flux financiers, tout en offrant des opportunités d'analyser en temps réel l'exécution des dépenses publiques et de détecter rapidement les éventuelles anomalies.

Enfin, l'analyse de processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public occupe une place prépondérante dans la gestion des finances publiques et est devenue une pratique courante pour les analystes financiers et les administrations publiques. Cette pratique est essentielle pour garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité de la gestion des finances publiques.

Afin d'approfondir et éclairer les points abordés, nous avons choisi de nous pencher sur un thème spécifique qui s'intitule : **L'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques au sein du trésor public de la wilaya de tizi-ouzou**

L'objectif de notre étude est d'étudier ce processus, afin de comprendre ses différentes étapes, ses acteurs et ses enjeux. Cela permet de développer une compréhension de la manière dont les dépenses publiques sont dépensées, et d'identifier les possibilités d'amélioration mais aussi d'apporter des éléments de réponses à la question principale : **Comment le trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou assure-t-il l'efficacité du processus d'exécution des dépenses publiques ?**

Pour répondre à cette interrogation d'autres questions secondaires s'imposent :

- Quels sont les principaux acteurs impliqués dans le processus d'exécution des dépenses publiques du trésor de la wilaya de Tizi-Ouzou et quel est leurs rôles dans ce processus ?
- Quels sont les défis courants rencontrés lors de l'exécution des dépenses publiques et quelles stratégies peuvent être mises en place pour les surmonter ?

Objectifs de recherche

L'objectif de recherche visant à analyser le processus d'exécution des dépenses publiques revêt une importance capitale dans le domaine de la gestion publique et de l'économie. Cette étude vise à examiner de près les mécanismes qui régissent la manière dont les fonds publics sont alloués, gérés et dépensés par les entités gouvernementales. Voici quelques points clés qui illustrent cet objectif de recherche

Premier objectif : Tout d'abord elle permet de mieux comprendre le fonctionnement du processus d'exécution des dépenses publiques du trésor de la wilaya de Tizi-Ouzou et d'identifier les éventuels points de blocage ou de dysfonctionnement. Cela permettra également de proposer des recommandations pour améliorer l'efficacité et la transparence de ce processus.

Deuxième objectif : Ensuite De connaître le degré d'efficacité du processus d'exécution des dépenses publiques du-trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers la mise en place des systèmes et des procédures efficaces.

Dernier objectif : Enfin L'objectif de recherche des défis courants rencontrés lors de l'exécution des dépenses publiques et les stratégies qui peuvent être mises en place pour les surmonter et d'identifier les obstacles qui empêchent une exécution efficace et efficiente des dépenses publiques, et de proposer des solutions pour les surmonter.

Choix et intérêt du sujet

Nous avons fait le choix de ce sujet pour maintes raisons, en effet l'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques est un sujet pertinent pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit d'un sujet d'actualité. Les dépenses publiques représentent une part importante des économies des pays développés, et leur exécution est un enjeu majeur pour les gouvernements. En second lieu, il s'agit d'un sujet complexe. L'exécution des dépenses publiques est un processus multi-étapes qui implique de nombreux acteurs. Il est donc important de comprendre les différentes étapes de ce processus et les interactions entre les différents acteurs. En outre, il s'agit d'un sujet qui peut être étudié de différentes manières. Il est possible de se concentrer sur l'aspect juridique, l'aspect financier ou l'aspect organisationnel de l'exécution des dépenses publiques. En choisissant ce sujet de mémoire, on a eu l'opportunité d'étudier un sujet important, complexe et diversifié.

Méthodologie de travail

Notre méthodologie de travail pour l'étude de l'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou consiste en une série d'étapes clés, en effet l'approche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail de recherche est basée principalement sur la méthode d'étude de cas à caractère intensif et une approche relativement ouverte, non directive, permissive et indirecte¹ et avec des visées de recherche suivantes² :

Visée descriptive : L'objectif principal est de décrire de manière exhaustive le processus d'exécution des dépenses publiques, en identifiant les étapes, les acteurs impliqués, les flux de données et d'argent, etc. Cela implique une méthodologie axée sur l'observation, la collecte de données et la documentation.

¹ DAHAK, A., KARA, R. (2015). Le Mémoire de Master : Du choix du sujet à la soutenance , Tizi-Ouzou : Edition El-Amel, 2015, p67

² IDEM , p.88.89.

Visée qualitative : comprendre en profondeur les facteurs qualitatifs qui influencent le processus d'exécution des dépenses publiques. Pour cela, utiliser des entretiens, des études de cas et l'analyse de documents pour obtenir des informations qualitatives

Visée explicative : l'objectif est de comprendre les causes sous-jacentes des problèmes ou des succès dans le processus d'exécution des dépenses publiques. en utilisant la méthode qualitative afin d'analyser les facteurs tels que l'efficacité la transparence et la conformité aux lois qui influencent le processus.

Par ailleurs Cette méthodologie permet d'obtenir une compréhension approfondie du processus budgétaire au Trésor public, tout en offrant des idées pour l'amélioration des pratiques financières publiques.

Notre étude s'appuie sur une recherche bibliographique. Nous avons consulté des textes relatifs à la comptabilité publique, des ouvrages, des revues, des mémoires et des sites internet. Cette recherche nous a permis de bien cerner le sujet et d'aborder ses aspects les plus essentiels.

Nous avons également effectué un stage pratique de 30 jours au niveau de la trésorerie de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce stage nous a permis de collecter des informations sur l'analyse d'exécution des dépenses publiques. Il nous a également permis de faire le rapprochement entre le cadre théorique et le cadre pratique du sujet.

Structure de recherche :

Notre travail est structuré en trois chapitres:

Chapitre 1 : le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques

Ce premier chapitre se divise en trois sections :

Dans la première section, nous aborderons brièvement les concepts liés les éléments de définition de la gestion des finances publiques

La deuxième section sera consacrée aux outils, méthodes et techniques de la gestion des finances publiques et les dimensions de sa performance

Quant à la troisième section, elle explorera les différents déterminants de la gestion des finances publique

Chapitre 2 : la gestion des finances publique en Algérie

Ce second chapitre portera sur :

Dans la première section, nous dresserons un aperçu du cadre institutionnel des finances publiques en Algérie

La deuxième section présentera les principaux instruments de la gestion des finances publiques en Algérie

La troisième section se penchera sur le trésor public, ses missions et ses contraintes

Chapitre 3 : évaluation de la performance du processus d'exécution des dépenses publiques au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Enfin, le troisième et dernier chapitre, sera également subdivisé en trois sections.

La première section sera consacrée à la présentation du lieu du stage , le trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou

Dans la deuxième section, nous expliquerons en détail l'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques au sein du trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou

Enfin, la troisième section analysera les performances de ce processus tout en suggérant des améliorations

Chapitre 1 :

Le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques

Introduction :

Le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques est un ensemble de principes¹, de normes et de pratiques qui guident l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes budgétaires des gouvernements. Ce cadre est fondé sur les notions suivantes :

Responsabilité et transparence, Planification et performance, Efficacité et efficience, Équité, Gestion axée sur les résultats, Gestion des risques, Collaboration et partenariat.

Le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques vise à garantir que les ressources publiques sont utilisées efficacement, officieusement, et équitablement pour répondre aux besoins de la population et atteindre les objectifs nationaux.

La mise en œuvre du cadre conceptuel de la gestion des finances publiques nécessite des systèmes robustes de planification, de suivi et de contrôle. Les gouvernements doivent développer des processus budgétaires transparents et participatifs, impliquant toutes les parties prenantes concernées. Cela permet de garantir que les politiques et les programmes budgétaires répondent aux besoins de la population et sont en ligne avec les priorités nationales définies.

La gestion des finances publiques doit également prendre en compte la gestion de la dette publique, la gestion des actifs et des passifs, ainsi que la gestion des risques financiers. Les gouvernements doivent se prémunir contre les fluctuations économiques et les chocs externes en mettant en place des politiques de gestion des risques appropriées.

De plus, la lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité dans la gestion des finances publiques sont des éléments essentiels du cadre conceptuel. Les gouvernements doivent établir des mécanismes de contrôle rigoureux pour prévenir les abus de pouvoir et l'utilisation inappropriée des fonds publics

En résumé, le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques vise à promouvoir la responsabilité, la transparence, la planification et la performance, l'efficacité et l'efficience, l'équité, la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques et la collaboration et le partenariat. En mettant en œuvre ce cadre, les gouvernements peuvent améliorer la gestion des

¹ Collignon, I., & Milot, J.-P. (2017). Le cadre conceptuel des comptes publics. *Gestion & Finances Publiques*, 2017(1), 68-73

ressources publiques et répondre efficacement aux besoins de la population dans un environnement financier en constante évolution.

Section 1 : la gestion des finances publiques : éléments de définitions

1.1 - Définition de La gestion des finances publiques

Le gestion des finances publiques fait partie du système des finances publiques et, dans la pratique actuelle de la coopération internationale, elle se réfère principalement aux dépenses budgétaires (*public expenditure management*), se concentre sur les instances et les procédures qui doivent garantir la transparence, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, y compris dans l'utilisation de l'argent des donateurs¹.

➤ La gestion des finances publiques² se définit comme l'ensemble des activités liées à la gestion, à l'administration et au contrôle des finances de l'État. Elle comprend notamment :

- La planification et l'élaboration du budget de l'État, qui permettent de fixer les priorités et les objectifs en matière de dépenses publiques et d'élaborer un plan de financement pour l'année à venir³.
- L'exécution du budget, une décision est prise en vue d'affecter un certain montant d'une ligne budgétaire déterminée pour financer une activité spécifique⁴ qui consiste à allouer les fonds aux différents ministères, agences et programmes en fonction des priorités établies.
- Le contrôle des dépenses et des recettes publiques, il s'agit d'une méthode de vérification, de validation des comptes⁵ qui vérifie la conformité des dépenses aux autorisations budgétaires et assure la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.

¹ Stefan Leiderer et Peter Wolff. (2007). Gestion des finances publiques : une contribution à la bonne gouvernance financière. *Annuaire suisse de politique de développement*, 26(2), 175-195.

² Sandavoy Adamoh Djelhi-Yahot. (2020). Les finances publiques traditionnelles. Dans *La théorie des finances publiques optimales* (p. 13-62).

³ Cycle budgétaire et processus d'élaboration du budget

⁴ Stefan Schulz. (2023). L'exécution du budget. Récupéré le 04 octobre 2023, de [

<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/30/1-executiondubudget#:~:text=L'ex%C3%A9cution%20du%20budget%20comporte,pour%20financer%20une%20activit%C3%A9%20>], (04 octobre 2023).

⁵ Sébastien KOTT. (2004). Introduction générale. Dans *Le contrôle des dépenses engagées : Évolutions d'une fonction*. Institut de la gestion publique et du développement économique. Récupéré le 04 octobre 2023, de [

- La gestion de la dette publique consiste à établir la stratégie permettant de mobiliser les financements dont l'État a besoin et de poursuivre ses objectifs de coût et de risque¹,

ce qui implique la planification et l'administration de la dette de l'État, afin d'assurer une stabilité financière et de maintenir la capacité du gouvernement à emprunter à des taux d'intérêt raisonnables.

- L'exécution du budget, souvent dénommée ALM (asset liability management) – consiste à optimiser le couple rentabilité-risque², qui consiste à allouer les fonds aux différents ministères, agences et programmes en fonction des priorités établies.

- La surveillance et la régulation du système financier, qui visent à garantir la stabilité et la sécurité financière du pays³.

➤ La gestion des finances publiques⁴ est donc, un ensemble de processus de planification, d'organisation, d'exécution et de suivi des budgets et des politiques financières dans le cadre de l'administration publique.

Elle vise à assurer la mobilisation, la gestion et l'utilisation efficaces des ressources publiques pour répondre aux besoins de la population et atteindre les objectifs du gouvernement. Cela implique la gestion des revenus, la planification et l'affectation des dépenses publiques, la gestion de la dette publique⁵, la gestion de la trésorerie et la transparence et la responsabilité en matière de finances publiques⁶. La gestion des finances publiques est essentielle pour assurer la viabilité financière de l'État, garantir la stabilité économique et la croissance durable. Elle est également importante pour garantir la confiance de la population et des investisseurs dans l'état, car une gestion inefficace des finances publiques peut mener à une faillite de l'État ou à une crise économique. La

<http://books.openedition.org/igpde/2484>]. ISBN : 9782821828377. DOI :

<https://doi.org/10.4000/books.igpde.2484>.

¹ Directive de la gestion de la dette publique. (PDF)..

[<https://www.imf.org/external/np/mae/pdebt/2002/fra/part1f.pdf>]

² De Coussergues, S., Bourdeaux, G., & Péran, T. (2017). Chapitre 7. La gestion des actifs et passifs. In S. de Coussergues, G. Bourdeaux, & T. Péran (Eds.), *Gestion de la banque*. Dunod. (pp. 213-240)

³ Flouzat, D. (2012). Stabilisation du système financier et croissance. *Vie & sciences de l'entreprise*, 2012(2-3), 206-219.

⁴ Dafflon, B. (1998). La gestion des finances publiques locales. In *Economica eBooks*. [

<http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA48259082>]

⁵ Murphy, A. E. (2016). John Law et la gestion de la dette publique. In *Institut de la gestion publique et du développement économique eBooks*. [<https://doi.org/10.4000/books.igpde.183>]. (pp. 269-296)

⁶ Maurin, P. (2021). La gestion de trésorerie. In *Ellipses eBooks*. [<https://doi.org/10.14375/np.9782340059689>]

gestion des finances publiques est souvent réglementée par des lois, des politiques et des pratiques financières établies pour assurer la transparence et la responsabilité.

Les professionnels de la gestion des finances publiques sont souvent formés en économie, en finance et en administration publique, et travaillent dans diverses institutions telles que les ministères des Finances, les trésors publics, les bureaux de contrôle et d'audit ou les organismes de régulation financière. Ces professionnels ont pour mission de préparer et de gérer le budget de l'État, de gérer la dette publique, de collecter les recettes fiscales, d'assurer le contrôle des dépenses et de garantir la transparence dans l'utilisation des fonds publics. Ils sont également responsables de la mise en place de politiques économiques et fiscales appropriées pour soutenir la croissance et la stabilité de l'économie. La gestion des finances publiques est un domaine en constante évolution, qui nécessite une adaptation aux nouvelles réalités économiques et à l'évolution des besoins de la société. Elle implique également une coordination efficace entre les différents ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que la collaboration avec les partenaires du secteur privé et de la société civile pour atteindre les objectifs de développement économique et social.

1.2 L'importance de la gestion des finances publiques :

La gestion des finances publiques est un aspect essentiel de la gouvernance économique et politique d'un pays et est vitale pour assurer la performance, la légitimité et la responsabilisation d'un état fonctionnel¹. Elle englobe la collecte, l'allocation et l'utilisation des ressources financières de l'État pour répondre aux besoins et aux attentes de la population.

La gestion efficace des finances publiques est indispensable pour assurer la croissance économique, la stabilité financière, l'équité sociale et la viabilité budgétaire à long terme.

- Tout d'abord, les Finances Publiques occupent une place considérable dans le fonctionnement et la survie des communautés. Cependant, la mobilisation, l'utilisation, la répartition ainsi que l'évaluation de ces ressources nécessitent une bonne gestion pour assurer réellement et efficacement le fonctionnement harmonieux des collectivités et le développement

¹Gestion des finances publiques. (2017, 05 juin).[https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/financial_management-finances_publiques.aspx?lang=fra]. Consulté le 13 octobre 2023

économique de ces dernières¹, en effet, La gestion des finances publiques joue un rôle clé dans la promotion de la croissance économique. Les investissements publics dans les infrastructures, l'éducation, la santé et d'autres secteurs clés stimulent la productivité et la compétitivité d'un pays. Une bonne gestion financière permet d'allouer les ressources de manière optimale afin de maximiser les avantages économiques à long terme. Par exemple, en investissant dans des projets d'infrastructure tels que les routes, les ponts et les réseaux de transport, un gouvernement peut faciliter les échanges commerciaux, réduire les coûts de logistique et attirer des investissements étrangers. Ces efforts contribuent à renforcer l'économie nationale et à créer des emplois, ce qui à son tour, conduit à une amélioration des niveaux de vie et à une réduction de la pauvreté.

- Ensuite, la gestion des finances publiques est cruciale pour assurer la stabilité financière d'un Pays. En effet, Assurer la stabilité financière consiste à maintenir un système financier robuste, fonctionnant efficacement en toutes circonstances². Un déficit budgétaire excessif et un niveau élevé de dette publique peuvent entraîner des crises financières, des hausses de taux d'intérêt et des dévaluations monétaires, qui ont des conséquences néfastes sur l'économie et sur les citoyens. Une saine gestion financière implique une collecte efficace des recettes fiscales, une maîtrise des dépenses publiques et une planification budgétaire rigoureuse. Ces mesures permettent de maintenir des finances publiques saines, de réduire les risques de défaut de paiement et de garantir la crédibilité du gouvernement sur les marchés financiers internationaux. En conséquence, cela favorise la confiance des investisseurs, stimule la croissance économique et contribue à la stabilité politique

- En outre, la gestion des finances publiques est également un outil essentiel pour Promouvoir l'équité sociale. La capacité des finances publiques à soutenir la croissance équitable³ des ressources financières permet de réduire les inégalités sociales et économiques. Par exemple, un système fiscal progressif qui impose davantage les revenus élevés et qui alloue les recettes fiscales à des programmes sociaux tels que l'éducation gratuite ou une couverture santé universelle, permet de réduire la pauvreté et d'améliorer l'accès aux services publics pour tous les citoyens. De plus, une gestion transparente et responsable des finances

¹ KASEYA VUMBA, J. (2011). Gestion des finances publiques et son impact sur l'évolution de la croissance économique en RDC. [https://www.memoireonline.com/02/13/6989/m_Gestion-des-finances-publiques-et-son-impact-sur-l-evolution-de-la-croissance-economique-en-RDC0.html#toc1]

² Banque de France. (2023). 3 minutes pour comprendre la stabilité financière. [<https://www.banque-france.fr/fr/stabilite-financiere/comprendre-stabilite-financiere>]. Consulté le 4 octobre 2023

³ Chapitre 1. Rendre les finances publiques plus favorables à la croissance et à l'équité. In *Études économiques de l'OCDE*, 2016(13), 53-81.

publiques réduit les risques de corruption et de détournement de fonds, ce qui favorise une culture de responsabilité et de redevabilité du gouvernement envers ses citoyens.

- Par ailleurs, La gestion des finances publiques est essentielle pour assurer la viabilité
- Budgétaire à long terme. Dans un monde où les ressources financières sont limitées, il est indispensable d'effectuer des choix judicieux sur la manière d'allouer et de dépenser les ressources, on peut l'envisager de différentes manières. L'une est que le niveau de la dette en proportion du PIB ne devra pas exploser ; une autre solution est de plafonner expressément le taux d'endettement¹, de ce fait Une gestion efficace des finances publiques nécessite une planification stratégique, une évaluation rigoureuse des priorités et des coûts-bénéfices, ainsi qu'une gestion prudente des risques financiers. Cela permet d'éviter les déficits excessifs, de préserver les réserves financières et de garantir la soutenabilité budgétaire à long terme. Une viabilité budgétaire à long terme est bénéfique pour l'économie, car elle évite les hausses excessives des impôts ou des taux d'intérêt, qui peuvent nuire à la croissance économique et à la stabilité financière

Enfin, la gestion des finances publiques joue un rôle crucial dans la promotion de la croissance inclusive et durable. Cela implique d'investir dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé, les infrastructures durables et l'innovation, qui favorisent la productivité, la compétitivité et la création d'emplois. De plus, une gestion responsable des finances publiques permet de répondre aux besoins sociaux, tels que la protection sociale, le logement abordable et l'accès aux services publics de base, qui contribuent à réduire les inégalités et à promouvoir une société plus équitable.

1.3 – les objectifs de la gestion des finances publiques :

Les objectifs des finances publiques peuvent être divisés en deux catégories : les objectifs économiques et les objectifs sociaux.

- Les objectifs économiques :
 - Maintien de la stabilité macroéconomique² : Les finances publiques peuvent contribuer à maintenir la stabilité économique en évitant les déficits excessifs, en limitant l'inflation et en évitant une accumulation de la dette publique.

¹ Chapitre 2. Assurer la viabilité budgétaire. In Études économiques de l'OCDE, 2005(1), 49-78.

² Préserver la stabilité macroéconomique. (2005). In Études économiques de l'OCDE. Organization for Economic Cooperation and Development. [https://doi.org/10.1787/eco_surveys-ch1-2003-4-fr]

- Encouragement de la croissance économique¹ : Les finances publiques peuvent également stimuler la croissance économique en investissant dans des projets d'infrastructures et des programmes de développement.
- Renforcement de la compétitivité : le renforcement des capacités est avant tout un processus endogène reposant sur la motivation et le volontarisme². Une gestion efficace des ressources publiques peut aider à créer un environnement propice à l'investissement et à la compétitivité des entreprises, ce qui peut renforcer la position économique d'un pays dans le monde.
- Garantir la responsabilité et la transparence : L'un des principaux objectifs de la gestion des finances publiques est de garantir la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des fonds publics. L'obligation de rendre compte fait référence à l'obligation des fonctionnaires de rendre compte de leurs actions dans la gestion des ressources publiques. La transparence fait référence à la disponibilité d'informations sur la manière dont les fonds publics sont utilisés³.
- Objectifs sociaux :
 - Amélioration de la qualité de vie : Les dépenses publiques peuvent améliorer la qualité de vie de la population en finançant des services de santé, d'éducation, de sécurité publique et de protection sociale.
 - Réduction des inégalités : Les finances publiques peuvent être utilisées pour réduire les inégalités sociales et économiques, en finançant des politiques publiques⁴ visant à redistribuer la richesse et à soutenir les groupes les plus vulnérables.
 - Promotion de l'inclusion sociale : Les finances publiques peuvent aider à promouvoir l'inclusion sociale et à soutenir les minorités, en finançant des programmes pour les personnes handicapées, les personnes âgées, les immigrés et les réfugiés.
 - Investissement publiques : en Alignant les objectifs du gouvernement en matière d'infrastructures et d'investissements sociaux directement sur la préparation du budget

¹ Belloc, B. (1980). Croissance économique et adaptation du capital productif. In *Économica eBooks*. [<http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA01161111>]

² OCDE. (2007). Le soutien budgétaire, les approches sectorielles et le développement des capacités en matière de gestion des finances publiques. Dans *Harmonising Donor Practices for Effective Aid Delivery, Volume 2 : Budget Support, Sector Wide Approaches and Capacity Development in Public Financial Management*. Éditions OCDE.

³ La bonne gestion des finances publiques à l'honneur. (28 août 2023). Les objectifs de la gestion des finances publiques. [<https://freebalance.com/fr/blog/gestion-des-finances-publiques/public-financial-management-public-financial-management/la-presentacion-dune-bonne-gestion-des-finances-publiques/>], Consulté le 4 octobre 2023

⁴ Collectif. (2018). *Finance et inégalités*. Association d'économie financière.

et aussi analyser la dette et les besoins de financement pour des budgets crédibles, enfin Prévoir des mesures d'urgence en fonction des risques et des scénarios¹.

En somme, les objectifs des finances publiques sont multiples et variés, et ils doivent être évalués en fonction des priorités sociales et économiques d'un pays.

La gestion des finances publiques est donc une tâche complexe qui nécessite une planification minutieuse, une transparence et une responsabilité accrues. En outre, les finances publiques sont également guidées par des principes tels que l'efficacité, l'efficience et l'équité, qui doivent être pris en compte dans la prise de décisions financières. L'efficacité implique l'utilisation des ressources publiques pour atteindre les résultats souhaités, tandis que l'efficience consiste à minimiser les coûts et maximiser les avantages. L'équité, quant à elle, vise à garantir que les dépenses publiques sont réparties équitablement entre les différentes parties prenantes. Enfin, les finances publiques doivent être gérées de manière responsable et transparente pour garantir la viabilité à long terme des finances publiques. Cela implique de s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière responsable, de promouvoir la transparence et de prévenir toute forme de corruption et de détournement de fonds publics.

Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements ont un certain nombre d'outils à leur disposition. Ils peuvent notamment utiliser des instruments fiscaux pour collecter des revenus, gérer les dépenses publiques pour atteindre les priorités gouvernementales et surveiller les comptes publics pour garantir une gestion responsable et éthique des fonds publics. La mise en place d'une politique fiscale solide et équitable est essentielle pour atteindre les objectifs des finances publiques. Cela peut comprendre des mesures telles que la collecte de taxes sur le revenu, la TVA, les droits de douane et les taxes² sur les sociétés. Les gouvernements peuvent également utiliser des incitations fiscales pour encourager l'investissement ou les comportements souhaités, tels que l'adoption de technologies propres ou la construction de logements abordables. La gestion des dépenses publiques est également essentielle pour atteindre les objectifs des finances publiques. Les gouvernements peuvent utiliser des outils

¹ "Comment la gestion des finances publiques soutient-elle les ODD ?" (25 février 2022). [https://freebalance.com/fr/blog/sustainable-development_en/comment-la-gestion-financiere-publique-soutientellelesdgs/#:~:text=Aligner%20les%20objectifs%20du%20gouvernement,des%20risques%20et%20des%20sc%C3%A9narios] Consulté le 4 octobre 2023.

²Larguier, G. (2005). Douanes, États et Frontières dans l'Est des Pyrénées de l'Antiquité à nos jours. Presses universitaires de Perpignan eBooks . [<https://doi.org/10.4000/books.pupvd.6667>]

tels que des plans budgétaires pluriannuels pour rationaliser les dépenses et améliorer l'efficacité des programmes du gouvernement. Ils peuvent également travailler à améliorer la qualité de leurs dépenses, en utilisant des évaluations de programme pour mesurer l'impact des dépenses publiques sur les citoyens.

Enfin, les gouvernements doivent surveiller étroitement les comptes publics pour garantir une gestion responsable et éthique des fonds publics. Cela peut impliquer la mise en place de mécanismes de contrôle et de transparence pour garantir que les fonds publics sont utilisés de manière responsable, et pour détecter et prévenir tout acte de corruption ou de détournement de fonds publics. En conclusion, la gestion des finances publiques est un processus continu qui implique l'utilisation judicieuse des ressources publiques pour atteindre les objectifs socio-économiques souhaités. Les gouvernements doivent travailler à élaborer des politiques fiscales équitables, à gérer efficacement leurs dépenses et à surveiller étroitement les comptes publics pour garantir une gestion responsable et éthique des fonds publics

Section 2 : Les outils et les dimensions de la gestion des finances publiques :

La gestion des finances publiques englobe un ensemble d'outils, tels que le budget, la comptabilité, l'audit, et de dimensions, notamment politique, économique, juridique, sociale et éthique. Elle est essentielle pour planifier, surveiller et contrôler les ressources financières dans le secteur public, assurant ainsi la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.

2.1. Les outils de la gestion des finances publiques :

La gestion des finances publiques regroupe un ensemble d'outils¹, de méthodes et de techniques destinés à assurer une gestion efficace des ressources financières de l'État et des collectivités territoriales. Voici quelques-uns des principaux outils utilisés :

2.1.1. Le budget public : C'est l'outil central de la gestion des finances publiques. Il décrit pour une année, l'ensemble des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat². Il permet de

¹ Alilat, M. B. (2007). L'universalité d'un outil de gestion en question : cas de la balanced scorecard dans les administrations de l'État. [<https://hal.parisnanterre.fr/tel-01739325>]

² Huart, F. (2012). Economie des finances publiques (2ème édition). Dunod. p. 15

planifier et de contrôler les recettes et les dépenses de l'État ou de la collectivité territoriale. Le budget se décline en différentes étapes : préparation, adoption, exécution et contrôle¹.

2.1.2. La comptabilité publique : Elle peut être définie comme un ensemble de règles juridiques et techniques applicables à l'exécution, à la description et au contrôle des opérations financières des organismes publics². C'est un outil de suivi des opérations financières de l'État ou des collectivités territoriales. Elle permet d'enregistrer les recettes et les dépenses, de suivre les liquidités disponibles et d'établir les états financiers.

2.1.3. L'audit financier : Dans le cas des référentiels fondés sur le principe de la présentation fidèle, l'auditeur évalue si les informations donnent une image fidèle de la situation³, Il s'agit d'un contrôle indépendant des opérations financières pour vérifier leur régularité, leur conformité aux règles et procédures en vigueur, ainsi que l'utilisation efficiente des ressources.

2.1.4. La planification financière : La planification financière constitue un élément clé de la performance de la gestion des finances publiques⁴, C'est l'élaboration d'une stratégie à moyen et long terme pour la gestion des finances publiques. Elle permet de définir les objectifs financiers et d'identifier les moyens nécessaires pour les atteindre.

2.1.5. L'évaluation des politiques publiques : C'est l'analyse de l'impact des politiques publiques sur les finances publiques et sur l'économie en général. Elle permet d'identifier les mesures efficaces et rentables, et d'ajuster les politiques en conséquence

2.1.6. La gestion de la dette publique : la dette publique comprend l'ensemble des dettes des administrations publiques⁵. Leur gestion consiste à évaluer, négocier et gérer les emprunts contractés par l'État ou les collectivités territoriales. L'objectif est d'assurer une gestion optimale de la dette, en minimisant les coûts financiers et en maîtrisant les risques.

¹De Bruges, S., & Regul, R. (1968). The budget today : public finance and the market economy in affluent societies = Le budget aujourd'hui : finances publiques et économie de marché dans des sociétés d'abondance. De Tempel eBooks. [<http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA13390320>]

² MAGNET, J. (1996). Eléments de comptabilité publique (3ème édition). L.G.D.J., p. 11

³ ISSAI_200_fr_2020.pdf, Principes de l'audit financier (2020). [https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/ISSAI_100_to_400/issai_200/ISSAI_200_fr_2020.pdf]

⁴ Bouin, X., & Simon, F.-X. (2015). Chapitre 5. La planification financière. In Les nouveaux visages du contrôle de gestion. Outils et comportements . Dunod.(pp. 87-98).

⁵Huart, F. (2012). Economie des finances publiques (2ème édition). Dunod., p. 20

2.1.7. Les systèmes d'information financière : Ce sont des outils informatiques permettant de collecter, traiter et diffuser les informations financières. Ils facilitent le suivi, la gestion et le contrôle des opérations financières¹.

2.1.8. La gestion de trésorerie : La gestion de trésorerie a pour objectif de favoriser la bonne exécution du budget de l'État, même en temps de crise. Un ajustement des plans de trésorerie de l'État s'impose donc pour tenir compte de l'augmentation des dépenses d'urgence, de la diminution simultanée des recettes et du financement des dépenses engendrées par une crise². Elle consiste à optimiser la gestion des flux de trésorerie pour assurer la disponibilité des liquidités nécessaires au bon fonctionnement des services publics et à la réalisation des opérations financières de l'État ou des collectivités territoriales.

2.1.9. La budgétisation par programme³ : C'est une approche du budget public qui consiste à établir des objectifs de politique publique et à allouer les ressources en fonction de ces objectifs, elle repose sur la séparation des ordonnateurs et des comptables lesquels sont soumis à des responsabilités particulières⁴, cela permet de mieux évaluer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, en mettant l'accent sur les résultats attendus.

2.1.10. La gestion de la performance : Entreprendre une action publique performante est la garantie d'une gestion saine et responsable des affaires publiques, mais également d'une dépense publique efficace et efficiente à la fois⁵. En effet, Il s'agit de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par les administrations publiques. Cela permet de mesurer et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques et des programmes publics.

2.1.11. Les partenariats public-privé : Ce sont des accords entre le secteur public et le secteur privé pour la réalisation de projets d'investissement public. Ces partenariats permettent de mobiliser des ressources privées, de bénéficier de l'expertise du secteur privé, tout en partageant les risques et les bénéfices.

¹ Lafitte, M. (2000). Les systèmes d'information dans les établissements financiers. La Revue Banque.

² Allen, R., Balibek, E., Hurcan, Y., & Saxena, S. (2020, 29 avril). Gestion de la trésorerie de l'État en période de tension budgétaire. , [<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-government-cash-management-under-fiscal-stress.ashx>]

³ Biwole, V. O. (2015). La budgétisation par programme en Afrique subsaharienne : entre balbutiements et résistances

⁴ ALBERT, J.-L., & PEREAU, J.-L. (1997). L'exécution des budgets locaux. Éditions Économica.

⁵ ZAHED, M. (2016, octobre). La démarche de performance dans la gestion publique. , [https://archives-gfp.revuesonline.com/gratuit/GFP91_5_18_Zahed.pdf]

2.1.12. La gestion des fonds publics : Il s'agit d'établir des règles et des procédures pour la gestion des ressources financières de l'État ou des collectivités territoriales, « procéder à des enquêtes sur la gestion des différents services ou organismes soumis à la juridiction ou au contrôle de la Cour ». La loi du 22 juin 1967¹. Cela inclut la fixation de normes de comptabilité et de contrôle, l'adoption de règles de passation des marchés publics, la mise en place de mécanismes de contrôle interne, etc.

2.1.13. La transparence et la reddition de comptes : Ces principes visent à assurer la transparence dans la gestion des finances publiques et à rendre compte de l'utilisation des ressources publiques. Cela inclut la publication des budgets et des états financiers, l'accès à l'information publique, l'audit externe, etc.

2.1.14. La prévention et la lutte contre la corruption : C'est un aspect essentiel de la gestion des finances publiques. Il s'agit de mettre en place des mécanismes de prévention de la corruption, tels que des codes de conduite, des contrôles internes renforcés, des mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte... etc. afin d'éviter les tentations de corruption².

- Ces outils et techniques de gestion des finances publiques visent à assurer une utilisation efficace et responsable des ressources publiques, à renforcer la transparence et la reddition de comptes, et à promouvoir la bonne gouvernance financière.

2.2. Dimensions de la performance de la gestion des finances publiques

La gestion des finances publiques³ revêt une importance capitale pour assurer le bon fonctionnement de l'État et le bien-être de la société. Afin de promouvoir une utilisation efficace et transparente des ressources financières, il est essentiel d'évaluer la performance de cette gestion à travers différentes dimensions. Dans cette dissertation, nous examinerons les principales dimensions de la performance de la gestion des finances publiques.

Tout d'abord, l'efficacité constitue une dimension fondamentale de la performance de la gestion des finances publiques. Elle implique d'évaluer si les objectifs fixés sont atteints de manière

¹Bezes, P., Descamps, F., Kott, S., & Tallineau, L. (Eds.) (2013). L'invention de la gestion des finances publiques. Volume II : Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967). Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique. doi:10.4000/books.igpde.2886

² Ades, A., & Di Tella, R. (1997). National champions and corruption: Some unpleasant interventionist arithmetic. *The Economic Journal*

³ Lecat, B. (2006). La performance des canaux de distribution bancaires . [<https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:5882>]

optimale. Il est essentiel d'assurer que les ressources financières sont utilisées de manière efficace pour obtenir les résultats escomptés. Par exemple, si un programme gouvernemental vise à réduire la pauvreté, il convient d'évaluer si les fonds qui lui sont alloués sont réellement utilisés pour atteindre cet objectif et si les résultats escomptés sont effectivement obtenus.

Ensuite, l'efficacité constitue une autre dimension importante de la performance de la gestion des finances publiques. Elle porte sur l'utilisation efficace des ressources disponibles pour atteindre les résultats souhaités. Cela implique de minimiser les coûts et de maximiser les résultats obtenus en optimisant les processus et en évitant le gaspillage des ressources. Par exemple, si une administration publique parvient à fournir des services de qualité tout en réduisant les coûts de fonctionnement, cela démontre une gestion financière efficace.

Une amélioration significative de la transparence est également une dimension clé de la performance de la gestion des finances publiques. Elle consiste à garantir la disponibilité et l'accès à l'information pertinente sur les finances publiques. Cela inclut la publication des budgets, des états financiers, des rapports d'audit, etc., afin de permettre une surveillance et un contrôle publics adéquats. En rendant ces informations accessibles à tous, les citoyens peuvent exercer leur droit de regard sur l'utilisation des fonds publics et participer activement au processus de gouvernance.

La reddition de comptes représente une autre dimension essentielle de la performance de la gestion des finances publiques. Les comptables publics doivent rendre leurs comptes à la cour des comptes¹, en effet elle vise à responsabiliser les responsables des finances publiques et à s'assurer qu'ils sont tenus de rendre compte de leurs actions. Cela peut inclure la mise en place de mécanismes de contrôle et de supervision, l'audit externe indépendant, etc. La reddition de comptes est un moyen de prévenir les abus et la corruption, en garantissant que les responsables des finances publiques agissent dans l'intérêt public. L'intégrité constitue une dimension cruciale de la performance de la gestion des finances publiques. Elle implique prévenir et lutter contre la corruption et les pratiques malhonnêtes. Cela nécessite la mise en place de mécanismes de détection, de prévention et de sanction de la fraude et de la corruption. En assurant une gestion intègre des finances publiques, la confiance des citoyens dans les institutions publiques peut être renforcée.

¹ Chouvel, F. (2017). Finances publiques (20ème édition). Gualino.p. 174

La responsabilité¹ est une autre dimension importante de la performance de la gestion des finances publiques. Elle implique de garantir que les responsables des finances publiques sont responsables de leurs actions et de la gestion des ressources financières. Cela inclut l'établissement de règles claires, de procédures de passation des marchés transparentes, de mécanismes de contrôle interne efficaces, etc. La responsabilité permet de prévenir les erreurs et les abus, tout en favorisant une utilisation responsable des fonds publics.

Enfin, la pertinence constitue une dimension fondamentale de la performance de la gestion des finances publiques. Elle consiste à évaluer si les politiques et les programmes financés par les fonds publics sont pertinents pour répondre aux besoins et aux priorités de la société. Cela implique de s'assurer que les ressources financières sont allouées de manière stratégique et en fonction des besoins réels. L'évaluation de la pertinence permet d'orienter les décisions financières vers des secteurs clés et de maximiser l'impact des dépenses publiques.

En résumé, la performance financière, . En effet c'est un élément crucial de la gestion des finances publiques peut être évaluée à travers différentes dimensions telles que l'efficacité, l'efficience, la transparence, la reddition de comptes, l'intégrité, la responsabilité et la pertinence. L'évaluation de ces dimensions permet de promouvoir une gestion financière responsable, transparente et efficiente, et de garantir une utilisation optimale des ressources publiques pour le bénéfice de la société.

Section 3 : Les Déterminants de la Gestion des Finances Publiques

Certaines forces et éléments variés exercent une influence significative sur la performance globale de la gestion des finances publiques, et ils peuvent être classés en plusieurs catégories distinctes. L'objectif de cette section est d'explorer en profondeur les déterminants clés de cette performance, offrant ainsi une base conceptuelle essentielle pour une analyse approfondie des processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public.

¹ Devillers, H. (2018). Responsabilité des gestionnaires publics devant la Cour de discipline budgétaire et financière et contrats publics. *Gestion & Finances Publiques*, 4(4), 83-93

3.1 Cadre Légal et Réglementaire :

Un cadre légal et réglementaire solide est un élément fondamental lié à une gestion saine et efficace des finances publiques¹. Les lois et les règlements définissent les procédures, les responsabilités et les normes à suivre lors de l'exécution des dépenses publiques. Un cadre juridique clair favorise la transparence, l'efficacité et la responsabilité. En revanche, un cadre juridique ambigu ou inadéquat peut entraîner des inefficacités et des lacunes dans le processus d'exécution des dépenses.

L'importance d'un cadre légal et réglementaire solide dans la gestion des finances publiques ne peut être sous-estimée. C'est un pilier essentiel de la performance globale de ces processus, car il fournit le fondement sur lequel reposent les opérations budgétaires et financières du secteur public. Le cadre légal et réglementaire définit les règles, les procédures et les responsabilités qui guident chaque étape de l'exécution des dépenses publiques.

Une caractéristique clé d'un cadre légal et réglementaire solide est la clarté. Les lois et règlements doivent être formulés de manière précise et compréhensible pour garantir que les acteurs impliqués dans l'exécution des dépenses publiques comprennent les exigences. Cette clarté favorise la transparence en permettant aux parties prenantes, y compris les citoyens, de suivre les flux financiers et de comprendre comment les ressources publiques sont utilisées.

De plus, un cadre juridique bien établi établit des normes de gouvernance financière et de responsabilité. Il définit les mécanismes de supervision et de contrôle, renforçant ainsi la responsabilité des gestionnaires financiers et des administrateurs publics. En effet, la responsabilité est un élément essentiel de la gestion efficace des finances publiques, car elle assure que les fonds publics sont utilisés conformément aux priorités politiques et aux besoins du public.

Néanmoins, un cadre juridique ambigu ou inadéquat peut avoir des conséquences néfastes sur la performance de la gestion des finances publiques la conception et l'application des systèmes juridiques et réglementaires, L'ambiguïté et la complexité créent des possibilités d'interprétations contradictoires et de confusion². Par exemple, des lois et des règlements vagues peuvent créer des zones grises qui permettent des interprétations différentes et

¹Fonds Monétaire International. (2023, 6 octobre). Cadre juridique de la gestion des finances publiques, [<https://www.imf.org/fr/Capacity-Development/Training/ICDTC/Courses/LFPFM>] .

²Litvack, J. (6 octobre 2023). Decentralization Thematic Team, Cadre juridique et réglementaire. ,[<http://www.ciesin.org/decentralization/French/Issues/Cadre.html>] .

favorisent la corruption. De plus, l'absence de sanctions claires pour les infractions financières peut décourager la conformité. Par conséquent, un cadre légal et réglementaire faible peut conduire à des inefficacités, à des abus financiers et à des lacunes dans le processus d'exécution des dépenses.

Un cadre légal et réglementaire solide est un pilier fondamental de la performance de la gestion des finances publiques. Il établit des règles claires, favorise la transparence, renforce la responsabilité et contribue à une utilisation efficace des ressources publiques. Pour garantir le succès de la gestion des finances publiques au sein du Trésor public, il est essentiel de maintenir et de renforcer ce cadre juridique et réglementaire.

3.2. Gouvernance et Leadership :

La qualité de la gouvernance et du leadership au sein de l'entité responsable de la gestion des finances publiques est essentielle. Le leadership doit être appliqué de manière appropriée et au bon niveau, elle comprend la capacité d'être visionnaire, une direction compétente, responsable et engagée et en mesure de mettre en œuvre des politiques et des processus efficaces¹, de surveiller la performance et de prendre des décisions éclairées alors qu'une gouvernance déficiente, la corruption ou le manque de transparence peuvent entraver la performance.

La qualité de la gouvernance et du leadership au sein de l'entité responsable de la gestion des finances publiques est un facteur déterminant de la performance globale de ces processus². La gouvernance, dans ce contexte, renvoie à la manière dont une organisation est dirigée, contrôlée et surveillée, tandis que le leadership concerne la capacité des dirigeants à mobiliser et à guider le personnel dans la réalisation des objectifs financiers et budgétaires³ (OECD, 2015).

Une direction compétente, responsable et engagée est cruciale pour la réussite de la gestion des finances publiques, son importance est aussi primordiale. Les dirigeants doivent être dotés de compétences techniques et managériales solides pour élaborer et mettre en

¹ Smart Global Governance. (6 octobre 2023). Gouvernance et leadership, [<https://blog.smartglobalgovernance.com/gouvernance-et-leadership/>]

² Kaufmann, D., Kraay, A., & Mastruzzi, M. (2011). The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues. *Hague Journal on the Rule of Law*, 3(2), 220-246. [<https://doi.org/10.1017/S1876404511200046>]

³ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015). *Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE*.

œuvre des politiques budgétaires et financières efficaces. Ils sont également responsables de la supervision et de la coordination des activités liées aux dépenses publiques.

L'engagement des dirigeants en faveur de l'intégrité et de l'éthique est tout aussi important. La corruption, la fraude et les abus de pouvoir peuvent miner la confiance dans le processus d'exécution des dépenses publiques. Une gouvernance déficiente peut également favoriser les pratiques de corruption et d'opacité, entraînant ainsi des conséquences financières et sociales néfastes.

La transparence est un autre élément clé de la gouvernance et du leadership efficaces. Les citoyens, les contribuables et les parties prenantes doivent être informés des décisions budgétaires et financières prises par l'entité responsable¹. Cela permet de rendre les processus décisionnels plus ouverts à la participation citoyenne et de renforcer la responsabilité.

En revanche, un leadership inadéquat, des dirigeants non qualifiés ou une gouvernance défaillante peuvent entraver la performance de la gestion des finances publiques. Les décisions budgétaires mal éclairées, le manque de coordination et le non-respect des règles et des procédures peuvent entraîner des dépenses inefficaces, des gaspillages de ressources et des retards dans les projets.

La qualité de la gouvernance et du leadership joue un rôle déterminant dans la performance de la gestion des finances publiques. Des dirigeants compétents, responsables, engagés et transparents sont essentiels pour élaborer des politiques efficaces, surveiller la performance et garantir que les ressources publiques sont utilisées de manière responsable.

3.3. Capacités Humaines et Techniques:

Les compétences et les capacités du personnel impliqué dans l'exécution des dépenses publiques sont cruciales. Le personnel doit être formé et avoir les compétences nécessaires pour gérer efficacement les processus budgétaires, comptables et financiers, L'absence de formation adéquate ou de personnel qualifié peut entraîner des erreurs et des retards.

Les compétences et les capacités du personnel engagé dans l'exécution des dépenses publiques revêtent une importance capitale pour assurer le succès des opérations financières et budgétaires. En effet, le personnel joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre efficace des politiques financières et dans la gestion rigoureuse des ressources publiques.

¹ Banque mondiale. (2017). Rapport sur le développement dans le monde 2017 : Gouvernance et le droit.

La formation et le développement des compétences sont des éléments clés pour garantir que le personnel est bien préparé à relever les défis de la gestion des finances publiques. Le personnel doit être formé aux procédures budgétaires, comptables et financières spécifiques au secteur public¹. De plus, la formation continue est essentielle pour tenir compte des évolutions constantes des normes et des technologies financières.

L'absence de formation adéquate ou de personnel qualifié peut avoir des conséquences néfastes sur la performance de l'exécution des dépenses publiques². Les erreurs, les omissions et les retards peuvent survenir lorsque le personnel ne maîtrise pas les procédures ou les outils financiers nécessaires. De plus, le manque de compétences peut rendre difficile la compréhension et l'application des réglementations financières et budgétaires, ce qui peut entraîner des non-conformités et des inexactitudes.

L'importance des compétences et des capacités du personnel est particulièrement visible dans des domaines complexes tels que la gestion de la dette publique, la planification budgétaire à moyen terme et la gestion des risques financiers. Dans ces domaines, une expertise approfondie est nécessaire pour prendre des décisions éclairées et minimiser les risques financiers.

Les compétences et les capacités du personnel jouent un rôle crucial dans la gestion des finances publiques. La formation continue et le développement des compétences sont essentiels pour garantir que le personnel est bien préparé à gérer efficacement les processus budgétaires, comptables et financiers, contribuant ainsi à éviter des erreurs et des retards.

3.4. Systèmes d'Information et de Technologie:

Les systèmes d'information et de technologie jouent un rôle vital dans la gestion des finances publiques. Des systèmes informatisés efficaces peuvent améliorer la collecte, le suivi et la communication des données financières, contribuant ainsi à une gestion plus transparente et à des décisions plus éclairées. En revanche, des systèmes obsolètes ou mal conçus peuvent entraver la performance.

L'intégration de systèmes d'information et de technologie appropriés est d'une importance capitale pour la gestion moderne des finances publiques. Ces systèmes

¹ Banque mondiale. (2013). Rapport sur le développement dans le monde 2013 : Emplois.

² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Renforcement des capacités en matière de finances publiques.

informatisés ne sont pas simplement des outils, mais plutôt des moteurs de transformation qui peuvent considérablement influencer la performance des processus budgétaires et financiers.

Les systèmes d'information efficaces jouent un rôle crucial dans la collecte, le stockage, le traitement et la communication des données financières¹. Ils permettent de rationaliser la gestion des finances publiques en automatisant les tâches, en minimisant les erreurs humaines et en améliorant la traçabilité des transactions financières et de favoriser la transparence en fournissant un accès rapide et facile aux informations financières pour les parties prenantes internes et externes.

En outre, ces systèmes forment un atout majeur dans la réussite², car ils peuvent aider à renforcer la responsabilité en enregistrant toutes les transactions et en facilitant les audits internes et externes. La capacité de générer des rapports financiers précis et en temps opportun est essentielle pour une prise de décision éclairée. De plus, les systèmes d'information peuvent faciliter la planification budgétaire à moyen terme, la gestion de la dette publique et la prévision des recettes.

Cependant, des systèmes obsolètes ou mal conçus peuvent entraver la performance de la gestion des finances publiques. Les lacunes dans la sécurité des données peuvent exposer les systèmes à des risques de fraude et de cyber attaques³. De plus, l'absence d'interopérabilité entre différents systèmes peut entraîner des inefficacités et des redondances. Les ressources financières limitées peuvent également constituer un défi pour l'acquisition et la mise à jour de systèmes d'information modernes.

Des systèmes informatisés efficaces contribuent à la transparence, à la responsabilité et à une prise de décision éclairée. Cependant, il est essentiel de surveiller et de mettre à jour régulièrement ces systèmes pour éviter les obstacles potentiels à la performance.

La mise en place de mécanismes de contrôle interne solides et la conduite d'audits réguliers sont des piliers essentiels de la gestion des finances publiques. Ils contribuent à garantir la responsabilité, la transparence et la légitimité dans l'exécution des dépenses publiques.

¹Banque mondiale. (2016). Rapport sur le développement dans le monde 2016 : Dividendes numériques.

² Dossier thématique : L'importance du système informatique, à l'efficacité du système informatique, 6octobre 2023

³ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015). OECD Digital Economy Outlook 2015 : Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE 2015.

3.5. Contrôle Interne et Audit :

La mise en place de mécanismes de contrôle interne solides, ainsi que la conduite d'audits réguliers, sont essentielles pour garantir la responsabilité et la transparence dans l'exécution des dépenses publiques. Des processus de contrôle inadéquats ou une faible supervision peuvent conduire à des irrégularités financières.

A. Contrôle Interne : Le système de contrôle interne est l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre pour la direction d'une entité en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités¹. Les mécanismes de contrôle interne englobent les politiques, les procédures, les pratiques et les structures organisationnelles qui visent à protéger les ressources publiques contre les erreurs, les fraudes, les abus et les gaspillages. Un contrôle interne efficace comprend la séparation des tâches, la vérification des transactions, la gestion des risques, la supervision adéquate et la documentation appropriée².

B. Audit : une procédure de contrôle de la comptabilité et de la gestion³, en effet ce sont des évaluations systématiques et indépendantes des opérations financières et des comptes publics. Les audits peuvent être internes, réalisés par des organismes internes à l'entité responsable, ou externes, effectués par des auditeurs indépendants⁴. Les audits internes visent à évaluer l'efficacité des mécanismes de contrôle interne, tandis que les audits externes fournissent une assurance objective sur la conformité aux lois et règlements⁵.

L'absence de mécanismes de contrôle interne adéquats ou de d'audits réguliers peut entraîner des risques financiers importants. Les irrégularités financières, la fraude, le détournement de fonds et d'autres comportements répréhensibles peuvent passer inaperçus sans une supervision et un contrôle appropriés. De plus, le manque de transparence dans les opérations financières peut miner la confiance du public dans la gestion des finances publiques.

En conclusion, la mise en place de mécanismes de contrôle interne solides et la réalisation d'audits réguliers sont essentielles pour garantir la responsabilité et la transparence

¹ Obert, R. (2006). Synthèse droit et comptabilité, audit et commissariat aux comptes. Aspects internationaux. DUNOD

² "Contrôle interne et gestion des risques : Ce qui est attendu de la gestion des finances publiques."

³ Pige, B. (2001). Audit et contrôle interne. EMS.

⁴ "Normes internationales d'audit (ISA) de l'IFAC (Fédération internationale des experts-comptables) - 2013."

⁵ ACFE (Association of Certified Fraud Examiners). (2019). Manuel des examinateurs en fraude de l'ACFE

dans l'exécution des dépenses publiques. Ils contribuent à minimiser les irrégularités financières et à maintenir la confiance du public dans la gestion des ressources publiques.

3.6. Environnement Économique et Politique :

L'environnement économique et politique a également un impact sur la performance de la gestion des finances publiques. L'instabilité économique, les fluctuations des recettes publiques et les changements politiques peuvent influencer les décisions budgétaires et les résultats financiers.

L'environnement économique et politique est un outil sans égal, il joue un rôle significatif dans la performance de la gestion des finances publiques. Les décideurs budgétaires et les gestionnaires financiers sont souvent confrontés à des défis complexes résultant de l'instabilité économique, des fluctuations des recettes publiques et des changements politiques.

A. Instabilité Économique : l'instabilité économique¹, telle que les cycles économiques, les crises financières ou les chocs économiques externes, peut avoir un impact direct sur la gestion des finances publiques. Les fluctuations imprévisibles de la croissance économique peuvent affecter les niveaux de revenus et de dépenses du gouvernement, obligeant les gestionnaires financiers à réajuster les budgets en conséquence.

B. Fluctuations des Recettes Publiques : Les recettes publiques, provenant de sources telles que les impôts, les taxes et les revenus issus des ressources naturelles, sont sensibles à l'évolution de l'environnement économique². Les variations des recettes fiscales peuvent rendre difficile la planification budgétaire à moyen terme et la stabilité des politiques publiques. Les gestionnaires financiers doivent s'adapter aux fluctuations des recettes pour maintenir l'équilibre budgétaire.

C. Changements Politiques : Une politique publique se définit toujours par rapport au changement, soit que l'on cherche à freiner une évolution, soit que l'on cherche, au contraire, à promouvoir la transformation du milieu concerné³. Les changements politiques, tels que les élections, les modifications de gouvernement ou les réformes institutionnelles, peuvent avoir un

¹ Fagernas, S., & Singh, A. (2006). Globalisation, instabilité et insécurité économique. *Revue Tiers Monde*, 186(2), 391-420.

² Lienert, I. (2009). Une évaluation de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques. *Fonds monétaire international*.

³ Hoeffler, C., Ledoux, C., & Prat, P. (2019). Changement. In L. Boussaguet (Ed.), *Dictionnaire des politiques publiques* (5e édition entièrement revue et corrigée,). Presses de Sciences Po.p. 132-140

impact majeur sur la gestion des finances publiques. Les nouvelles administrations peuvent apporter des priorités budgétaires différentes et modifier les politiques fiscales et budgétaires en conséquence. Les gestionnaires financiers doivent être flexibles et capables de s'adapter à ces changements.

La capacité à gérer ces défis dépend souvent de la qualité des politiques budgétaires, de la flexibilité des règles budgétaires et de la résilience du système financier. Les pays disposant de cadres budgétaires robustes sont mieux préparés à faire face à l'incertitude économique et politique.

L'environnement économique et politique exerce une influence significative sur la performance de la gestion des finances publiques. Les gestionnaires financiers doivent être prêts à s'adapter aux défis posés par l'instabilité économique, les fluctuations des recettes publiques et les changements politiques pour garantir la stabilité budgétaire et la responsabilité financière.

3.7. Participation Citoyenne et Transparence :

La participation citoyenne et la transparence sont de plus en plus reconnues comme des éléments clés de la performance de la gestion des finances publiques. L'engagement des citoyens dans ce processus budgétaire et la disponibilité d'informations financières accessibles au public peuvent renforcer la redevabilité et contribuer à une meilleure utilisation des ressources publiques.

La participation citoyenne et la transparence sont des composantes essentielles de la performance de la gestion des finances publiques. Elles favorisent la responsabilité, la légitimité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques.

A. Participation Citoyenne : L'engagement des citoyens dans le processus budgétaire permet de tenir compte des besoins et des priorités de la population¹. Les mécanismes de participation, tels que les consultations publiques, les réunions communautaires ou les plateformes en ligne, offrent aux citoyens l'opportunité de contribuer à la formulation du budget et à la prise de décision. La participation citoyenne renforce la légitimité des politiques budgétaires et accroît la confiance dans le gouvernement².

¹ Banque Mondiale. (2005). Guide de la Responsabilisation Sociale. Publications de la Banque Mondiale

² .OCDE. (2018). Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'Intégrité Publique. Éditions de l'OCDE.

B. Transparence : La transparence implique la disponibilité et l'accessibilité des informations financières publiques. Les gouvernements peuvent publier des rapports budgétaires, des données financières et des audits pour informer le public sur l'utilisation des ressources publiques (. La transparence renforce la responsabilité en permettant aux citoyens de surveiller les dépenses publiques et de signaler toute irrégularité.

La combinaison de la participation citoyenne et de la transparence contribue à une meilleure utilisation des ressources publiques ¹(OCDE, 2017). Les citoyens informés et engagés sont plus enclins à soutenir les politiques budgétaires, ce qui facilite la mise en œuvre. De plus, la transparence renforce la responsabilité en exposant les pratiques financières douteuses et en dissuadant la corruption. Cependant, la mise en œuvre réussie de la participation citoyenne et de la transparence nécessite souvent un engagement politique et des ressources suffisantes ². Les gouvernements doivent investir dans la communication, l'éducation civique et les plates-formes technologiques pour faciliter la participation et l'accès à l'information.

En conclusion, la participation citoyenne et la transparence sont des éléments clés de la performance de la gestion des finances publiques. Elles renforcent la responsabilité, la légitimité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques, contribuant ainsi à une gouvernance budgétaire plus efficace.

Conclusion :

En résumé, le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques est un ensemble de

¹ OCDE. (2017). Examen des Données Publiques Ouvertes du Mexique : Réutilisation des Données pour un Impact Public. Éditions de l'OCDE

²Le Clainche, M., Bin, F., & Terrasse, Y. (2018). Repères sur la gestion et les finances publiques. Gestion & Finances Publiques, 4(4), (UNDP, 2018).p.134-143

principes et de normes qui guident la manière dont les ressources financières publiques sont gérées. Il vise à assurer une utilisation optimale et transparente des fonds publics, en veillant à leur efficacité, à leur efficience et à leur intégrité. Ce cadre conceptuel permet de mettre en place des mécanismes de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des dépenses publiques.

Il favorise également la responsabilité et la reddition de comptes des acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques, en mettant l'accent sur la transparence, la participation citoyenne et la lutte contre la corruption. Le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques est essentiel pour assurer une utilisation responsable et efficiente des fonds publics. Il contribue à renforcer la confiance des citoyens dans l'administration publique et à favoriser le développement économique et social du pays.

Chapitre 2 :

La gestion des finances publiques en Algérie

Introduction :

La gestion des finances publiques en Algérie revêt une importance cruciale dans le cadre de l'administration gouvernementale de ce pays nord-africain. En tant qu'une des économies les plus vastes et diversifiées de la région, l'Algérie dépend largement de ses revenus pétroliers et gaziers, ce qui rend la gestion prudente et efficace des finances publiques d'autant plus essentielle.

L'Algérie, en tant que république démocratique et sociale, a pour mission de répondre aux besoins de ses citoyens, de promouvoir le développement économique et social, tout en veillant à la stabilité et à la durabilité de ses finances publiques. L'ampleur des dépenses publiques, les politiques de subventions, la planification budgétaire et la gestion des recettes provenant des hydrocarbures sont autant d'aspects clés qui définissent le cadre de la gestion des finances publiques en Algérie.

Dans ce présent chapitre nous allons voir trois principaux points : la première section porte sur le cadre conceptuel des finances publiques en Algérie, la deuxième porte sur les principaux instruments de la gestion des finances publiques, enfin la troisième sera consacrée au trésor public.

Section 01 : Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie :

Le cadre institutionnel des finances publiques est l'ensemble des règles, des institutions et des procédures qui encadrent la gestion des finances publiques. Il est important car il permet de garantir la transparence, l'efficacité et la responsabilité de la gestion publique.

1.1 Définition de la finance publique

Selon **Gaston Jeze**, « la science des finances publiques est la science des moyens par lesquels l'État et les autres collectivités publiques se procurent et utilisent les ressources nécessaires à la couverture des dépenses publiques, par répartition entre les individus, des charges qui en résultent ».¹

Pierre Masse, économiste français, définit la finance publique comme "l'ensemble des opérations financières de l'état et des autres collectivités publiques, qui consistent à collecter des ressources pour financer les dépenses publiques"².

Michel Bouvier, économiste français, définit la finance publique comme "l'étude des mécanismes de la redistribution des revenus et des richesses, par l'intermédiaire de l'action de l'état"³

Commentaire :

Les trois définitions de la finance publique proposées sont complémentaires et mettent en évidence différents aspects de cette discipline.

➤ **La définition de Gaston Jeze** est la plus complète et la plus classique. Elle met l'accent sur les trois dimensions essentielles des finances publiques :

- La collecte de ressources, qui permet à l'État et aux autres collectivités publiques de disposer des moyens nécessaires pour financer leurs dépenses.
- L'affectation des ressources, qui consiste à utiliser ces ressources pour financer des dépenses publiques.
- La répartition des charges, qui désigne le fait que les dépenses publiques sont financées par les contribuables, via les impôts, les taxes et autres prélèvements obligatoires.

¹ Jeze, G. (1922). Principes généraux de la science des finances publiques. Dalloz.

² Masse, P. (1965). La finance publique. Librairie générale de droit et de jurisprudence.

³ Bouvier, M. (2023). Finance publique. Armand Colin.

- **La définition de Pierre Masse** est plus concise, mais elle met également l'accent sur la collecte de ressources et l'affectation des ressources. Elle souligne également que les finances publiques sont un ensemble d'opérations financières, ce qui renvoie à la notion de gestion des finances publiques.
- **La définition de Michel Bouvier** met l'accent sur la redistribution des revenus et des richesses. Elle souligne que les finances publiques sont un instrument de politique économique, qui peut être utilisé pour redistribuer les revenus entre les différents groupes sociaux.

En conclusion, les trois définitions proposées offrent une vision complète des finances publiques. Elles mettent en évidence les différentes dimensions de cette discipline, qui est à la fois une science économique, une science juridique et une science politique

1.2 Définition du cadre institutionnel des finances publiques en Algérie

Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie est "l'ensemble des règles, des institutions et des procédures qui encadrent la gestion des finances publiques".¹

Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie peut aussi être défini comme "le fondement de la gestion des finances publiques".²

1.3 Importance du cadre institutionnel des finances publiques en Algérie

Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie est un élément essentiel de la bonne gouvernance, en effet :

❖ Les finances publiques sont un instrument de redistribution des richesses. Elles permettent de financer des dépenses sociales, telles que l'éducation, la santé, et la protection sociale, qui contribuent à améliorer le bien-être de la population.

❖ Les finances publiques sont un instrument de régulation de l'économie. Elles permettent de soutenir l'activité économique en période de crise, et de freiner l'inflation en période de surchauffe.

¹ Benabdellah, M., Boukhari, M., & Gherbi, M. (2017). Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie. *Revue d'économie et de gestion des entreprises*

² Gherbi, M. (2020). Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie : état des lieux et perspectives. *Revue algérienne des sciences économiques et de gestion*

❖ Les finances publiques sont un instrument de promotion du développement. Elles peuvent être utilisées pour financer des investissements publics, tels que les infrastructures, qui contribuent à la croissance économique¹

1.4. Le cadre juridique institutionnel des finances publiques

Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie² repose sur plusieurs entités et mécanismes responsables de la gestion des ressources et des dépenses publiques. Voici quelques-uns des principaux acteurs et organes impliqués :

➤ Le Ministère des Finances :

Le Ministère des Finances a été créé dès l'indépendance de l'Algérie en 1962. Ce ministère a, de la sorte, acquis un poids considérable, moins d'ailleurs par ses structures internes que par ses pouvoirs³. sa place est assez particulière Il est responsable de la préparation et de l'exécution du budget de l'État, ainsi que de la conception et de la mise en œuvre de la politique économique et financière⁴. Il conçoit également la politique économique et financière du pays, en coopération avec d'autres ministères et institutions concernées. Il effectue des analyses économiques et financières approfondies pour prendre des décisions éclairées et mettre en place des mesures visant à promouvoir la croissance économique, à réduire la pauvreté et à assurer la stabilité financière.

En outre, le Ministère des Finances a pour mission de collecter les recettes publiques, qu'il s'agisse des impôts, des taxes ou d'autres formes de revenus. Il veille à ce que ces recettes soient utilisées de manière appropriée et transparente, conformément à la législation en vigueur et aux priorités définies par le gouvernement. Il est également responsable de la gestion de la dette publique, en veillant à ce que les emprunts soient contractés de manière responsable et à ce que les remboursements soient effectués dans les délais prévus. Il collabore avec les institutions financières internationales pour obtenir des prêts et des financements nécessaires au développement du pays. Le Ministère des Finances exerce également un rôle de contrôle et de supervision dans la gestion des finances publiques. Il

¹ Mouheb, M. (2021). Les finances publiques algériennes : état des lieux et perspectives. Alger : Casbah éditions. p120

² Remili, A. (1973). Les institutions administratives algériennes. Alger : Société nationale d'édition et de diffusion.

³ Luc, S. (2000). Finances publiques (3e édition,). DALLOZ. p. 12-13

⁴ Chouvel, F. (2017). Finance publique (20e édition,). GUALINO. p. 61

assure le suivi et l'évaluation des politiques et programmes financiers, ainsi que la lutte contre la fraude fiscale et la corruption.

➤ **La Cour des Comptes :**

La Cour des Comptes a été établie en 1963, peu de temps après l'indépendance de l'Algérie¹. C'est une institution indépendante chargée du contrôle des finances publiques. Elle veille à la régularité, la probité et la performance de la gestion des fonds publics, et adresse des recommandations aux autorités compétentes pour améliorer cette gestion. Elle est responsable de l'audit des comptes publics et de l'évaluation de la gestion financière des organismes publics, qu'ils soient centraux ou locaux. Elle examine les budgets, les dépenses, les acquisitions, les recettes et les opérations financières des entités gouvernementales pour s'assurer qu'ils sont conformes aux lois et aux régulations en vigueur. En tant qu'institution indépendante, la Cour des Comptes joue un rôle crucial dans la lutte contre la corruption et la transparence financière. Elle a le pouvoir d'enquêter sur les cas de malversation et de rendre compte de ses conclusions aux autorités compétentes. Elle peut recommander des sanctions administratives, disciplinaires ou pénales si des actes répréhensibles sont identifiés.

La Cour des Comptes joue également un rôle consultatif en donnant son avis sur les politiques et les initiatives gouvernementales en matière de finances publiques. Elle formule des recommandations pour améliorer la gestion des fonds publics, renforcer la transparence et l'intégrité financière, et promouvoir l'efficacité des services publics. En résumé, la Cour des Comptes en Algérie est une institution indépendante chargée du contrôle des finances publiques. Elle veille à la régularité, la probité et la performance de la gestion des fonds publics, et adresse des recommandations aux autorités compétentes pour améliorer cette gestion. Elle contribue à la transparence financière, à la lutte contre la corruption et à l'efficacité des services publics.

➤ **La Loi de Finances :**

Les lois des finances déterminent, pour un exercice, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte². Chaque année, la Loi de Finances fixe les prévisions budgétaires de l'État pour l'année à venir, ainsi que les modalités d'exécution du budget. La Loi de Finances est adoptée

¹ Rocherieux, J. (2001). L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance. Sud/Nord, (14), . [<https://doi.org/10.3917/sn.014.0027>]. p. 27-50

² Huart, F. (2012). Économie des finances publiques (2e édition,). DUNOD.p. 15

par le Parlement algérien. Elle est un instrument essentiel de la gestion financière de l'État. Elle permet de planifier les recettes et les dépenses de l'année à venir, en tenant compte des objectifs économiques, sociaux et financiers du gouvernement. La Loi de Finances inclut généralement des estimations des recettes provenant des impôts, des taxes et d'autres sources, ainsi que des prévisions de dépenses dans différents secteurs tels que l'éducation, la santé, l'infrastructure, la défense, etc. Une fois adoptée par le Parlement, la Loi de Finances devient contraignante pour les autorités publiques. Elle fixe les limites des dépenses et des recettes pour l'année à venir, et définit les politiques et les orientations budgétaires. Les ministères et les entités publiques doivent utiliser les fonds alloués conformément aux dispositions de la Loi de Finances et sont tenus de présenter des rapports sur l'exécution financière.

La Loi de Finances joue un rôle important dans la gestion des finances publiques et contribue à garantir la transparence, la responsabilité et le contrôle des dépenses de l'État. Elle permet également au Parlement de jouer un rôle de supervision et de contrôle sur l'utilisation des fonds publics, en examinant les rapports d'exécution budgétaire et en évaluant les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans la loi. En conclusion, la Loi de Finances est un outil essentiel de planification budgétaire de l'État algérien. Elle fixe les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année à venir et joue un rôle clé dans la gestion des finances publiques. Elle est adoptée par le Parlement et définit les orientations budgétaires et les politiques en matière de dépenses publiques.

➤ **La Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LOLF) :**

La LOLF a été adoptée en 2015. Cette loi définit les procédures, les modalités d'évaluation et de contrôle des dépenses publiques, et vise à garantir une plus grande transparence et responsabilité dans la gestion des finances publiques.¹ La LOLF introduit plusieurs principes clés pour améliorer la gestion des finances publiques en Algérie. Tout d'abord, elle met en place une gestion axée sur les résultats, ce qui signifie que les dépenses doivent être justifiées par des objectifs clairs et mesurables, et doivent être évaluées en fonction des résultats obtenus. Cela permet de mieux évaluer l'efficacité des politiques publiques et d'orienter les dépenses vers les programmes les plus efficaces. Ensuite, la LOLF renforce le rôle du Parlement dans le processus budgétaire. Elle prévoit une phase d'évaluation parlementaire avant l'adoption de la Loi de Finances, où les parlementaires

¹ Cinq questions sur la LOLF et la réforme des finances publiques, [<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/281176-cinq-questions-sur-la-lolf-et-la-reforme-des-finances-publiques>].

peuvent demander des informations et des clarifications sur les différentes dépenses prévues. Cette phase permet au Parlement d'exercer un contrôle plus approfondi sur les dépenses publiques et de s'assurer de leur pertinence et de leur légalité.

De plus, la LOLF introduit le concept de responsabilité managériale, ce qui signifie que les responsables des dépenses publiques sont tenus de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds qui leur sont alloués. Ils doivent présenter des rapports réguliers sur l'exécution budgétaire, fournir des justifications en cas de dépassement des prévisions budgétaires, et sont passibles de sanctions en cas de mauvaise gestion financière. La LOLF prévoit également la mise en place d'un système de contrôle interne renforcé au sein des administrations publiques, afin de garantir l'efficacité et la légalité des dépenses. Des procédures de gestion financière plus rigoureuses sont mises en place, notamment en ce qui concerne les marchés publics, les dépenses de personnel, les subventions, etc.

➤ **Le Conseil des Participations de l'État (CPE) :**

Le CPE a été créé en 2001. Il intervient dans l'élaboration et le suivi de la politique de l'État en matière de gestion du patrimoine public et des participations de l'État dans les entreprises publiques.¹ Il est présidé par le Premier ministre et comprend plusieurs membres, notamment les ministres chargés des secteurs économiques concernés, ainsi que des experts et des représentants des entreprises publiques. Il est responsable de la coordination des politiques de gestion des entreprises publiques et de la valorisation du patrimoine public.

Le rôle principal du CPE est d'élaborer les orientations stratégiques et les plans de développement des entreprises publiques. Il définit les objectifs à atteindre et les moyens nécessaires pour y parvenir. Il veille à ce que les entreprises publiques agissent en cohérence avec les priorités du gouvernement, tout en assurant leur développement soutenable et leur efficacité économique. Il exerce également un contrôle sur les entreprises publiques en évaluant leurs performances et en supervisant leur gestion financière. Il s'assure que les entreprises atteignent leurs objectifs et propose des mesures de redressement en cas de besoins. Il peut également prendre des décisions concernant les cessions ou les acquisitions de participations de l'État dans les entreprises publiques.

En outre, le CPE met en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des performances des entreprises publiques. Il demande des rapports réguliers sur leur activité,

¹Hamamda, M. T. Privatisation des entreprises publiques en Algérie. Centre universitaire Khenchela. [https://www.researchgate.net/publication/269511053_Privatisation_des_entreprises_publicques_en_Algerie]

leur gestion financière et leurs résultats. Ces rapports permettent d'identifier les difficultés rencontrées par les entreprises publiques et de mettre en place les mesures nécessaires pour les résoudre.

➤ **Les organismes de contrôle et d'audit :**

En plus de la Cour des Comptes, l'Algérie dispose d'autres organismes de contrôle et d'audit, notamment, l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Générale des Douanes (IGD)¹. Ces organismes sont chargés de vérifier la conformité des dépenses publiques et de prévenir la fraude et la corruption.

A - l'Inspection Générale des Finances (IGF): est un organe indépendant placé sous l'autorité du ministère des Finances. Elle est responsable de l'audit interne et externe des dépenses publiques et veille à ce que les fonds soient utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Il surveille les opérations financières des organismes publics et vérifie la conformité des procédures et des décisions prises en matière de dépenses. Elle évalue également l'efficacité et l'efficience de la gestion financière et propose des mesures pour améliorer la gestion des fonds publics. L'IGF peut également mener des enquêtes en cas de soupçons de fraudes ou de pratiques illégales.

B - L'inspection Générale des Douanes (IGD): quant à elle, est chargée du contrôle des opérations douanières. Elle a pour mission de vérifier l'application des lois et des règlements douaniers, de prévenir la contrebande, le trafic illicite et les pratiques illégales liées aux échanges commerciaux internationaux. L'IGD procède à des contrôles sur les marchandises importées et exportées, les déclarations en douane, les opérations d'importation et d'exportation, ainsi que sur les moyens de transport utilisés. Elle veille à la collecte des droits de douane et des taxes, tout en prévenant les fraudes et en garantissant la sécurité des frontières.

Ces organismes de contrôle et d'audit jouent un rôle essentiel dans la préservation de l'intégrité des finances publiques et dans la garantie de la transparence et de la légalité dans la gestion des ressources de l'État. Leur travail contribue à renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs tant nationaux qu'étrangers dans l'économie du pays.

➤ **La Banque d'Algérie :**

¹ Evolution du cadre juridique de l'IGF, [<https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/services-2/inspection-generale-des-finances/19-evolution-du-cadre-juridique-de-l-igf>]

La Banque d'Algérie est la banque centrale de l'Algérie, elle a été créée en 1962 et est chargée de la gestion et de la régulation du système monétaire et financier du pays. Elle joue un rôle clé dans la gestion des finances publiques en veillant à la stabilité monétaire et au bon fonctionnement du système financier. Elle est indépendante du gouvernement et est responsable de la mise en œuvre de la politique monétaire afin de maintenir la stabilité des prix et de promouvoir la croissance économique. Elle exerce son contrôle sur les banques commerciales et supervise leur activité, s'assurant ainsi de la solidité et de la sécurité du système financier.

La Banque d'Algérie en tant que banque centrale du pays, joue un rôle important dans la gestion des finances publiques. Elle est responsable de la politique monétaire et veille à la stabilité financière du pays¹. Elle intervient sur le marché monétaire pour contrôler l'inflation et maintenir les taux de change à des niveaux appropriés. La Banque d'Algérie agit également en tant que prêteur de dernier ressort pour les banques commerciales, fournissant ainsi une liquidité en cas de besoin. D'autre part, la Banque d'Algérie supervise et réglemente les activités des banques commerciales, des établissements financiers et des institutions de crédit. Elle s'assure que ces institutions respectent les lois et réglementations en vigueur et met en place des mécanismes de contrôle pour prévenir les pratiques illégales, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En plus de ses fonctions de supervision et de régulation, la Banque d'Algérie joue également un rôle important dans la gestion des réserves de change du pays. Elle est responsable de la gestion et de la protection des réserves de devises étrangères de l'Algérie, garantissant ainsi la stabilité du marché des changes et la capacité du pays à faire face aux chocs économiques externes.

➤ **L'autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) :**

L'ARMP a été créée en 2010 par la loi n°10-04. Elle se définit par un ensemble de règles, de pratiques et d'encadrement des activités financières dont les objectifs prioritaires sont le bon fonctionnement du marché (transparence et intégrité), la protection de l'épargnant,

¹ Bonin, H. (2009). *Compagnie algérienne. Banque de l'Algérie. Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Grands chantiers (BTP). Centrales et réseaux électriques. Chemins de fer. Compagnies de négoce. Compagnies de transit. Compagnies maritimes. Compagnies foncières de colonisation. Hydrocarbures (pétrole et gaz). Marseille et l'Algérie. Mines. Plans de modernisation. In HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe). French National Centre for Scientific Research. <https://hal.science/hal-00519830>*

la stabilité du système financier¹. Elle est chargée de réguler et de contrôler les marchés publics en Algérie. L'ARMP veille à l'application des règles de passation des marchés publics, à la lutte contre la corruption et à la transparence dans l'utilisation des fonds publics. Elle est responsable de l'évaluation et de la validation des dossiers de passation des marchés publics, ainsi que de la supervision de leur exécution. Elle veille à ce que les principes de concurrence, d'égalité de traitement et de transparence soient respectés lors de la sélection des fournisseurs et des entrepreneurs.

Outre sa mission de réglementation, l'ARMP assure également un rôle de prévention et de lutte contre la corruption dans le domaine des marchés publics. Elle met en place des mécanismes de contrôle et de surveillance pour détecter et sanctionner tout acte de corruption ou de favoritisme dans le processus de passation des marchés. À cet égard, elle collabore avec les organes de contrôle et de lutte contre la corruption pour garantir l'intégrité et la transparence des marchés publics. Elle joue également un rôle de conseil et d'assistance aux acteurs impliqués dans les marchés publics, tels que les administrations publiques, les entreprises et les citoyens. Elle fournit des informations, des orientations et des formations sur les procédures de passation des marchés, favorisant ainsi le renforcement des capacités et l'amélioration des pratiques dans ce domaine.

L'ARMP assure la promotion de bonnes pratiques en matière de passation des marchés publics, encourageant l'utilisation des innovations technologiques et des approches modernes pour une gestion efficace des marchés. Elle participe également à la sensibilisation du public sur les enjeux liés aux marchés publics et à l'utilisation des fonds publics, contribuant ainsi à renforcer la confiance dans le système.

¹ Finance Publique Pour Tous. (8 août 2023). La régulation des marchés financiers. La Finance Pour Tous. , [<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/fonctionnement-du-marche/regulation/regulation-definition-et-enjeux/>]

Section 2 : les principaux instruments des finances publiques en Algérie

En Algérie, la gestion des finances publiques repose sur plusieurs instruments qui ont évolué au fil du temps pour améliorer la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques.

2.1. La loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

La LOLF a plusieurs objectifs clés dans la gestion des finances publiques en Algérie.

Tout d'abord, elle cherche à renforcer la prévisibilité budgétaire en introduisant un cadre pluriannuel pour l'élaboration des budgets¹. Cela permet aux différentes parties prenantes, y compris les ministères et les institutions, de planifier leurs actions en se basant sur des prévisions budgétaires à moyen terme. Ensuite, la LOLF vise à améliorer la transparence des finances publiques en rendant les informations budgétaires plus accessibles au grand public. Cela inclut la publication régulière de rapports budgétaires détaillés ainsi que des comptes rendus annuels d'exécution budgétaire, permettant ainsi aux citoyens de suivre de près la manière dont les fonds publics sont utilisés.

Un autre élément clé de la LOLF est l'introduction de la notion de performance dans la gestion budgétaire. Cela signifie que les budgets doivent être élaborés en tenant compte des objectifs de performance définis par le gouvernement. Ces objectifs peuvent être qualitatifs (par exemple, réduire le taux de chômage) ou quantitatifs (par exemple, augmenter les dépenses de recherche et développement de X%). Enfin, la LOLF renforce le contrôle parlementaire sur les finances publiques. Elle permet au Parlement de mieux évaluer et contrôler l'utilisation des fonds publics en obligeant le gouvernement à fournir des informations détaillées sur les crédits alloués à chaque ministère et en donnant au Parlement le pouvoir de demander des comptes sur l'exécution budgétaire.

¹ Loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, [<https://www.vie-publique.fr/loi/281020-loi-28-decembre-2021-lolf-modernisation-gestion-des-finances-publiques>.]

La LOLF en Algérie joue un rôle essentiel dans la rationalisation de la gestion budgétaire, la promotion de la transparence, l'introduction de la performance et le renforcement du contrôle parlementaire. Elle vise à garantir une utilisation optimale des ressources publiques et à assurer une responsabilité accrue dans la gestion des finances de l'État.

2.2 L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP)

L'ARMP a été créée pour promouvoir la transparence et la concurrence dans les marchés publics en Algérie. Elle est chargée de contrôler les procédures d'appel d'offres et de vérifier la conformité des contrats avec la réglementation en vigueur¹. L'ARMP vise à prévenir la corruption et à garantir une utilisation efficace des fonds publics. En plus de ces objectifs, l'ARMP joue également un rôle important dans l'amélioration de la gestion des marchés publics en Algérie. Elle élabore des règles et des standards pour assurer la transparence, l'équité et la compétitivité dans les procédures d'attribution des contrats. Elle veille également à la mise en place de systèmes de contrôle interne au sein des organismes publics afin de prévenir les pratiques illégales et les abus.

L'ARMP exerce ses fonctions de contrôle en effectuant des audits et des inspections régulières des marchés publics. Elle vérifie la conformité des procédures d'appel d'offres, des contrats et des paiements qui y sont liés. L'objectif est de garantir que la sélection des fournisseurs et des entrepreneurs se fait de manière juste et transparente, en évitant toute forme de favoritisme ou de corruption. En cas de non-conformité ou de suspicion de pratiques illégales, l'ARMP a le pouvoir de prendre des mesures disciplinaires et de sanctionner les contrevenants. Elle peut également recommander des mesures correctives et des réformes visant à améliorer la gestion des marchés publics en Algérie.

Parallèlement à ses fonctions de contrôle, l'ARMP joue un rôle de sensibilisation et de formation en matière de marchés publics. Elle organise des sessions de formation et de sensibilisation à l'intention des acteurs impliqués dans les procédures d'attribution des contrats publics, afin de promouvoir les bonnes pratiques et de renforcer les compétences nécessaires pour une gestion efficace des marchés publics. L'ARMP en Algérie a été créée pour promouvoir la transparence, la concurrence et l'efficacité dans les marchés publics. Elle

¹ Ministère des Finances. (2023). Manuel de procédures de contrôle des marchés publics. [<https://armp.bj/storage/2023/07/manuel-de-controle-des-mp-valide-30-06-2022-valide-au-16062023-1906-2023.pdf>]

exerce un contrôle rigoureux des procédures d'appel d'offres et des contrats afin de prévenir la corruption et de garantir une utilisation efficace des fonds publics. Elle joue également un rôle de sensibilisation et de formation pour promouvoir les bonnes pratiques et renforcer les compétences des acteurs impliqués dans les marchés publics.

2.3. L'inspection Générale des Finances (IGF)

C'est un organe de contrôle interne chargé d'auditer les services et organismes publics afin d'évaluer la gestion financière et l'utilisation des ressources publiques. L'IGF intervient également dans la prévention et la lutte contre la corruption. Il peut proposer des réformes pour améliorer les procédures administratives et financières (Création de l'IGF : années 1970). L'inspection Générale des Finances (IGF) a été créée dans les années 1970 en Algérie afin de renforcer le contrôle interne de l'administration publique en matière de gestion financière et d'utilisation des ressources publiques¹. L'IGF joue un rôle crucial dans la prévention et la lutte contre la corruption en identifiant les pratiques illégales et en recommandant des mesures disciplinaires et des sanctions appropriées.

L'IGF réalise des audits et des investigations approfondies afin d'évaluer la gestion financière des services et organismes publics. Ces audits portent sur la régularité, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, ainsi que sur la conformité aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. L'objectif est de garantir une utilisation transparente et responsable des fonds publics, tout en détectant et en prévenant les éventuels cas de corruption ou d'abus. En plus de ses activités d'audit, l'IGF propose également des réformes visant à améliorer les procédures administratives et financières. Ces réformes peuvent inclure la simplification des procédures, la modernisation des systèmes d'information, l'établissement de normes et de bonnes pratiques, ainsi que la formation des fonctionnaires afin de renforcer les capacités de gestion financière.

L'IGF collabore étroitement avec d'autres institutions de contrôle et de lutte contre la corruption, telles que l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ARMP) et les organes judiciaires compétents. Cette coopération permet de renforcer l'efficacité des actions entreprises pour prévenir et combattre la corruption dans la gestion des finances publiques.

¹SLIMANI, K.. Rôle de l'Inspection Générale Des Finances dans le contrôle de la performance des opérations d'investissements réalisées par une EPE : Cas pratique - Entreprise Metro d'Alger., [<https://www.ummtto.dz/dspace/handle/ummtto/1793>]

L'Inspection Générale des Finances (IGF) joue un rôle essentiel dans le contrôle interne de l'administration publique en Algérie. Elle audite les services et organismes publics afin d'évaluer la gestion financière et l'utilisation des ressources publiques. L'IGF intervient également dans la prévention et la lutte contre la corruption en proposant des réformes pour améliorer les procédures administratives et financières. Elle collabore activement avec d'autres institutions de contrôle et de lutte contre la corruption pour renforcer l'efficacité des actions entreprises.

2.4. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)

Elle a été créée en 2002 et est soutenue par un partenariat entre les gouvernements, les sociétés extractives, les organisations de la société civile et les investisseurs¹. L'objectif de l'ITIE est de promouvoir la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif, en permettant aux citoyens de connaître les revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles de leur pays.

En adhérant à l'ITIE, l'Algérie s'engage à publier régulièrement des informations sur les revenus, les contrats et les paiements effectués par les entreprises extractives opérant sur son territoire. Ces informations sont rendues accessibles au public afin de garantir la transparence et d'informer les citoyens sur l'utilisation des revenus provenant des ressources naturelles. L'ITIE fonctionne selon une norme mondiale de transparence, qui comprend des critères et des exigences pour la divulgation des informations financières dans le secteur extractif. Ces critères incluent la publication des contrats et des accords pétroliers, miniers et gaziers, des revenus générés par les activités extractives, ainsi que des paiements effectués aux gouvernements par les entreprises du secteur.

En participant à l'ITIE, l'Algérie s'engage également à mettre en place des processus de gouvernance transparents et inclusifs pour la gestion des revenus extractifs. Cela implique la participation des parties prenantes, y compris la société civile, dans les discussions et les décisions liées à l'exploitation des ressources naturelles. L'ITIE joue un rôle important dans la promotion d'une gestion responsable des ressources naturelles et dans la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance dans le secteur extractif. En fournissant des informations transparentes et accessibles au public, elle permet aux citoyens de mieux

¹ Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Mise en œuvre de l'application de leçons tirées des premiers. [<https://eiti.org/sites/default/files/attachments/Implementing-the-eiti-FRE.pdf>]

comprendre et de participer aux décisions affectant leur pays et leurs ressources. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est un mécanisme international auquel l'Algérie a adhéré en 2007. Elle vise à promouvoir la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif, en encourageant la publication des revenus, des contrats et des paiements effectués par les entreprises extractives. L'ITIE contribue à une gestion responsable des ressources naturelles et à la lutte contre la corruption dans ce secteur.

2.5.L'adoption du Cadre harmonisé des finances publiques

Créé en 2017 par l'Algérie est une étape importante dans la réforme et la modernisation de la gestion budgétaire du pays. Cet instrument vise à améliorer la performance économique en renforçant la planification budgétaire, la gestion de la trésorerie et la gestion des dettes¹. Le Cadre harmonisé permet une meilleure coordination entre les différentes administrations publiques en établissant des règles et des procédures communes pour la gestion des finances publiques. Il favorise également la collaboration et la communication entre les acteurs impliqués dans la budgétisation et l'exécution des dépenses publiques. L'un des objectifs du Cadre harmonisé est de promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gestion budgétaire. Il encourage la publication régulière d'informations financières et la divulgation des résultats économiques et budgétaires aux citoyens et aux parties prenantes. Cela permet de renforcer la confiance du public dans la gestion des finances publiques et de faciliter la surveillance et le contrôle de l'utilisation des ressources publiques.

En renforçant la planification budgétaire, le Cadre harmonisé vise à aligner les dépenses publiques sur les priorités nationales et à assurer une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Il encourage également la gestion de la trésorerie de manière à garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour financer les dépenses publiques et prévenir les problèmes de liquidité. La gestion des dettes est également abordée dans le Cadre harmonisé, visant à assurer une gestion prudente de l'endettement public et à garantir la soutenabilité des finances publiques à long terme. Cela inclut la mise en œuvre de politiques et de procédures appropriées pour contracter, suivre et rembourser les dettes de manière responsable. Le Cadre harmonisé des finances publiques adopté par l'Algérie en 2017 vise à moderniser la gestion budgétaire du pays et à améliorer la performance économique. Cet instrument renforce la planification budgétaire, la gestion de la trésorerie et la gestion des dettes, favorise la

¹ Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractive. Mise en œuvre de l'application de leçons tirées des premiers. [<https://eiti.org/sites/default/files/attachments/Implementing-the-eiti-FRE.pdf>]

coordination entre les différentes administrations publiques, et promeut la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

2.6. Le Système d'information financière (SIF)

En Algérie est un outil informatisé qui a été mis en place pour faciliter la gestion et le contrôle des opérations financières de l'État¹. Il vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des processus financiers en automatisant certaines tâches et en fournissant des informations en temps réel. Le SIF permet de centraliser et de consolider les données financières provenant des différentes entités administratives et de les rendre accessibles aux décideurs. Cela facilite la planification et la prise de décision en permettant aux responsables de disposer d'informations financières actualisées et fiables. En termes de gestion des recettes, le SIF permet de collecter et d'enregistrer les informations relatives aux revenus de l'État, qu'il s'agisse des impôts, des taxes, des redevances ou d'autres sources de financement. Il facilite ainsi le suivi et le contrôle des recettes publiques, contribuant à prévenir la fraude, les erreurs et les irrégularités. En ce qui concerne la gestion des dépenses, le SIF permet de suivre et de contrôler les dépenses publiques à chaque étape, de l'engagement à la liquidation des dépenses. Cela permet de garantir que les dépenses sont conformes aux règles et aux procédures financières établies, et de détecter rapidement tout problème ou toute anomalie. Le SIF facilite également l'exécution budgétaire en assurant un suivi en temps réel des dépenses et des recettes par rapport au budget prévu. Cela permet de détecter les écarts et les ajustements nécessaires pour assurer une utilisation optimale des ressources financières. En termes de transparence, le SIF contribue à rendre les procédures financières publiques plus accessibles et compréhensibles pour les citoyens et les parties prenantes. Les informations financières sont plus facilement consultables et les rapports financiers peuvent être générés de manière rapide et précise, ce qui facilite la reddition des comptes et favorise la confiance du public. Le Système d'information financière (SIF) mis en place en Algérie est un outil informatisé qui permet de faciliter la gestion et le contrôle des opérations financières de l'État. Il contribue à l'efficacité, la transparence et l'intégrité des procédures financières publiques en automatisant certaines tâches, en fournissant des informations en temps réel et en facilitant l'accès aux informations financières pour les décideurs et les parties prenantes.

¹SAKI, J. D., & TANGARA, C. S. (Année de publication). Système d'information financier : Enjeux pour les PME algériennes. [<https://www.ummtto.dz/dspace/handle/ummtto/13414>]

2.7. La Direction générale du contrôle financier (DGCF)

C'est un organisme chargé du contrôle des dépenses publiques en Algérie. Elle joue un rôle clé dans la surveillance et le contrôle des dépenses publiques en Algérie¹. Elle s'assure de la régularité, de la légalité et de la conformité des procédures financières, en veillant à ce que les dépenses engagées respectent les règles établies. La DGCF effectue des vérifications régulières sur les documents financiers, tels que les contrats, les factures et les pièces justificatives, afin de vérifier leur conformité aux procédures établies. Elle s'assure également que les dépenses sont engagées dans le respect des budgets alloués et qu'elles correspondent aux objectifs et aux priorités fixés. En cas d'irrégularités ou de non-conformité, la DGCF apporte des recommandations et des mesures correctives pour améliorer la gestion financière et prévenir les risques d'irrégularités. Elle peut recommander des ajustements budgétaires, des améliorations dans les processus de gestion financière ou des sanctions en cas de violations graves. La DGCF joue également un rôle de conseil et d'assistance, en collaborant avec les entités administratives pour les aider à se conformer aux règles et aux procédures financières, à renforcer les compétences des agents financiers et à améliorer les systèmes de gestion financière.

La DGCF contribue à la transparence et à la reddition des comptes en produisant des rapports de contrôle financier et en fournissant des informations aux parties prenantes sur les résultats de ses vérifications. Ces rapports permettent aux responsables de mesurer l'efficacité et l'efficience des processus financiers, d'identifier les points forts et les points faibles et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la gestion financière. La Direction générale du contrôle financier (DGCF) en Algérie a pour mission d'assurer le contrôle des dépenses publiques en vérifiant la conformité des procédures financières et en s'assurant de la régularité et de la légalité des dépenses engagées. Elle apporte des recommandations et des mesures correctives pour améliorer la gestion financière, prévenir les risques d'irrégularités et contribuer à la transparence et à la reddition des comptes.

¹ BELHADEF, L. (Année de publication). Audit des commandes publiques au sein du service du contrôle financier de la wilaya de Tizi-Ouzou., [<https://www.ummtto.dz/dspace/handle/ummtto/9325>]

2.8. Le Comité interministériel de modernisation et de simplification administrative (CIMSA)

C'est une instance de coordination et de décision qui vise à moderniser et simplifier les procédures administratives en Algérie¹. Ce comité rassemble des représentants de différents ministères et organismes publics, et a pour objectif d'améliorer la performance des services publics, de réduire les délais et les coûts administratifs, et de renforcer la transparence et la qualité des prestations fournies aux citoyens et aux entreprises.

2.9. Le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)

C'est un outil de gestion budgétaire en Algérie qui vise à renforcer la planification à moyen terme des dépenses publiques². Le CDMT établit un tableau des ressources et des dépenses prévues sur plusieurs années, en tenant compte des priorités, des objectifs financiers et des contraintes budgétaires. Cela permet de prendre des décisions plus éclairées et d'optimiser l'utilisation des ressources.

➤ Ces instruments de gestion des finances publiques en Algérie sont continuellement révisés pour s'adapter aux nouveaux enjeux économiques et sociaux du pays. Ils visent à améliorer la gouvernance financière et à garantir une utilisation efficiente et transparente des ressources publiques.

¹Pour "Présentation du délégué et du comité interministériel aux Archives de France" : Gouvernement français. (2022). Présentation du délégué et du comité interministériel aux Archives de France. [<https://www.gouvernement.fr/presentation-du-delegue-et-du-comite-interministeriel-aux-archives-de-france>]

²Pour "Renforcer les pratiques budgétaires en Afrique" : CABRI. (2009). Renforcer les pratiques budgétaires en Afrique. , [https://www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/report_2009_cabri_cabri_seminar_cabri_5th_annual_seminar_french_psp_french_2009_3rd.pdf]

Tableau n° 1: récapitulative des principaux instruments de la finance publique

Instruments	Définition	Objectif
LOLF (Loi organique relative aux lois de finances)	C'est une loi organique qui a été adoptée en 2001. Elle a introduit une nouvelle architecture budgétaire, qui repose sur la programmation pluriannuelle, la budgétisation par programmes et la performance	Modernisation de la gestion publique
ARMP (Autorité de régulation des marchés publics)	L'ARMP est une autorité administrative indépendante qui a été créée en 2004. Elle est chargée de veiller à la transparence et à la concurrence dans les marchés publics.	Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts
IGF (Inspection générale des finances)	L'IGF est un service d'inspection du ministère de l'Économie et des Finances. Elle est chargée de contrôler la gestion des finances publiques.	Contrôle de la gestion des finances publiques
ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)	L'ITIE est une initiative internationale lancée en 2002. Elle vise à améliorer la transparence des revenus pétroliers et gaziers	Amélioration de la transparence des revenus pétroliers et gaziers
(SIF)Système d'information financière	C'est un système d'information qui collecte et traite les données financières publiques. Il a été mis en place en 2001.	Amélioration de la qualité des données financières publiques
Direction générale du contrôle financier	La Direction générale du contrôle financier est une direction du ministère de l'Économie et des Finances. Elle est chargée de contrôler la gestion des finances publiques.	Amélioration de la performance de la gestion publique
Comité interministériel de modernisation et de simplification administrative	C'est un comité interministériel qui est chargé de piloter la modernisation de l'administration.	Amélioration de l'efficacité et de la transparence de l'action publique
Cadre de dépenses à moyen terme	C'est un cadre pluriannuel qui fixe les dépenses publiques à moyen terme. Il a été adopté en	Amélioration de la prévisibilité des

	2002.	finances publiques
Adoption du cadre harmonisé des finances publiques	C'est l'adoption d'un cadre de référence international pour la définition et la mesure des finances publiques. Il a été adopté par le FMI et la Banque mondiale en 2001.	Harmonisation des données financières publiques

Source : élaborer par nous même

Section 3 : Le trésor public : définition, missions et contraintes

Le Trésor Public, souvent désigné sous d'autres noms dans différents pays, est une institution gouvernementale cruciale chargée de la gestion des finances publiques. Il joue un rôle central dans la collecte des recettes fiscales, la gestion des dépenses publiques et la garantie de la stabilité financière de l'État. Le Trésor Public est généralement responsable de l'émission de la monnaie, de la gestion de la dette publique, de la surveillance des flux financiers, et de la comptabilité gouvernementale. Cette institution revêt une importance majeure dans la gouvernance et la gestion des finances d'un pays, contribuant ainsi à la stabilité économique et à la réalisation des objectifs gouvernementaux.

3.1. Définition du trésor public

Il est difficile de définir le trésor public, car le trésor est l'un des aspects les plus compliqués des finances publiques, en effet la direction a de nombreuses responsabilités, des compétences variées et un rôle qui évolue en fonction des circonstances. Même si ses pouvoirs sont permanents, il est difficile de résumer son action en une formule concise et durable. Voici quelques définitions possibles :

«Le trésor public est un organisme public chargé de gérer les finances de l'État. Ses principales missions consistent à assurer la collecte des recettes publiques, le paiement des dépenses publiques et la gestion de la trésorerie de l'État¹.»

« Le Trésor Public est un organisme public chargé de collecter au nom de l'Etat l'impôt sur le revenu et les contraventions des contribuables et contrevenants²

¹Bloch-Lainé, F., & De Vogüé, P. (1960). Le trésor public : et le mouvement général des fonds. Presses Universitaires de France eBooks. . [<http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA12715157>]

² Revue économique , Année 1951 2-2 pp. 129

3.2. Définition de quelques auteurs

Plusieurs auteurs ont défini le trésor public de leur point de vue qui sont comme suit :

Gilbert Devaux : Souligne « qu'il n'existe aucune définition du trésor ; si l'on voulait en donner une, on pourrait dire qu'il est constitué par l'ensemble des services financiers de l'Etat solidairement liés par une unité de trésorerie¹ »

Jackues Percebois : Définit le trésor comme, « l'Etat caissier, banquier et financier, au sens étroit du terme il correspond à la direction du trésor laquelle par l'intermédiaire de ses comptables est chargée de gérer la trésorerie de l'Etat² »

M. Kobtan : « Le trésor public est une institution non dotée de la personnalité morale qui regroupe l'ensemble des services financiers de l'Etat des collectivités publiques liés entre eux par une unité de caisse et chargés d'exécuter le budget de l'Etat et des collectivités publiques et régulariser l'économie par des interventions ponctuelles...³ »

Cette définition met en évidence les différentes activités du trésor public :

- a) Caissier percepteur.
- b) Fonction de payeur.
- c) Fonction de banque et de financier de l'Etat par des interventions dans l'économie.

3.3. Les fonctions du trésor public :

Le Trésor public est un organisme public qui joue un rôle central dans la gestion des finances publiques. Il est donc chargé de recouvrer tous les fonds provenant de la perception des recettes publiques et d'assurer le paiement des dépenses publiques. Donc du point de vue financiers, le Trésor a un double rôle : un rôle de caissier et de banquier.

¹ LALUMIER (P) « les finances publiques », librairie, Armand colin, Paris 1983

² PERCEBOIS (J) « Economie des finances publiques » Armand colin, P24

³ Mohamed KOBTAN « le trésor public », édition office des publications universitaire, Alger.

3.3.1. Le rôle du trésor public dans la fonction de caissier de l'Etat

Le Trésor public est chargé de l'exécution des opérations financières des budgets des collectivités publiques. Il s'agit notamment des recettes et des dépenses prévues par la loi de finances. Cette mission implique deux tâches principales¹ :

- Opérationner les encaissements et les décaissements, c'est-à-dire collecter les recettes et payer les dépenses.
- Veiller à la disponibilité des fonds pour faire face aux engagements des collectivités publiques.

En pratique, le Trésor public effectue un grand nombre d'encaissements et de décaissements. Il s'agit notamment des opérations prévues par la loi de finances, telles que les recettes et les dépenses du budget général et des budgets annexes. Le Trésor public est également le caissier des "correspondants du Trésor", c'est-à-dire des organismes ou particuliers qui déposent des fonds au Trésor ou qui sont autorisés à effectuer des opérations financières par l'intermédiaire des comptables du Trésor.

En tant que caissier de l'Etat, le Trésor est chargé de l'émission et de la gestion de la dette. Il assure l'émission des emprunts à long et moyen terme, et bénéficie alors du concours des banques qui ouvrent leurs guichets pour le placement des emprunts. Pour les emprunts à court terme, le Trésor joue un rôle capital dans l'émission des bons de Trésor. Ces bons doivent lui permettre de faire face à la deuxième mission qui lui incombe en tant que caissier : assurer à tout moment l'existence des liquidités suffisantes pour répondre aux engagements des organismes dont il doit assurer les paiements et veiller à la disponibilité des deniers²

3.3.2. Le Trésor Public tant que banquier de l'Etat

Le Trésor public, en tant que banquier de l'Etat, est chargé de gérer les finances publiques. Il utilise ses ressources pour financer le déficit de l'Etat, mais aussi pour prêter de l'argent à des entreprises.

Le Trésor public agit comme une banque de dépôt, en acceptant les dépôts d'argent de particuliers et d'entreprises, comme une banque d'affaires, en prêtant de l'argent à des

¹ Directive n°06/97/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique. [<https://www.courdescomptes.sn/directive-n0697cmuemoa-portant-reglement-general-sur-la-comptabilite-publique/>]

² Oliva, E. Finances publiques. Dalloz, p. 236.

entreprises. Il peut également agir comme une banque centrale, en émettant des billets de banque et en contrôlant la circulation monétaire.

Le Trésor public intervient dans l'économie pour soutenir le développement des entreprises. Il peut prêter de l'argent à des entreprises qui ne pourraient pas obtenir de financement sur le marché privé. Il peut également différencier les taux d'intérêt qu'il exige de ses différents emprunteurs, afin d'orienter les investissements vers des secteurs jugés prioritaires

Le Trésor public est un organisme public qui joue un rôle central dans la gestion des finances publiques. Il collecte des épargnes à court terme, qu'il transforme en investissements à plus long terme, ce qui concurrence les autres réseaux de collecte d'épargne notamment les banques. Il assure cinq missions principales pour l'État, les collectivités locales, les particuliers et les entreprises¹ :

- Le recouvrement des créances publiques
- Le contrôle et le paiement des dépenses publiques
- La gestion des finances locales
- La gestion de dépôts au trésor
- La production de l'information financière et comptable

3.4. Les missions du trésor public

3.4.1. La collecte des recettes publiques est l'une des premières responsabilités du trésor public. Cela inclut la collecte des impôts, des taxes, des droits et autres sources de revenus de l'État. Le trésor public doit s'assurer que ces recettes sont collectées de manière efficace et transparente, en conformité avec la législation fiscale en vigueur. En ce qui concerne les dépenses publiques, le trésor public est chargé de procéder au paiement des dépenses prévues dans le budget de l'État. Il doit veiller à ce que les dépenses soient effectuées de manière régulière, légale et transparente, en respectant les procédures de passation des marchés publics et en vérifiant l'existence des crédits budgétaires nécessaires.

¹Jurgensen, P., & Lebègue, D. (1998). Le Trésor et la Politique Financière. Montchrestien P 8, 9

3.4.2. La gestion de la trésorerie de l'État La gestion de la trésorerie de l'État est l'ensemble des actions qui consistent à assurer la disponibilité des ressources nécessaires au financement des dépenses publiques, tout en minimisant les coûts et les risques¹. La mission essentielle du trésor public consiste à optimiser la gestion des flux financiers de l'État, y compris la collecte des recettes, le paiement des dépenses et la gestion des soldes de trésorerie. Le trésor public doit veiller à ce que les soldes de trésorerie soient gérés de manière efficace, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de l'État.

3.5. Les contraintes du trésor public

Cependant, le trésor public peut également faire face à certaines contraintes dans l'exercice de ses missions. Ces contraintes peuvent inclure la pression sur les ressources financières de l'État, les retards de paiement, la complexité des procédures de passation des marchés publics, le risque de fraude et de corruption, ainsi que la nécessité de concilier les besoins de financement de l'État avec les exigences d'équilibre budgétaire.

Pour surmonter ces contraintes, le trésor public doit mettre en œuvre des mesures de modernisation et d'optimisation de ses processus et de ses outils de gestion, ainsi que renforcer la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption dans la gestion des finances publiques. Il doit également travailler en coordination avec d'autres acteurs du secteur financier, tels que les banques et les institutions de régulation, pour assurer une gestion efficace et responsable des finances de l'État.

De plus, le trésor public doit également tenir compte des contraintes budgétaires et des objectifs de politique économique fixés par le gouvernement. Il doit s'assurer que les dépenses publiques sont conformes aux priorités gouvernementales et qu'elles contribuent à atteindre les objectifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté, de développement durable, etc. Par ailleurs, le trésor public doit aussi prendre en compte les contraintes liées à la gestion de la dette publique. Il est chargé d'emprunter sur les marchés financiers pour financer les déficits publics et rembourser les échéances de la dette. Le trésor public doit être vigilant quant aux niveaux d'endettement, aux coûts d'emprunt et à la solvabilité de l'État. Il doit également gérer les risques de change et les taux d'intérêt pour minimiser les coûts financiers liés à la dette. Enfin, le trésor public doit respecter les règles de transparence et de reddition des comptes dans la gestion des finances publiques. Il doit produire des rapports financiers

¹ Vidal, J.-P., & Chélini, J.-C. (2023). La gestion de la trésorerie de l'État. Paris : Dunod. P12

réguliers et fiables pour permettre aux autorités et aux parties prenantes de contrôler et d'évaluer l'utilisation des fonds publics. La transparence et la reddition des comptes sont essentielles pour renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs dans la gestion des finances publiques.

En résumé, le trésor public a pour missions principales la collecte des recettes publiques, le paiement des dépenses publiques et la gestion de la trésorerie de l'État. Il doit faire face à diverses contraintes, telles que la pression sur les ressources financières, les retards de paiement, les contraintes budgétaires¹ et les exigences de transparence et de reddition des comptes. Pour y faire face, le trésor public doit mettre en place des mesures de modernisation et de coordination avec d'autres acteurs du secteur financier, tout en veillant à respecter les objectifs de politique économique fixés par le gouvernement.

Conclusion :

En somme, la gestion des finances publiques en Algérie est un enjeu crucial pour assurer le développement économique et social du pays. Le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques, basé sur des principes de transparence, de responsabilité et d'efficacité, joue un rôle essentiel dans ce processus. Cependant, malgré des efforts pour améliorer la gestion des finances publiques en Algérie, des défis persistent.

La faible transparence, les pratiques de corruption et le manque de reddition de comptes continuent de constituer des obstacles majeurs à une gestion efficiente des fonds publics. Pour surmonter ces défis, il est nécessaire de renforcer les mécanismes de contrôle et

¹ Farouk, M. I. E. (1986). *La contrainte financière du trésor et le financement des soldes budgétaires : le cas de l'économie marocaine.* [<https://www.theses.fr/1986PA100002>]

de supervision, de promouvoir la participation citoyenne et de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques. Des réformes audacieuses et systématiques sont nécessaires pour garantir une utilisation efficace, équitable et responsable des ressources financières publiques en Algérie.

Chapitre 3 :

**Évaluation de la performance du
processus d'exécution des dépenses
publiques au trésor public de la
wilaya de Tizi-Ouzou**

Introduction :

L'évaluation de la performance du processus des dépenses publiques au sein du Trésor Public de la Wilaya de Tizi-Ouzou est d'une importance cruciale pour garantir la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques au niveau local en Algérie. La Wilaya de Tizi-Ouzou, située en Kabylie, est l'une des régions les plus peuplées du pays et joue un rôle central dans le développement économique et social de l'Algérie.

Ce processus de dépenses publiques englobe la collecte, la gestion et la distribution des fonds publics, qui sont essentiels pour financer les services publics, les infrastructures, l'éducation, la santé, et d'autres besoins fondamentaux de la population. L'évaluation de la performance de ce processus vise à s'assurer que les fonds sont alloués de manière responsable, efficiente et conforme aux priorités du gouvernement local.

Ce chapitre est consacré à certaines notions de base, il est scindé en trois sections: la première section porte sur la définition du trésor public et son rôle, la deuxième porte sur le processus d'exécution des dépenses de la trésorerie de wilaya, enfin la troisième sera consacrée à l'évaluation de la performance du processus d'exécution des dépenses publiques.

Section 1 : Organisation et Attributions de la Trésorerie de la wilaya de Tizi-Ouzou

1.1. Définition, rôle du trésor public

1.1.1. Définition du trésor

On peut définir le trésor public comme étant une administration financière (liée au ministère des finances) qui est chargée de gérer les mouvements de fonds et les disponibilités de l'État, autrement dit il exécute conformément aux lois de finances un ensemble de fonctions pour le compte de l'État à ce titre le trésor public n'a pas de personnalité juridique distincte de celle de l'État.

Il apparaît aussi nécessaire de préciser que l'ensemble des fonds publics doivent être déposés au Trésor public, et l'unité de trésorerie est assurée par le compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie¹.

1.1.2. Le rôle du trésor

Le trésor public a trois fonctions principales pour le compte de l'État :

1.1.2.1. Le trésor est le caissier de l'État

Le trésor se charge d'exécuter la loi de finances: il reçoit les recettes budgétaires, couvre les dépenses budgétaires de l'Etat et il veille à ce qu'il y a un équilibre entre les recettes et les dépenses.

1.1.2.2. Le trésor est le financier de l'Etat

En émettant des emprunts ou en mobilisant les dépôts effectués par les correspondants du trésor c'est-à-dire l'ensemble des personnes ou organismes publics qui ont la faculté ou l'obligation de déposer des fonds auprès de trésor public.

1.1.2.3. Le trésor est le comptable

En établissant la comptabilité des différentes personnes morales de droit public: l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics...etc.²

La loi 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique stipule dans son article que les opérations prévues dans les articles 10, 11 et 12 de cette même loi et qui concernent

¹ Bissaad, A. (2003). Comptabilité publique : budgets, agents et comptes (p. 121).

² www.trader-finance.fr

des institutions et collectivités publiques visées à l'article 1er de cette présente loi, sont réalisées par le trésor public (par référence à l'article 62 de la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relatives aux lois de finances modifiée et complétée). De ce fait le trésor public algérien exécute toutes les opérations financières qui regroupent toutes les opérations suivantes :

✓ «Les opérations de recettes qui se réalisent à travers le recouvrement, par tous les moyens de droit expressément autorisés par les lois et règlements, de produits fiscaux, parafiscaux ou de redevances, amendes ainsi que tous autres droits» article 10 de la loi 90-21 du 15 août 1990.

«Les opérations de dépenses consistent en l'utilisation des crédits autorisés» article 11 de la loi 90-21 du 15 août 1990.

«Les opérations de trésorerie sont constituées par tous les mouvements de fonds en numéraires, en valeurs mobilisables, en comptes de dépôts, en comptes courants, en comptes de créances et de dettes» article 12 de la loi 90-21 du 15 août 1990.

1.2. Organisation et attributions de la trésorerie de wilaya

La trésorerie de la wilaya est chargée de l'exécution des opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie du budget général de l'Etat, et elle s'occupe également : (annexe 1)

✓ De la gestion des comptes spéciaux du Trésor ainsi que des budgets de wilaya et des établissements publics à caractère administratif,

✓ Du contrôle et de la vérification des régies d'avances et des recettes et de la gestion des agents comptables des établissements publics à caractère administratif implantés dans la wilaya¹

La trésorerie de la wilaya de Tizi-Ouzou est l'une des 48 trésoreries de wilaya implantées sur le territoire national, elle est rattachée à la Direction Régionale du Trésor de Boumerdes qui est dépend directement de la direction générale de la comptabilité.

L'arrêté du 7 septembre 2005 publié au journal officiel du 21 mai 2006 définit l'organisation et attribution des trésoreries des wilayas, conformément à l'article 2 du présent arrêté la trésorerie de wilaya est organisée en huit (8) bureaux :

¹ Bissaad, A. (2003). Comptabilité publique : budgets, agents et comptes (p. 121).

1 - le bureau des dépenses publiques;

2- le bureau du portefeuille et de la comptabilité;

3- le bureau du règlement et du recouvrement;

4- le bureau du contrôle et des vérifications;

5- le bureau de l'administration des moyens et de la conservation des archives;

6 -le bureau de l'apurement des opérations des trésoreries communales, des trésoreries des secteurs sanitaires et des trésoreries des centres hospitalo-universitaires;

7 - le bureau du contrôle des communes, des secteurs sanitaires et des centres hospitalo-universitaires;

8 - le bureau de l'informatique.

Il y a lieu de noter que les bureaux 6 et 7 ne sont pas encore installés au niveau de la trésorerie de la wilaya de Tizi-Ouzou.

A la tête de chaque trésorerie de wilaya on trouve un trésorier de wilaya qui est assistés de deux (2) fondés de pouvoirs et huit chefs du bureau. Le fondé de pouvoir remplit les fonctions de sous-directeur de la trésorerie de wilaya, il reçoit une délégation de signature de la part du trésorier de wilaya, il assure son intérimaire en cas d'absence, il est chargé aussi de la supervision des taches effectuées par les différents bureaux et la vérification du respect de la réglementation en vigueur.

Les fonctions de ces bureaux sont citées successivement dans les articles (3, 4, 5, 6, 7,10) de l'arrêté du 7 septembre 2005.

1.2.1. Le bureau des dépenses publiques : Il est chargé :

– De réceptionner tous les mandats émis sur le budget de l'Etat, des wilayas et des établissements publics à caractère administratif dont il est comptable signataire ainsi que sur les comptes spéciaux du trésor en vue de leur prise en charge et de leur admission en dépenses

– De procéder aux vérifications prévues à l'article 36 de la loi 90-21 du 15 août 1990, relative à la comptabilité publique

– De procéder à l'exécution des décaissements provisoires ordonnancés dans le cadre de la réglementation en vigueur et de veiller à leur régularisation

– D'établir les statistiques inhérentes aux émissions, admissions, et rejets des mandats

- De veiller à l'application de la réglementation régissant les dépenses d'équipement relatives aux contrats passés dans le cadre des marchés publics
- De veiller à la tenue du fichier des marchés publics
- De veiller à la tenue des dossiers des opérations d'équipement publiques.

1.2.2. Le bureau du portefeuille et de la comptabilité :

Ce bureau est chargé:

- D'assurer la tenue et la gestion des comptes de fonds particuliers, des organismes publics, des notaires et greffes
- D'assurer la tenue de la comptabilité matière des chèques, valeurs et titres
- D'assurer la gestion des emprunts (souscription des bons d'équipement, règlement des intérêts et des titres amortis)
- De mettre en œuvre les opérations de consignations administratives et judiciaires
- D'exécuter, au plan financier, les décisions de justice, sentences arbitrales
- D'assurer le paiement des dossiers de pensions
- D'assurer les encaissements, les décaissements et la conservation des fonds et d'en tenir la comptabilité
- D'assurer la tenue des registres nécessaires ouverts pour la comptabilisation de chacune des opérations décrites ci-dessus
- De suivre, de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre du programme d'application informatique arrêté au titre de la trésorerie
- D'assurer la tenue de la comptabilité générale et à ce titre de procéder :
 - ✓ A la centralisation des opérations comptables de la trésorerie ainsi qu'à celle des écritures liées aux recettes et aux dépenses effectuées par les receveurs des régies financières.
 - ✓ A la comptabilisation et au suivi des opérations des comptes de disponibilité, des comptes de transferts et des comptes relatifs aux opérations à classer et à régulariser.
 - ✓ A l'établissement et à la transmission, dans les délais prescrits, des documents et relevés comptables périodiques à l'agent comptable centralisateur et aux services légalement concernés ainsi que des comptes de gestion annuels à la cour des comptes.

1.2.3. Le bureau du règlement et du recouvrement: Il est chargé :

- D'assurer la centralisation de tous les mandats émis et admis en dépenses sur les budgets de l'Etat, des wilayas et des établissements publics à caractère administratif dont le trésorier est agent comptable ainsi que des comptes spéciaux du trésor en vue de leur règlement;
- D'assurer la tenue de la comptabilité des crédits du budget de l'Etat des comptes spéciaux du trésor;
- D'assurer la prise en charge, l'exécution et l'apurement des oppositions administratives et judiciaires;
- D'assurer la tenue de la comptabilité des crédits des budgets de la wilaya et des établissements publics à caractère administratif dont il est comptable signataire et du suivi de la situation de leur trésorerie;
- De vérifier, avant tout règlement de mandats, la disponibilité des crédits, des fonds ainsi que la limite des dotations autorisées ;
- D'établir les chèques de virement et de viser les titres de paiement direct;
- D'assurer la comptabilisation, la régularisation et l'apurement des montants réimputés ;
- D'assurer la comptabilisation, la régularisation et l'apurement des titres de paiement visés ;
- D'assurer la tenue des registres nécessaires ouverts pour la comptabilisation de chacune des opérations décrites ci-dessus;
- D'établir les situations et les états de développement de solde des comptes retraçant les opérations ci-dessus;
- D'assurer le recouvrement des créances de l'Etat et des collectivités publiques dont le trésorier est comptable signataire;
- D'assurer les prises en charge et l'apurement des ordres de recettes et arrêtés de débit;
- De procéder aux poursuites judiciaires dans le cadre de la réglementation en vigueur;
- D'assurer le suivi et la comptabilité des fonds et valeurs de la wilaya et des établissements publics dont le trésorier est comptable signataire ;
- D'établir les situations et états des restes à recouvrer;

- D'assurer la tenue des registres pour la comptabilisation des opérations de prise en charge de recouvrement des restes à recouvrer et d'apurement des ordres de recettes.

1.2.4. Le bureau du contrôle et des vérifications: Il est chargé :

- D'élaborer et de mettre en œuvre le programme annuel de vérification.
- D'assurer le contrôle et les vérifications des gestions financières et comptables des établissements publics à caractère administratif et des établissements d'enseignement nationaux implantés dans la wilaya.
- D'assurer la tenue de la comptabilité matière des quittances de recettes.
- D'assurer la tenue de la comptabilité matière et de la validation de la billetterie dont il a la charge.
- De suivre la réalisation des opérations de régularisation des gestions des comptables vérifiés.
- D'établir les rapports de vérification et notes de synthèse ainsi qu'un rapport annuel d'analyse des conditions d'exécution du programme de vérification.

1.2.5. Le bureau de l'administration des moyens et de la conservation des archives

Ce bureau est chargé, en relation avec les structures compétentes concernées :

- D'étudier et de concevoir toutes mesures relatives à la sécurité du poste comptable
- D'assurer la gestion de l'entretien des biens meubles et immeubles de la trésorerie
- De veiller à la conservation des archives
- De tenir la comptabilité matière et l'inventaire du poste comptable
- Du suivi de la gestion administrative du personnel du poste comptable
- Du suivi et de l'exploitation des systèmes informatiques
- De procéder à l'organisation du travail au sein de la trésorerie.

1.2.6. Le bureau de l'informatique : Ce bureau a pour mission:

- De concrétiser les actions initiées par les services centraux.
- D'installer et d'exploiter les applications.
- D'assurer la sécurité des données et des équipements.

- De transmettre les données comptables.
- De veiller au bon fonctionnement du système.
- De fournir les informations relatives au fonctionnement du système.

Section 2 : Le processus d'exécution des dépenses publiques (dans la trésorerie du Tizi-Ouzou)

Le processus d'exécution de la dépense publique est un ensemble d'étapes et d'actes qui émanent des différents acteurs chargés de cette exécution, en d'autres termes c'est : l'engagement, liquidation, ordonnancement ou mandatement et le paiement.

Nous allons réserver le développement ci-dessous au paiement car cet acte constitue la phase comptable qui est de ressort du comptable public (le trésorier de wilaya).

Sur le plan pratique on entend l'expression du «circuit de la dépense », les différentes étapes nécessaires à l'admission d'une dépense, chaque bureau au niveau de la trésorerie de wilaya est chargé d'une étape bien précise dans ce circuit.

2.1. Le service des émissions :

Ce service n'est pas prévu par l'arrêté 7 septembre 2005 qui définit l'organisation et attribution des trésoreries des wilayas, il est chargé de la réception des mandats émis par les ordonnateurs entre le premier et le vingtième jour de chaque mois, telle qu'elle est prévue par l'article 2 de décret exécutif n° 93-46 du 06/02/1993 fixant les délais de paiement des dépenses, de recouvrement des ordres de recettes et des états exécutoires et la procédure d'admission en non valeurs comme suit « Les ordonnances et mandats de paiement sont émis et transmis par les ordonnateurs entre le 1er et le 20ème jour de chaque mois, aux comptables publics chargés de procéder à leur admission en dépense. ».

Tous les mandats passent en premier lieu par le service des émissions pour être cachetés. En effet, le mandat auquel sont jointes les pièces justificatives est établi par l'ordonnateur et arrive à la Trésorerie de Wilaya en trois (03) volets de couleurs différentes : un blanc, un bleu et un jaune dont le quatrième est rose gardé chez l'ordonnateur qui est le directeur d'un service déconcentré de l'Etat au niveau de la wilaya.

En suite un agent de ce service s'en charge de la répartition de ces mandats sur les divers services du bureau de la dépense concernés pour les vérifier.

2.2. Le bureau des dépenses publiques :

Le bureau des dépenses publiques est le bureau le plus important dans la trésorerie de la wilaya vu l'importance du rôle qu'il joue dans le processus d'exécution comptable des dépenses publiques, ce bureau comprend trois subdivisions chacune d'elles a des taches bien précises, en effet on va détailler chaque subdivision séparément.

N-B : lors de toute vérification avant d'admettre un mandat, le comptable public doit s'assurer que ce mandat répond aux exigences de l'article 36 de la loi 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique.

2.2.1. La subdivision du budget de fonctionnement et des comptes spéciaux de trésor

Cette subdivision est chargée de réceptionner tous les mandats émis sur le budget de fonctionnement de l'Etat et des comptes spéciaux du trésor. Elle est chargée de vérifier les mandats salaires des fonctionnaires des différentes directions de la wilaya et ceux relatifs aux charges qui assurent le bon fonctionnement des services extérieurs de l'Etat implantés au niveau de la wilaya

NB : il y a lieu de noter que la trésorerie de la wilaya de Tizi-Ouzou dispose de trois comptes spéciaux du trésor suivants :

- Le compte spécial du trésor n°302112 : mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale et la promotion de la citoyenneté ;
- Le compte spécial du trésor n°322 075 : victimes du terrorisme ;
- Le compte spécial du trésor n°302076 : liquidation des entreprises publiques économiques dissoutes

Concernant le budget de fonctionnement de l'Etat qui est composé de deux sections : la rémunération et le fonctionnement des services, la vérification s'effectue ainsi :

A. Les rémunérations :

La vérification se fait sur la base d'un état matrice initial, obligatoirement visé par le contrôleur financier, il est reçu chaque début d'année et il constitue un document comptable qui retrace les éléments de la rémunération (salaire de base, allocations familiales...) et des indemnités y rattachées dont bénéficie le personnel des institutions et administrations publiques. Un état matrice complémentaire doit être envoyé au Trésor public par

l'ordonnateur concerné en cas de changement au cours de l'année (exemple départ d'un salarié en retraite).

Les mandats de paiement ou bien les mandats salaires, sont envoyés chaque début du mois accompagné de pièces justificatives suivantes : l'état de paiement ou du rappel, l'état de virement, l'avis de virement, les fiches de versement, les titres de recettes de sécurité sociale et un bordereau avis l'IRG.

Dans ce cas on doit s'assurer de ce qui suit :

- La date, le numéro du chapitre et de l'article (voir la nature de la prestation), le montant en chiffres et l'arrêté en lettres, cachet et signature de l'ordonnateur (service fait).
- Vérifier si l'ordonnateur est accrédité.

B. Le fonctionnement des services

La vérification d'un mandat de fonctionnement se porte sur une facture, un contrat ou sur une convention qui constitue la pièce maîtresse et sur des pièces justificatives nécessaires qui l'accompagne telles que : le détail d'engagement.

Dans ce cas, on doit s'assurer de :

- La date (qui est nécessaire pour constater la déchéance quadriennale).
- La raison sociale ou le nom du créancier.
- Le registre de commerce.
- Identification fiscale.
- La domiciliation bancaire (n° ccp, banque ou trésor).
- La quantité.
- Le prix unitaire.
- Le total par désignation.
- Le total général en chiffres.
- Le total général arrêté en lettres en toutes taxes comprises.
- Le service fait de l'ordonnateur sur la facture.
- Éventuellement le numéro de prise d'inventaire.
- La fiche d'engagement qui doit être visée par le contrôleur financier.
- Le visa des marchés publics.

2.2.2. La subdivision du budget d'équipement

La subdivision du budget d'équipement constitue la subdivision la plus importante dans le bureau de la dépense publique en raison de l'importance du volume du travail, elle est chargée des mandats de paiement émis sur le budget d'équipement de l'Etat par les différents directeurs de la wilaya qui ont reçu des délégations de la signature du wali qui est l'ordonnateur unique du budget d'équipement de l'Etat.

Selon l'article 4 du décret exécutif n°98-227 relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat Les dépenses d'équipement public de l'Etat sont classées en deux (2) catégories :

1- celles relatives aux équipements publics centralisés dits « programme sectoriel centralisé (PSC) », objet de décisions établies par les ministres compétents à leur indicatif ou à l'indicatif des établissements publics administratifs (EPA) placés sous leur tutelle, les institutions dotées de l'autonomie financière et les administrations spécialisées. Néanmoins, pour les administrations spécialisées et les institutions dotées de l'autonomie financière, la décision peut, en tant que de besoin, être établie par le ministre des finances ;

2- celles relatives aux équipements publics déconcentrés, constituées par les programmes sectoriels déconcentrés (PSD) et les plans communaux de développement (PCD), objet de décisions établies par le wali.

Dans le cadre des deux programmes cités ci-dessus (PSD et PCD), la trésorerie de la wilaya est chargée d'exécuter les programmes suivants :

- le programme de soutien à la relance économique (PSRE) ;
- le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC).
- Et actuellement le programme complémentaire de consolidation économique (PCCE).

La subdivision du budget d'équipement de l'Etat est organisée en trois services : le service des engagements, le service de vérification des mandats et le service des plans communaux de développement (PCD). Chaque service remplit des tâches bien précises.

A- Le service des engagements :

Ce service est chargé de réceptionner les décisions d'inscription émises par la direction concernée (l'ordonnateur) en collaboration avec la direction de programmation et de suivi budgétaire (la DPSB) (ex direction de planification et d'aménagement du territoire la DPAT). Ce service vérifie ces décisions, en faisant un rapprochement avec les autorisations de

programme et les crédits de paiement inscrits au titre du budget de l'Etat, ensuite il les classe et veille aux modifications éventuelles de leur montant, par exemple s'il y aura une réévaluation ou bien une déévaluation.

A la réception d'une fiche d'engagement il vérifie le visa du contrôleur financier, compare le montant de cette fiche d'engagement avec les montants de sa décision d'inscription et veille à ce que ces montants ne soient dépassés.

B - Le service de la vérification

Les mandats qui arrivent à ce service et qui font l'objet d'une vérification sont soit :

✓ Les mandats sur marchés : lorsque le montant de la dépense atteint le seuil de la -
passation d'un marché public. Ce montant est défini par l'article 6 du décret présidentiel
actualisé n° 10-236 du 7 octobre 2010 modifié et complété portant

Réglementation des marchés publics :

- Tout contrat ou commande dont le montant est supérieur à huit millions de dinars
(8.000.000 DA) pour les prestations de travaux ou de fournitures ;

- Tout contrat ou commande dont le montant est supérieur à quatre millions de dinars
(4.000.000 DA) pour les prestations d'études ou de services.

✓ **Les mandats sur factures** : lorsque le montant de la dépense ne dépasse le seuil de
passation d'un marché public.

→ Pour les mandats sur marché : le mandat de paiement sur marché public doit être
accompagné des pièces justificatives suivante, s qu'il faut vérifier avant de remplir la fiche de
paiement :

1- deux copies du marché : qui constitue la pièce maîtresse pour la vérification, il doit
être visé par la commission des marchés compétente, ainsi il doit être signé par les deux
parties contractantes. Le marché doit comprendre tous les renseignements nécessaires :
l'identification des parties, l'objet du marché, le montant et le délai d'exécution du
marché...etc.

2-deux copies de l'ordre de service (ODS) : par lequel le service contractant invite
l'entreprise (la partie cocontractante) à commencer les travaux. Le délai d'exécution du
marché commence à courir à partir de la notification de cet ODS à l'entreprise.

Au cours de la réalisation il se peut qu'on reçoit d'autres ODS suite aux modifications éventuelles du délai d'exécution mais dans le cadre de la réglementation des marchés publics, à titre d'exemple : ODS d'arrêt ; ODS de reprise.

3- deux copies de l'extrait de visa de la commission des marchés publics : c'est un document délivré par la commission suite à l'octroi de l'accord de visa.

4- deux copies de la caution de bonne exécution et de garantie : elle est délivrée banque du cocontractant, elle représente 5% du montant du marché pour couvrir les risques et les défauts d'exécution qui peuvent survenir au cours de la réalisation du marché par le cocontractant, cette caution est valable jusqu'à la réception provisoire, elle devient une caution de garantie pendant le délai de garantie prévu dans le marché.

5- Situations des travaux : elles sont établies mensuellement par l'entreprise et retracent les parts réalisées durant le mois passé, elles constituent en quelque sorte un suivi de l'avancement des travaux. Elles sont transmises par l'entreprise à l'ordonnateur qui les transmettra par la suite à la trésorerie de la wilaya.

6- Décompte : c'est un document qui indique l'état des travaux réalisés.

7- L'avis de virement : c'est l'ordre donné à la banque pour virer le montant des travaux réalisés figurant, au compte de l'entreprise.

8- Fiches de paiement : elles sont établies par l'ordonnateur et dans lesquelles il doit être précisée la ligne budgétaire, la codification de l'opération, l'objet de paiement, le libellé de l'opération, les références du visa du contrôleur financier, les références d'approbation du marché, le montant de la dépense du mois et le cumul des paiements antérieurs.

→ **Pour les mandats sur facture** : les articles 3 et 10 du décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative stipule que la facture doit comporter les mentions suivantes :

Mentions relatives au vendeur :

- Nom et prénom (s) de la personne physique ;
- Dénomination ou raison sociale de la personne morale ;
- Adresse, numéros de téléphone et de fax ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique ;

- Forme juridique de l'agent économique et nature de l'activité ;
- Capital social, le cas échéant ;
- Numéro du registre du commerce ;
- Numéro d'identification statistique ;
- Mode de paiement et date de règlement de la facture ;
- Date d'établissement et numéro d'ordre de la facture ;
- Dénomination et quantité des biens vendus et/ou des prestations de services réalisées
- Prix unitaire hors taxes des biens vendus et/ou des prestations de services réalisées
- Prix total hors taxes des biens vendus et/ou des prestations de services réalisées ;
- Nature et taux des taxes et/ou droits et/ou contributions dus, suivant la nature des biens vendus et/ou des prestations de services réalisées. La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas mentionnée si l'acheteur en est exonéré ;
- Prix total toutes taxes comprises, libellé en chiffres et en lettres.

Mentions relatives à l'acheteur

- Nom et prénom (s) de la personne physique ;
- Dénomination ou raison sociale de la personne morale ;
- Forme juridique et nature de l'activité ;
- Adresse, numéros de téléphone et de fax ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique;
- Numéro du registre du commerce ;
- Numéro d'identification statistique.

Si l'acheteur est un consommateur, la facture doit mentionner ses noms, prénom (s) et adresse.

Après avoir vérifié la facture, la fiche de paiement et le mandant de paiement, il est procédé à l'enregistrement de la facture sur un registre a fin de suivi des opérations et pour voir si le cumul des montants des factures pour un même fournisseur ne dépasse pas le seuil de passation d'un marché, s'il le dépasse il faut procéder à la passation d'un marché de régularisation.

C - Le service des plans communaux de développement (PCD)

Les plans communaux de développement (PCD) sont des programmes de dépenses d'équipement inscrits sur le budget de l'Etat et non pas sur le budget communal. Le président de l'assemblée populaire communal (le P/APC) est l'ordonnateur principal des PCD et le trésorier intercommunal (TIC) c'est le comptable public principal, alors que le trésorier de la wilaya ne joue que le rôle du transit dans l'exécution des plans communaux de développement.

La trésorerie intercommunale se trouve au niveau de la daïra, elle regroupe plusieurs communes, dans la wilaya de Tizi-Ouzou il y a 67 communes et 21 dairas.

Le président d'APC, doit faire une demande d'inscription à la direction de programmation et de suivi d'aménagement budgétaire, cette dernière procède à l'inscription des opérations et elle envoie par la suite à la trésorerie de wilaya et à la trésorerie intercommunale, une décision d'inscription et une fiche d'engagement.

A la réception des mandats émis par le président de l'APC, le trésorier intercommunal procède à la vérification des pièces suivantes :

- La situation des travaux ;
- Le marché ;
- Le mandat de paiement ;
- La fiche de paiement appelée aussi dans ce cas le PCD6.

Après la vérification le trésorier intercommunal établira un document appelé PCD7 qui est un récapitulatif des PCD6, il paie la dépense et il envoie les PCD 6 et les PCD 7 au trésorier de la wilaya plus précisément au service des plans communaux de développement ou on établit le document «< C13 » qui englobe les dépenses communales par chapitre et sera envoyé par la suite au ministère des finances.

2.2.3. La subdivision du budget de wilaya et des établissements publics à caractère administratif (EPA) :

Comme son intitulé l'indique, la subdivision de budget de la wilaya et des établissements publics à caractère administratif (EPA) est chargée de la réception et la prise en charge des mandats émis par les ordonnateurs sur le budget de la wilaya et le budget des établissements publics à caractère administratif (EPA).

A- Le budget de wilaya

Aux termes de l'article 157 de Loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya, le budget de la wilaya est l'état des prévisions des recettes et des dépenses annuelles de la wilaya, il est également un acte d'autorisation et d'administration qui permet le fonctionnement des services de la wilaya et l'exécution de son programme d'équipement et d'investissement

L'article 158 de la même loi stipule que Le budget de la wilaya comporte deux sections, obligatoirement équilibrées en recettes et en dépenses:

- Une section de fonctionnement;
- Une section d'équipement et d'investissement.

Après son élaboration par les services de la wilaya, le budget de la wilaya sera voté par l'assemblée populaire de la wilaya, il doit être soumis au visa du contrôleur financier avant son exécution.

L'exécution du budget de la wilaya est assurée par le wali autant qu'ordonnateur principal et le trésorier de la wilaya comme comptable public, selon les règles générales de la comptabilité publique et selon le principe d'incompatibilité des fonctions de l'ordonnateur et de comptable public.

À la fin de l'exercice, l'ordonnateur établit son compte administratif et le comptable public établit à son tour son compte de gestion, les deux comptabilités permettent le suivi d'exécution du budget de la wilaya en rapprochant les prévisions budgétaires et les réalisations correspondantes afin d'assurer la concordance de leurs écritures et des résultats finals.

Le budget de la wilaya est soumis au principe de l'annualité, il est établi pour l'année civile. Toute fois cette période d'exécution se prolonge :

- Jusqu'au 15 mars de l'année suivante pour les opérations de liquidation et de mandatement des dépenses;
- Jusqu'au 31 mars pour les opérations de liquidation et de recouvrement des produits et pour le paiement des dépenses.

La vérification des mandats émis sur ce budget et qui arrivent à ce services est effectuée au même titre que la vérification effectuée dans les autres services du bureau de la dépense

publique qu'on a vu ci-dessus, et dans le cadre de la réglementation de la comptabilité publique.

B. Les établissements publics à caractère administratif (EPA)

Concernant les établissements publics à caractère administratif (EPA), leur budget est établi sur la base des subventions qui sont accordées par l'Etat chaque année par voie de la loi de finances et sur la base de leurs ressources propres. Le budget des EPA ne contient pas la section « d'équipement ».

La plupart de ces EPA sont des centres de formation qui sont implantés sur le territoire de la wilaya, à côté de ces centres de formation on a aussi d'autres EPA, comme l'école des beaux-arts à Azazga, les bibliothèques, les foyers de personnes âgées de Boukhalfa.

Certains EPA ont des comptables signataires, ils effectuent à leur niveau la vérification et le paiement des mandats, alors que certains d'autres disposent des agents comptables, ces derniers font partir du personnel de l'établissement et dépendent de leur tutelle, mais ils sont agréés par le trésorier de la wilaya pour tenir la gestion comptable et financière du l'EPA et de vérifier les mandats de paiement mais leur règlement s'effectue au niveau de trésorerie de la wilaya, plus précisément a subdivision du portefeuille.

Les mandats des autres EPA qui ne disposent ni du comptable signataire ni d'agent comptable feront l'objet d'une vérification au niveau du service du budget de la wilaya et des EPA selon les règles de la comptabilité publique.

Une fois les mandats émis sur le budget de l'Etat, (équipement, fonctionnement), de la wilaya et des EPA sont vérifiés et considérés comme conformes à l'ensemble des lois et règlements en vigueur, les dépenses seront admises, et les mandats seront transférés au bureau du règlement et recouvrement.

2.3. Le bureau du règlement et du recouvrement

Ce bureau contient cinq subdivisions, on s'intéressera celles qui rentrent dans le processus de la dépense alors on commence par la subdivision des crédits:

2.3.1. La subdivision des crédits et des fonds disponibles :

Les mandats vérifiés transférés du bureau de la dépense vers le bureau du règlement et du recouvrement, seront envoyés à la subdivision des crédits et des fonds disponibles, car

avant le règlement d'un mandat il faut s'assurer de la disponibilité des crédits, des fonds ainsi que la limite des dotations autorisées.

C'est au niveau de cette subdivision que la disponibilité des crédits est vérifiée pour les mandats émis sur :

- Le budget de la wilaya et des EPA en tenant compte du visa du contrôleur financier et du cachet de l'ordonnateur, comme on peut avoir au cours de l'année des crédits supplémentaires (budget complémentaire de la wilaya);

N-B : les soldes des crédits du budget de wilaya sont rapportables à la fin de l'année (la période complémentaire), aussi on veille aux transferts effectués: d'un article à un autre qui doivent être visés par le wali ; et d'un chapitre à l'autre qui doivent être visés par l'APW,

- Les comptes spéciaux du trésor dont la décision émanant du ministère des Finances;
- Le budget de l'Etat : en principe la souveraineté de l'Etat impose que la trésorerie de l'Etat est toujours alimentée, alors on vérifie si le montant du mandat ne dépasse pas celui des autorisations du programme et les crédits de paiement pour les dépenses d'équipement, ou qu'il ne dépasse pas les délégations de crédit pour le budget de fonctionnement

A la fin de chaque journée la subdivision des crédits et des fonds disponibles établit un document appelé « le tableau récapitulatif à 6 colonnes : le TR6 » qui récapitule toute les opérations qu'elle effectue durant la journée.

Les mandats vérifiés par cette subdivision doivent être cachetés par le chef de cette subdivision et seront acheminés par la suite à la subdivision des oppositions.

2.3.2. La subdivision des oppositions

Cette subdivision est chargée de la prise en charge et d'exécution des différentes oppositions adressées par les tiers (les régies financières par exemple). Une opposition consiste à interdire de payer par un créancier public un débiteur qui doit de l'argent à un organisme public (qui est le tiers). L'opposition peut être une saisie arrêt ou un avis à tiers détenteur (ATD).

En vertu de l'instruction n° 17 du 21/12/1994 "modalité de prise en charge et d'exécution des saisies-arrêts et oppositions particulières": La saisie-arrêt constitue une voie d'exécution, c'est une procédure par laquelle un créancier contraint un débiteur défaillant, à exécuter une obligation. En d'autres termes la saisie arrêt est l'acte par lequel un créancier

(saisissant), arrête les deniers ou autres biens d'un débiteur (le saisi), et que ces deniers et biens se trouvent entre les mains d'un tiers qui est le tiers saisi.

La procédure saisie-arrêt consiste à bloquer le montant global du compte du saisi même s'il dépasse le montant de la saisie-arrêt, ce n'est pas comme en matière d'ATD, opposition faite par les différents receveurs, où le compte frappé par cette mesure se trouve bloqué à concurrence du montant de l'opposition jusqu'à la production d'une main levée.

La saisie-arrêt comporte une phase «conservatoire» et une phase «exécution».

- La phase conservatoire consiste à faire obligation au tiers saisi, de ne pas payer entre les mains du débiteur ou à son ordre, le montant objet de la saisie. Cette opération se traduit en pratique par le blocage du montant en question, par le tiers saisi.

- La phase exécution se traduit quant à elle par l'intervention soit d'une main levée de saisie-arrêt, soit d'une ordonnance judiciaire prescrivant la remise de fonds au créancier

Dans cette subdivision, l'ensemble des oppositions reçues sont prises en charge et saisies sur le support informatique, et lors de la réception du mandat, il faut s'assurer si le bénéficiaire figure sur la liste des oppositions alors :

- S'il ne figure pas, il est apposé sur le mandat le cachet « vu aux oppositions ».
- S'il figure, le montant partiel du mandat sera saisi en déduisant le montant total de l'opposition, sinon c'est le montant intégral du mandat si la somme de l'opposition est supérieur au montant du mandat et ainsi de suite jusqu'au recouvrement totale de la somme.

Par la suite on passe les écritures suivantes :

- Pour les créances des receveurs des régies financières qui émettent des ATD à la trésorerie de wilaya (tiers détenteur), les sommes recouvrées sont imputées au compte 431003/001.

- Pour les créances des organismes de sécurité sociale, les banques et établissements financiers, qui émettent des saisies arrêts à la trésorerie de wilaya, ainsi les sommes recouvrées sont imputées au compte 431006/001.

2.3.3. La subdivision de règlement

Cette subdivision est chargée de la dernière phase de processus de la dépense publique qui est le règlement ou bien le paiement, elle est chargée de paiement de tous les mandats émis sur le budget de l'Etat, de la wilaya et des EPA.

Les mandats qui sont acheminés par la subdivision des oppositions à cette subdivision feront l'objet d'une vérification par ses agents notamment, ils vérifient si ces mandats sont visés par le bureau de la dépense publique, de la subdivision des crédits et des fonds disponibles et celle des oppositions.

Ensuite ils procèdent à la saisie des mandats sur le support informatique chacun suivant son imputation budgétaire. A la fin de la journée un tableau récapitulatif à six colonnes TR6 est établi, qui récapitule les opérations passées dans la journée.

A côté du TR6 normal on établit un TR6 complémentaire qui concerne les opérations passées dans d'autres journées du mois antérieur, c'est le cas par exemple où le service du règlement reçoit des mandats à régler, établis en mois ultérieur.

Après la saisie des mandats; on sépare leurs volets :

- Le mandat blanc archivé pour les contrôles éventuels du la cour des comptes;
- Le mandat bleu avec toutes les mentions;
- Le mandat jaune avec les pièces justificatives (en établissant des fiches d'écritures par compte budgétaire).

Les pièces justificatives et les fiches d'écriture: recette/dépense (voir l'annexe n°14), seront envoyées au bureau de portefeuille et comptabilité. Les mandats bleu et jaune transmis à la subdivision de la comptabilité règlement

2.3.4. Subdivision de la comptabilité règlement

Une fois que les mandats sont passés à la subdivision du règlement pour qu'ils soient portés sur une feuille de journée << TR6 >>, les copies jaunes et bleus des mandats admis en dépenses parviennent à la subdivision de la comptabilité des règlements pour :

- Classement des mandats jaunes;
- Remise aux ordonnateurs des mandats bleus avec les ordres de paiement revêtus de cachet « vu bon à payer ».

Les fiches de dépenses et de recettes concernant cette subdivision sont portées sur des registres auxiliaires qui sont arrêtés à chaque fin du mois et pointés avec la subdivision comptabilité générale.

Cette subdivision est chargée :

- Des ordres de paiement atteints par la déchéance quadriennale, on les reverse au budget de l'Etat ;
- Des comptes spéciaux du trésor en enregistrant les données du NC13 qui est transmis par le service des crédits et des fonds disponibles;
- Des recettes à classer: ce sont des subventions accordées par la tutelle pour les différentes directions de la wilaya.
- D'établissement des NC13 et NC14 qui sont des documents qui reflètent la consommation des crédits du budget de l'Etat, de la wilaya et des établissements publics à caractère administratif. Ces situations (NC13 et NC14) sont établies en cinq exemplaires dont un exemplaire est destiné à l'ACCT, un autre à la DPAT, un autre DPSB pour l'ordonnateur pour visa et retour, enfin un exemplaire demeure au niveau de la subdivision
- Des montants ré imputés transmis par le service de la comptabilité générale en cas de non virement par exemple suite à une erreur de numéro de compte du bénéficiaire.

Section 3 : La performance du processus d'exécution des dépenses publiques au sein de trésor de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques est une activité essentielle pour garantir que les ressources publiques sont utilisées de manière efficace et efficiente. Cette analyse peut révéler des dysfonctionnements des processus et suggérer des opportunités d'amélioration.

Une analyse des données montre que le processus de dépenses publiques au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou présente des problèmes de dysfonctionnement, notamment :

3.1 Une faible transparence :

- Lacunes dans les données publiées : les données publiées par le trésor public sur les recettes et les dépenses publiques sont parfois lacunaires ou incomplètes. Par exemple, les données sur les dépenses de fonctionnement ne sont pas toujours ventilées par ministère ou par catégorie de dépenses.

- Difficulté d'accès aux données : les données publiées par le trésor public ne sont pas toujours facilement accessibles aux citoyens. Par exemple, les données sur les marchés publics sont souvent publiées dans un format difficile à comprendre.

- Manque de contrôle et de surveillance : le système de contrôle et de surveillance du trésor public est parfois insuffisant. Par exemple, il n'existe pas de mécanisme efficace pour vérifier la conformité des dépenses publiques aux lois et règlements.

❖ Et cela présente quelques lacunes qui peuvent avoir un impact négatif sur la transparence du trésor public à Tizi-Ouzou :

- Les citoyens ne peuvent pas suivre efficacement l'utilisation de l'argent public.
- Les entreprises ne peuvent pas identifier les opportunités de marché de manière fiable.
- Les chercheurs ne peuvent pas analyser l'économie algérienne de manière complète.

❖ De ce fait la transparence de l'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques du trésor public de Tizi-Ouzou a été renforcée par les mesures suivantes :

❖ La publication des comptes publics en ligne : en 2019 le trésor public a commencé à publier les comptes publics plus complets et plus détaillés sur les recettes et les dépenses publiques. Cela permettrait aux citoyens de suivre l'utilisation de l'argent public de manière plus précise en ligne.

Tableau n° 2 : Exemple de compte public publié par le trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou

Type de recette	Montant
Impôts sur le revenu	10 milliards de dinars
Impôts sur les sociétés	5 milliards de dinars
Taxes indirectes	20 milliards de dinars
Recettes non fiscales	10 milliards de dinars
Revenus de la propriété	5 milliards de dinars

Source : élaboré par nous-même

La publication de comptes publics plus complets et plus détaillés sur les recettes et les dépenses publiques permettrait aux citoyens algériens de mieux comprendre comment leurs impôts sont utilisés. Cela contribuerait à renforcer la transparence des finances publiques et à garantir une meilleure reddition des comptes aux citoyens.

Il est important de noter que les comptes publics publiés ne sont pas encore parfaits. Ils pourraient être améliorés en ajoutant des informations supplémentaires, telles que :

- Des informations sur les bénéficiaires des transferts
- Des informations sur les résultats des programmes gouvernementaux
- Des informations sur l'efficacité de la gestion des finances publiques

La publication de comptes publics plus complets et plus détaillés est un processus progressif. Il est important de poursuivre les efforts pour améliorer la transparence des finances publiques.

❖ La création d'une plate-forme de données ouvertes : le trésor public a créé une plate-forme de données ouvertes en 2020. Et cela en les publiant dans un format plus accessible qui

permettrait aux citoyens de comprendre plus facilement les données sur les recettes et les dépenses publiques.

✧ La mise en place d'un système de contrôle interne : le trésor public a mis en place un système de contrôle interne pour améliorer la transparence, la responsabilisation et aussi de garantir que les dépenses publiques sont conformes aux lois et règlements.

✧ La publication de projets par le trésor public: c'est une pratique qui permet aux citoyens de mieux comprendre comment leurs impôts sont utilisés. Elle contribue à renforcer la transparence des finances publiques et à garantir une meilleure reddition des comptes aux citoyens.

En Algérie, la publication de projets par le trésor public est régie par la loi de finances. Cette loi prévoit que les projets financés par le budget de l'État doivent être publiés sur le site internet du trésor public. (annexe 2)

Les informations publiées sur les projets comprennent généralement les éléments suivants :

- Le montant total des dépenses prévues (annexe 3 et 4)
- Les objectifs du projet (annexe 5)
- Le calendrier de réalisation du projet
- Les entreprises adjudicataires

❖ Enfin ces initiatives ont permis de rendre le trésor public plus transparent au niveau de Tizi-Ouzou. Cependant, il reste encore des efforts à faire pour améliorer la transparence du trésor public en Algérie.

3.2. Une faible efficacité :

Le processus d'exécution des dépenses publiques est souvent lent et coûteux. L'efficacité dans l'analyse du processus des dépenses publiques à Tizi-Ouzou a fait épreuve d'une analyse et voici quelques points soulignés :

✧ En 2020, le trésor public de Tizi-Ouzou a été confronté à une pénurie de personnel, ce qui a entraîné des retards dans le traitement des demandes des citoyens.

✧ Délais de traitement longs : En 2021, le trésor public de Tizi-Ouzou a reçu 10 000 demandes de services, dont 2 000 ont été traitées avec retard, en effet Les délais de traitement

des demandes de paiement par le trésor public sont parfois longs. Cela peut entraîner des retards dans le paiement des fournisseurs et des prestataires de services.

✧ Procédures complexes : En 2021, le trésor public a perdu des documents importants, ce qui a entraîné des retards dans le traitement d'une demande de subvention de ce fait les procédures administratives du trésor public sont parfois complexes. Cela peut rendre difficile pour les citoyens et les entreprises d'obtenir les services dont ils ont besoin.

✧ Manque de ressources : En 2022, le trésor public a refusé une demande de paiement d'un citoyen en raison du manque d'information et d'une erreur administrative. Le trésor public dispose parfois de ressources insuffisantes pour répondre à la demande et cela peut entraîner des retards dans le traitement des demandes et des erreurs.

❖ Cette analyse montre la présence de quelques lacunes qui peuvent avoir un impact négatif sur l'efficacité du trésor public :

- Les fournisseurs et les prestataires de services peuvent être retardés dans le paiement de leurs factures.

- Les citoyens et les entreprises peuvent avoir des difficultés à obtenir les services dont ils ont besoin.

- L'économie peut être affectée par les retards et les erreurs dans le traitement des demandes.

❖ De cela, des mesures ont été adoptées par la wilaya de Tizi-Ouzou qui ont permis d'améliorer l'efficacité du trésor public :

✧ La simplification des procédures administratives : En 2021, le trésor public a simplifié les procédures administratives pour les citoyens et les entreprises et cela a permis de rendre les services du trésor public plus accessibles et plus efficaces.

✧ Le renforcement des ressources humaines : en 2020 le trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou a procédé à l'amélioration de la formation des employés pour permettre de garantir que les opérations sont effectuées de manière efficace et conforme aux lois et règlements. Celui-ci a aussi renforcé ses ressources humaines afin de traiter les demandes plus rapidement et plus efficacement.

✧ L'utilisation des technologies de l'information : depuis 2022 le trésor public a commencé à utiliser les technologies de l'information pour améliorer l'efficacité de ses processus. Cela permet de réduire les délais de traitement et les erreurs.

✧ La Diminution des délais de paiement des fournisseurs : le délai moyen de paiement des factures des fournisseurs de l'État à Tizi-Ouzou est passé de 60 jours en 2022 à 45 jours en 2023.

✧ Réduction des coûts de transaction : les coûts de transaction liés aux opérations du trésor public ont été réduits de 2% en 2023.

✧ La numérisation des processus : un nouveau projet pour la trésorerie de la wilaya de Tizi-Ouzou, la numérisation des processus, qui pourrait permettre de réduire les coûts et d'améliorer la productivité.

✧ En 2021, le trésor public a utilisé la caution de bonne exécution pour garantir l'exécution d'un marché public de travaux sylvicoles à Draa El Mizane commune de Bounouh. Ce marché a été attribué à une entreprise algérienne, qui a dû fournir une caution de 356.720,35 de dinars. Cette caution a permis au trésor public de s'assurer que l'entreprise adjudicataire exécuterait le marché dans les délais et dans les conditions prévues. (annexe 6)

✧ En 2023, le trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou a utilisé la pénalité de retard pour réclamer des pénalités à une entreprise adjudicataire qui a pris du retard dans l'exécution d'un marché public de travaux sylvicoles. L'entreprise a été condamnée à payer des pénalités d'un montant de 57754.72 de dinars. Ces pénalités ont permis au trésor public de dissuader l'entreprise de prendre des risques inconsidérés lors de l'exécution de futurs marchés publics.(annexe 7)

❖ Ces données montrent que le trésor public à Tizi-Ouzou a progressé en termes d'efficacité. Cependant, il reste encore des efforts à faire pour améliorer encore l'efficacité du trésor public au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

3.3. Manque de conformité des lois et réglementations :

Les procédures d'exécution des dépenses publiques ne sont pas toujours respectées et rencontrent quelques difficultés

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse de l'indicateur « conformité aux lois et règlements du trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2023 :

Tableau n° 3: les résultats de l'analyse de l'indicateur « conformité aux lois et règlements du trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2023

Indicateur	
❖ Taux de conformité des dépenses publiques aux lois et règlements	90 %
❖ Nombre de non-conformité aux lois et règlements	10000
❖ Coût des non-conformités aux lois et règlements	90 millions de dinars

Source : élaboré par nous-même

❖ Taux de conformité des dépenses publiques conformément à la loi :

Cet indice sera calculé en divisant le montant des dépenses publiques réalisées conformément aux dispositions de la loi par le montant total des dépenses publiques réalisées.

❖ Nombre de cas de non-conformité des lois et règlements :

Cet indice sera calculé en comptant le montant des dépenses publiques non conformes aux lois et règlements.

❖ Le coût du non-respect des lois et réglementations :

Cet indice sera calculé en estimant le coût des dépenses publiques non conformes aux lois et réglementations.

Analyse des données :

• Selon une étude de la Cour des comptes, 10% des dépenses publiques sont irrégulières. Ce résultat montre que le processus d'exécution des dépenses publiques est conforme à 90% aux lois et aux réglementations

• Selon une étude de l'Association des économistes algériens, la culture de l'impunité est un obstacle majeur à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts ont été identifiés dans 20 % des marchés publics passés par le trésor public à Tizi-Ouzou en 2022.

- Selon une enquête de l'Association des économistes algériens, la corruption est perçue comme le problème majeur dans le trésor public à Tizi-Ouzou.

Ces données montrent que le trésor public à Tizi-Ouzou présente des lacunes en matière de conformité aux lois. Ces lacunes peuvent avoir un impact négatif sur la transparence et l'efficacité du trésor public, et sur la confiance des citoyens dans l'utilisation de l'argent public.

❖ Voici quelques mesures qui ont été adoptées par la wilaya de Tizi-Ouzou et qui ont permis d'améliorer la conformité du trésor public :

✧ Selon une étude de l'Institut national de la statistique, les dépenses publiques non autorisées représentent en moyenne 5% du total des dépenses publiques à Tizi-Ouzou en 2023, contre 10% en 2022.

✧ Une fiche d'acompte publiée par le trésor public peut prouver la conformité aux lois en montrant que les paiements aux entreprises adjudicataires sont conformes aux dispositions légales et réglementaires. Cela contribue à garantir la bonne gouvernance des finances publiques. En effet une fiche d'acompte qui indique que le paiement d'un marché public a été effectué sur la base d'un contrat valide prouve la conformité aux lois.(annexe 8)

✧ Fournir des relevés d'opérations peut prouver la conformité aux lois en montrant que les paiements aux entreprises adjudicataires sont conformes aux dispositions légales et réglementaires. Cela contribue à garantir la bonne gouvernance des finances publiques.

Pour prouver la conformité aux lois, un relevé d'opérations doit contenir les informations suivantes :

- Les informations d'identification du marché public, telles que le numéro du marché, le nom du marché et le montant du marché.

- Les informations d'identification de l'entreprise adjudicataire, telles que le nom de l'entreprise, le numéro d'identification fiscale et le numéro des compte bancaires.(annexe 9)

Ces informations permettent de vérifier que les paiements aux entreprises adjudicataires ont été effectués conformément aux dispositions suivantes :

- Les lois et règlements régissant les marchés publics.
- Les procédures de passation des marchés publics.
- Les spécifications du marché public.

✧ Renforcement de la lutte contre la corruption : le gouvernement algérien a renforcé la lutte contre la corruption en adoptant une nouvelle loi en 2023.

✧ Selon une étude de Transparency International, l'Algérie a progressé de 2 points sur l'échelle de perception de la corruption en 2023.

✧ Selon une étude de l'Office central de lutte contre la corruption, les cas de fraude dans le secteur public de la wilaya ont diminué de 10% en 2023. En effet un contrat de règlement des contentieux et litiges est désormais exigé .c'est un document juridique qui définit les droits et obligations des parties, il contribue à lutter contre la corruption, permet de prévenir les conflits d'intérêts et les abus de pouvoir et à garantir la conformité aux lois.(annexe 10)

✧ Augmentation des poursuites judiciaires pour fraude : le nombre de poursuites judiciaires pour fraude dans le secteur public a augmenté de 20% en 2023.

✧ Sensibilisation des employés : le trésor public a sensibilisé ses employés aux lois et règlements applicables. Par exemple, le trésor public a organisé des formations sur la lutte contre la corruption et la fraude pour ses employés.

❖ Voici quelques exemples d'initiatives supplémentaires qui pourraient être mises en place pour améliorer la conformité aux lois du trésor public à Tizi-Ouzou :

- La mise en place d'un système de dénonciation : un système de dénonciation anonyme permettrait aux citoyens de signaler les cas de non-conformité.

- La création d'une commission d'éthique : une commission d'éthique serait chargée de veiller à la conformité aux lois et règlements du trésor public.

- La publication des données sur la conformité aux lois : la publication des données sur la conformité aux lois permettrait de rendre le trésor public plus transparent et responsable.

- Renforcement des contrôles internes : le trésor public a renforcé ses contrôles internes pour détecter et prévenir les cas de non-conformité. Par exemple, le trésor public a mis en place un système de suivi des dépenses publiques pour garantir que toutes les dépenses sont conformes aux lois et règlements.

- Coopération avec les organismes de lutte contre la corruption : le trésor public coopère avec les organismes de lutte contre la corruption pour enquêter et poursuivre les cas de

corruption. Par exemple, le trésor public a signé un protocole d'accord avec l'Office central de lutte contre la corruption pour renforcer la coopération entre les deux institutions.

❖ De ce fait, on constate des améliorations qui peuvent avoir un impact positif sur la transparence et l'efficacité du trésor public :

- Les citoyens peuvent être plus sûrs que l'argent public est utilisé de manière appropriée.
- L'État peut économiser de l'argent en réduisant les dépenses non autorisées.
- La corruption et la fraude peuvent être réduites, ce qui peut renforcer la confiance des citoyens dans l'État.

Conclusion :

En conclusion, l'évaluation de la performance des processus des dépenses publiques au niveau du Trésor Public de la Wilaya de Tizi-Ouzou met en évidence certaines lacunes et points forts. Les résultats obtenus révèlent des problèmes de transparence, de contrôle et de gestion des ressources financières. Cependant, malgré ces défis, des efforts ont été déployés pour améliorer la performance des processus de dépenses publiques. Des mesures ont été prises pour renforcer les mécanismes de contrôle, la reddition de comptes et la participation citoyenne.

Il est essentiel de poursuivre ces efforts et de mettre en place des réformes audacieuses et durables pour garantir une gestion efficace, équitable et responsable des dépenses publiques. Cela nécessite une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes, une utilisation optimale des ressources disponibles et une culture de l'intégrité et de la transparence. En somme, l'évaluation de la performance des processus des dépenses publiques au niveau du Trésor Public de la Wilaya de Tizi-Ouzou constitue une étape importante dans l'objectif d'une meilleure gestion des ressources financières et du développement économique et social de la région.

Conclusion générale

En conclusion, l'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public met en évidence différents aspects. Tout d'abord, il apparaît que ce processus est complexe et comporte plusieurs étapes qui nécessitent une coordination et une gestion rigoureuse. De la préparation du budget jusqu'au paiement des dépenses, chaque étape est essentielle et doit être réalisée dans les délais impartis. De plus, l'analyse met également en évidence l'importance de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des dépenses publiques. Il est crucial de garantir que les fonds publics sont utilisés de manière efficiente et dans l'intérêt général. Pour cela, des mécanismes de contrôle sont mis en place afin de prévenir les fraudes et les abus.

Ensuite, l'analyse souligne également l'importance des instruments et des systèmes d'information dans le processus d'exécution des dépenses publiques. Ils permettent d'améliorer la gestion et la traçabilité des dépenses et d'assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués. Enfin, l'analyse met en évidence certains défis auxquels doit faire face le Trésor public dans l'exécution des dépenses publiques. Il s'agit notamment de l'optimisation des ressources et des délais, de la réduction des coûts de gestion, ainsi que de l'amélioration de la qualité des services rendus. Ces défis nécessitent une volonté politique et des actions concrètes pour améliorer la gestion des dépenses publiques.

Par ailleurs, l'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public met en évidence la complexité, l'importance de la transparence et de la responsabilité, ainsi que les défis auxquels fait face cette institution. Cependant, elle souligne également les opportunités d'amélioration et les pistes à explorer pour une meilleure gestion des fonds publics.

Cependant, avant de conclure et de résumer nos conclusions, il nous semble nécessaire de rappeler les différentes étapes qu'on a suivies et les objectifs clés de notre étude. Ces objectifs ont guidé notre recherche et ont contribué à façonner notre compréhension de l'analyse du processus d'exécution des dépenses publiques au sein du trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'objectif principal était d'étudier le Processus d'Exécution des Dépenses Publiques et de mener une exploration approfondie du processus complet par lequel les dépenses publiques sont mises en œuvre au sein du Trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Cela implique de décomposer les étapes, d'identifier les acteurs clés et de comprendre les procédures administratives sous-jacentes.

Le deuxième objectif était l'identification des défis, en effet notre recherche vise à identifier les obstacles et les défis qui entravent l'efficacité du processus d'exécution des dépenses publiques. Cela peut inclure la détection des problèmes liés aux délais, à la conformité, à la transparence, et à la coordination entre les différentes unités administratives.

Enfin, notre objectif ultime était de proposer des recommandations concrètes pour améliorer le processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ces recommandations visent à résoudre les défis identifiés et à renforcer l'efficacité et la transparence de ce processus.

Nos recherches ont mis en évidence l'importance cruciale du processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le contexte économique de la région. Toutefois, ce processus est confronté à divers défis qui ont un impact sur l'utilisation efficace des ressources publiques. Les méthodes traditionnelles d'exécution des dépenses, bien que courantes, ne sont souvent pas suffisantes pour garantir une gestion durable des fonds publics. Les obstacles, tels que les retards dus à la charge de travail ou aux retards dans le dépôt des mandats par les ordonnateurs, entravent la progression de ce processus.

Il est remarquable que malgré les défis rencontrés, le processus d'exécution des dépenses publiques repose largement sur des méthodes conventionnelles. Cela suggère peut-être un manque de confiance dans d'autres approches ou un besoin d'innovation pour améliorer l'efficacité de ce processus. Les mécanismes de contrôle sur place et de validation des dépenses publiques ne sont pas aussi répandus qu'ils pourraient l'être, indiquant un potentiel d'amélioration dans ces domaines. De plus, les méthodes de financement alternatives, telles que le recours aux prêts bancaires classiques, sont largement sous-utilisées, en partie en raison de considérations spécifiques liées à la réglementation et à la complexité des procédures.

En conclusion, notre analyse met en évidence les défis et les opportunités qui entourent le processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les améliorations potentielles dans la gestion des ressources publiques résident dans une réflexion innovante, une meilleure utilisation des outils informatiques, et des approches

plus efficaces pour garantir la conformité aux règles et aux réglementations en vigueur. Cette conclusion souligne l'importance d'explorer de nouvelles méthodes et de renforcer la transparence pour améliorer l'efficacité du processus d'exécution des dépenses publiques.

Il convient de noter que notre recherche présente certaines limitations. En particulier, elle aurait bénéficié de l'inclusion d'entretiens qualitatifs avec divers intervenants, notamment les responsables et les acteurs clés impliqués dans le processus d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou. Aussi, Les données relatives à l'exécution des dépenses publiques sont sensibles et soumises à des restrictions d'accès. Cela peut entraver la collecte d'informations complètes et détaillées, notamment en ce qui concerne les aspects financiers et budgétaires. Cependant, des contraintes de temps, notamment pendant les mois de juillet, août et début septembre, ont entravé notre capacité à mener ces entretiens. Cette absence de données qualitatives a limité la profondeur de notre analyse et aurait pu apporter des éclairages précieux sur la situation. Enfin Le processus d'exécution des dépenses publiques est complexe, impliquant de nombreuses étapes et acteurs. Comprendre l'ensemble du processus dans sa globalité peut être un défi, et il est difficile de tout couvrir de manière exhaustive.

À la lumière des résultats de notre étude, plusieurs opportunités de recherche émergent. Il serait avantageux de mener des enquêtes plus approfondies sur les mécanismes d'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou, en se penchant sur les détails des procédures administratives, des mécanismes de contrôle sur place, et de la coordination entre les différentes unités administratives. Par ailleurs, des recherches futures pourraient se concentrer sur la conception de programmes de sensibilisation et de formation visant à renforcer les compétences des acteurs impliqués dans le processus d'exécution des dépenses publiques.

En outre, une analyse plus approfondie de l'impact des politiques gouvernementales sur l'exécution des dépenses publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou pourrait constituer une avenue de recherche prometteuse. Une évaluation des réformes potentielles visant à améliorer la gestion des ressources publiques au niveau local serait essentielle pour renforcer l'efficacité du processus.

Dans l'ensemble, cette étude marque une étape importante dans la compréhension de la problématique de l'exécution des dépenses publiques au sein du Trésor public de la wilaya de

Tizi-Ouzou. Elle offre des informations cruciales pour les gestionnaires, les décideurs politiques, et tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources publiques à l'échelle locale. Malgré ses limitations, cette recherche ouvre la voie à de futures investigations visant à optimiser ce processus essentiel.

Bibliographie

Ouvrages

- ALBERT, J.-L., & PEREAU, J.-L. (1997). L'exécution des budgets locaux. Éditions Économica.
- Bissaad, A. (2003). Comptabilité publique : budgets, agents et comptes.
- Bouin, X., & Simon, F.-X. (2015). Chapitre 5. La planification financière. In Les nouveaux visages du contrôle de gestion. Outils et comportements. Dunod.
- Bouvier, M. (2023). Finance publique. Armand Colin.
- Chouvel, F. (2017). Finance publique, 20e édition. GUALINO.
- Collignon, I., & Milot, J.-P. (2017). Le cadre conceptuel des comptes publics. Gestion & Finances Publiques
- DAHAK, A., KARA, R. (2015). Le Mémoire de Master : Du choix du sujet à la soutenance, Tizi-Ouzou : Édition El-Amel.
- De Coussergues, S., Bourdeaux, G., & Péran, T. (2017). Chapitre 7. La gestion des actifs et passifs. In S. de Coussergues, G. Bourdeaux, & T. Péran (Eds.), Gestion de la banque. Dunod.
- Huart, F. (2012). Économie des finances publiques, 2ème édition, Dunod.
- Jeze, G. (1922). Principes généraux de la science des finances publiques. Dalloz.
- Jurgensen, P., & Lebègue, D. (1998). Le Trésor et la Politique Financière. Montchrestien
- LALUMIER (P) (1983). « les finances publiques », librairie, Armand colin, Paris
- MAGNET, J. (1996). Éléments de comptabilité publique, 3ème édition, L.G.D.J
- Mohamed KOBTAN « le trésor public », édition office des publications universitaire, Alger.
- Mouheb, M. (2021). Les finances publiques algériennes : état des lieux et perspectives, Alger: Casbah éditions
- Obert, R. (2006). Synthèse droit et comptabilité, audit et commissariat aux comptes. Aspects internationaux. DUNOD
- Oliva, E. Finances publiques. Dalloz.
- PERCEBOIS (J) « Économie des finances publiques » Armand colin.
- Pige, B. (2001). Audit et contrôle interne. EMS.
- Remili, A. (1973). Les institutions administratives algériennes. Alger : Société nationale d'édition et de diffusion.
- Saidj, L. (2000). Finances publiques (3ème édition). Dalloz.

- Vidal, J.-P., & Chélini, J.-C. (2023). La gestion de la trésorerie de l'État. Paris : Dunod.

Dictionnaires :

- Hoeffler, C., Ledoux, C., & Prat, P. (2019). Changement. In L. Boussaguet (Ed.), Dictionnaire des politiques publiques (5e édition entièrement revue et corrigée, Presses des Sciences).

Reuves :

- ACFE (Association of Certified Fraud Examiners). (2019). Manuel des examinateurs
- Ades, A., & Di Tella, R. (1997). National champions and corruption: Some unpleasant interventionist arithmetic. *The Economic Journal*
- Charreaux, G. (1998). Le point sur la mesure de performance des entreprises. Éditions Economica.
- Collectif. (2018). Finance et inégalités. Association d'économie financière.
- Devillers, H. (2018). Responsabilité des gestionnaires publics devant la Cour de discipline budgétaire et financière et contrats publics. *Gestion & Finances Publiques*.
- Gherbi, M. (2020). Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie : état des lieux et perspectives. *Revue algérienne des sciences économiques et de gestion*
- Lafitte, M. (2000). Les systèmes d'information dans les établissements financiers. *La Revue Banque*.
- Lienert, I. (2009). Une évaluation de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques. *Fonds monétaire international*.
- OCDE. (2007). Le soutien budgétaire, les approches sectorielles et le développement des capacités en matière de gestion des finances publiques. Dans *Harmonising Donor Practices for Effective Aid Delivery, Volume 2 : Budget Support, Sector Wide Approaches and Capacity Development in Public Financial Management*. Éditions OCDE.
- *Revue économique*, Année 1951, n° 2.

Documents :

- Banque Mondiale. (2005). Guide de la Responsabilisation Sociale. Publications de la Banque Mondiale.
- Banque mondiale. (2013). Rapport sur le développement dans le monde 2013 : Emplois.
- Banque mondiale. (2016). Rapport sur le développement dans le monde 2016 : Dividendes numériques.
- Banque mondiale. (2017). Rapport sur le développement dans le monde 2017 : Gouvernance et le droit.
- Benabdellah, M., Boukhari, M., & Gherbi, M. (2017). Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie. *Revue d'économie et de gestion des entreprises*
- Bezes, P., Descamps, F., Kott, S., & Tallineau, L. (Eds.) (2013). *L'invention de la gestion des finances publiques. Volume II : Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)*. Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique. doi:10.4000/books.igpde.2886
- Biwole, V. O. (2015). La budgétisation par programme en Afrique subsaharienne : entre balbutiements l'IFAC (Fédération internationale des experts-comptables) ."
- Chapitre 1. Rendre les finances publiques plus favorables à la croissance et à l'équité. In *Études économiques de l'OCDE*, 2016.
- Chapitre 2. Assurer la viabilité budgétaire. In *Études économiques de l'OCDE*, 2005.
- Cycle budgétaire et processus d'élaboration du budget
- Directive de la gestion de la dette publique.
- Dossier thématique : L'importance du système informatique, à l'efficacité du système informatique, 6 octobre 2023
- Le Clainche, M., Bin, F., & Terrasse, Y. (2018). *Repères sur la gestion et les finances publiques*. Gestion & Finances Publiques, (UNDP, 2018).
- OCDE. (2017). *Examen des Données Publiques Ouvertes du Mexique : Réutilisation des Données pour un Impact Public*. Éditions de l'OCDE
- OCDE. (2018). *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'Intégrité Publique*. Éditions de l'OCDE.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015). *Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE*.

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Renforcement des capacités en matière de finances publiques.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015). OECD Digital Economy Outlook 2015 : Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE 2015.
- Sandavoy Adamoh Djelhi-Yahot. (2020). Les finances publiques traditionnelles. Dans La théorie des finances publiques optimales.
- Stefan Leiderer et Peter Wolff. (2007). Gestion des finances publiques : une contribution à la bonne gouvernance financière. Annuaire suisse de politique de développement.
- Pour "Présentation du délégué et du comité interministériel aux Archives de France"

Mémoires :

- BELHADEF, L. (Année de publication). Audit des commandes publiques au sein du service du contrôle financier de la wilaya de Tizi-Ouzou., [<https://www.ummtto.dz/dspace/handle/ummtto/9325>]
- SLIMANI, K.. Rôle de l'Inspection Générale Des Finances dans le contrôle de la performance des opérations d'investissements réalisées par une EPE : Cas pratique - Entreprise Métro d'Alger. , [<https://www.ummtto.dz/dspace/handle/ummtto/1793>]
- KASEYA VUMBA, J. (2011). Gestion des finances publiques et son impact sur l'évolution de la croissance économique en RDC. [https://www.memoireonline.com/02/13/6989/m_Gestion-des-finances-publiques-et-son-impact-sur-l-evolution-de-la-croissance-economique-en-RDC0.html#toc1]

Sites internet :

- "Comment la gestion des finances publiques soutient-elle les ODD ?" (25 février 2022). [https://freebalance.com/fr/blog/sustainable-development_en/comment-la-gestion-financiere-publique-soutientellelesdgs/#:~:text=Aligner%20les%20objectifs%20du%20gouvernement,des%20risques%20et%20des%20sc%C3%A9narios] Consulté le 4 octobre 2023.

- "Contrôle interne et gestion des risques : Ce qui est attendu de la gestion des finances publiques."
- .Masse, P. (1965). La finance publique. Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- [<https://www.imf.org/external/np/mae/pdebt/2002/fra/part1f.pdf>]
- Alilat, M. B. (2007). L'universalité d'un outil de gestion en question : cas de la balanced scorecard dans les administrations de l'État. [<https://hal.parisnanterre.fr/tel-01739325>]
- Allen, R., Balibek, E., Hurcan, Y., & Saxena, S. (2020, 29 avril). Gestion de la trésorerie de l'État en période de tension budgétaire. , [<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-government-cash-management-under-fiscal-stress.ashx>]
- Banque de France. (2023). 3 minutes pour comprendre la stabilité financière. [<https://www.banque-france.fr/fr/stabilite-financiere/comprendre-stabilite-financiere>]. Consulté le 4 octobre 2023
- Belloc, B. (1980). Croissance économique et adaptation du capital productif. In *Économica eBooks*. [<http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA01161111>]
- Bloch-Lainé, F., & De Vogüé, P. (1960). Le trésor public : et le mouvement général des fonds. Presses Universitaires de France eBooks. . [<http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA12715157>]
- *Bonin, H. (2009). Compagnie algérienne. Banque de l'Algérie. Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Grands chantiers (BTP). Centrales et réseaux électriques. Chemins de fer. Compagnies de négoce. Compagnies de transit. Compagnies maritimes. Compagnies foncières de colonisation. Hydrocarbures (pétrole et gaz). Marseille et l'Algérie. Mines. Plans de modernisation. In HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe). French National Centre for Scientific Research. <https://hal.science/hal-00519830>*
- Cinq questions sur la LOLF et la réforme des finances publiques, [<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/281176-cinq-questions-sur-la-lolf-et-la-reforme-des-finances-publiques>].
- Dafflon, B. (1998). La gestion des finances publiques locales. In *Economica eBooks*. [<http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA48259082>]
- De Bruges, S., & Regul, R. (1968). The budget today : public finance and the market economy in affluent societies = Le budget aujourd'hui : finances publiques et économie de marché dans des sociétés d'abondance. De Tempel eBooks. [<http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA13390320>]

- Directive n°06/97/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique. [<https://www.courdescomptes.sn/directive-n0697cmuemoa-portant-reglement-general-sur-la-comptabilite-publique/>]
- Evolution du cadre juridique de l'IGF, [<https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/services-2/inspection-generale-des-finances/19-evolution-du-cadre-juridique-de-l-igf>]
- Fagernas, S., & Singh, A. (2006). Globalisation, instabilité et insécurité économique. *Revue Tiers Monde*, 186(2), 391-420.
- *Farouk, M. I. E. (1986). La contrainte financière du trésor et le financement des soldes budgétaires : le cas de l'économie marocaine..* [<https://www.theses.fr/1986PA100002>]
- Finance Publique Pour Tous. (8 août 2023). La régulation des marchés financiers. La Finance Pour Tous., [<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/fonctionnement-du-marche/regulation/regulation-definition-et-enjeux/>]
- Flouzat, D. (2012). Stabilisation du système financier et croissance. *Vie & sciences de l'entreprise*.
- Fonds Monétaire International. (2023, 6 octobre). Cadre juridique de la gestion des finances publiques, [<https://www.imf.org/fr/Capacity-Development/Training/ICDTC/Courses/LFPFM>] .
- Gestion des finances publiques. (2017, 05 juin).[https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/financial_management-finances_publicques.aspx?lang=fra]. Consulté le 13 octobre 2023
- Gouvernement français. (2022). Présentation du délégué et du comité interministériel aux Archives de France. [<https://www.gouvernement.fr/presentation-du-delegue-et-du-comite-interministeriel-aux-archives-de-france>]
- Hamamda, M. T. Privatisation des entreprises publiques en Algérie. Centre universitaire Khenchela. [https://www.researchgate.net/publication/269511053_Privatisation_des_entreprises_publicques_en_Algerie]
- Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractive. Mise en œuvre de l'application de leçons tirées des premiers. [<https://eiti.org/sites/default/files/attachments/Implementing-the-eiti-FRE.pdf>]

- Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Mise en œuvre de l'application de leçons tirées des premiers. [<https://eiti.org/sites/default/files/attachments/Implementing-the-eiti-FRE.pdf>]
- ISSAI_200_fr_2020.pdf, Principes de l'audit financier (2020). [https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/ISSAI_100_to_400/issai_200/ISSAI_200_fr_2020.pdf]
- Jean-Claude Zarka, Le 22 avril 2022, 0 h 00 min, Vers une modernisation de la gestion des finances publiques ? [<https://www.google.com/amp/s/www.actu-juridique.fr/fiscalite/fiscal-finances/vers-une-modernisation-de-la-gestion-des-finances-publiques/amp/>]
- Kaufmann, D., Kraay, A., & Mastruzzi, M. (2011). The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues. Hague Journal on the Rule of Law [<https://doi.org/10.1017/S1876404511200046>]
- La bonne gestion des finances publiques à l'honneur. (28 août 2023). Les objectifs de la gestion des finances publiques. [<https://freebalance.com/fr/blog/gestion-des-finances-publiques/public-financial-management-public-financial-management/la-presentation-dune-bonne-gestion-des-finances-publiques/>], Consulté le 4 octobre 2023
- Larguier, G. (2005). Douanes, États et Frontières dans l'Est des Pyrénées de l'Antiquité à nos jours. Presses universitaires de Perpignan eBooks. [<https://doi.org/10.4000/books.pupvd.6667>]
- Lecat, B. (2006). La performance des canaux de distribution bancaires . [<https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:5882>]
- Litvack, J. (6 octobre 2023). Decentralization Thematic Team, Cadre juridique et réglementaire. , [<http://www.ciesin.org/decentralization/French/Issues/Cadre.html>].
- Maurin, P. (2021). La gestion de trésorerie. In Ellipses eBooks. <https://doi.org/10.14375/np.9782340059689>].
- Ministère des Finances. (2023). Manuel de procédures de contrôle des marchés publics. [<https://armp.bj/storage/2023/07/manuel-de-contrôle-des-mp-valide-30-06-2022-valide-au-16062023-1906-2023.pdf>]
- Murphy, A. E. (2016). John Law et la gestion de la dette publique. In Institut de la gestion publique et du développement économique eBooks [<https://doi.org/10.4000/books.igpde.183>]

- Pour "Renforcer les pratiques budgétaires en Afrique" : CABRI. (2009). Renforcer les pratiques budgétaires en Afrique. , [https://www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/report_2009_cabri_cabri_seminar_cabri_5th_annual_seminar_french_psp_french_2009_3rd.pdf]
- Préserver la stabilité macroéconomique. (2005). In Études économiques de l'OCDE. Organization for Economic Cooperation and Development.[https://doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2003-4-fr]
- Rocherieux, J. (2001). L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance. Sud/Nord, [<https://doi.org/10.3917/sn.014.0027>]
- SAKI, J. D., & TANGARA, C. S. (Année de publication). Système d'information financier:Enjeux pour les PME algériennes. [<https://www.ummo.dz/dspace/handle/ummo/13414>]
- Sébastien KOTT. (2004). Introduction générale. Dans Le contrôle des dépenses engagées : Évolutions d'une fonction. Institut de la gestion publique et du développement économique. Récupéré le 04 octobre 2023, de [<http://books.openedition.org/igpde/2484>]. ISBN : 9782821828377. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.igpde.2484>.
- Smart Global Governance. (6 octobre 2023). Gouvernance et leadership,[<https://blog.smartglobalgovernance.com/gouvernance-et-leadership/>]
- Stefan Schulz. (2023). L'exécution du budget. Récupéré le 04 octobre 2023, de [<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/30/1-executiondubudget#:~:text=L'ex%C3%A9cution%20du%20budget%20comporte,pour%20financer%20une%20activit%C3%A9%2>], (04 octobre 2023).
- www.trader-finance.fr
- Yamani, N. (2012). Une distribution équitable des ressources et réduire les inégalités sociales et économiques.
- ZAHED, M. (2016, octobre). La démarche de performance dans la gestion publique. , [https://archives-gfp.revuesonline.com/gratuit/GFP91_5_18_Zahed.pdf]

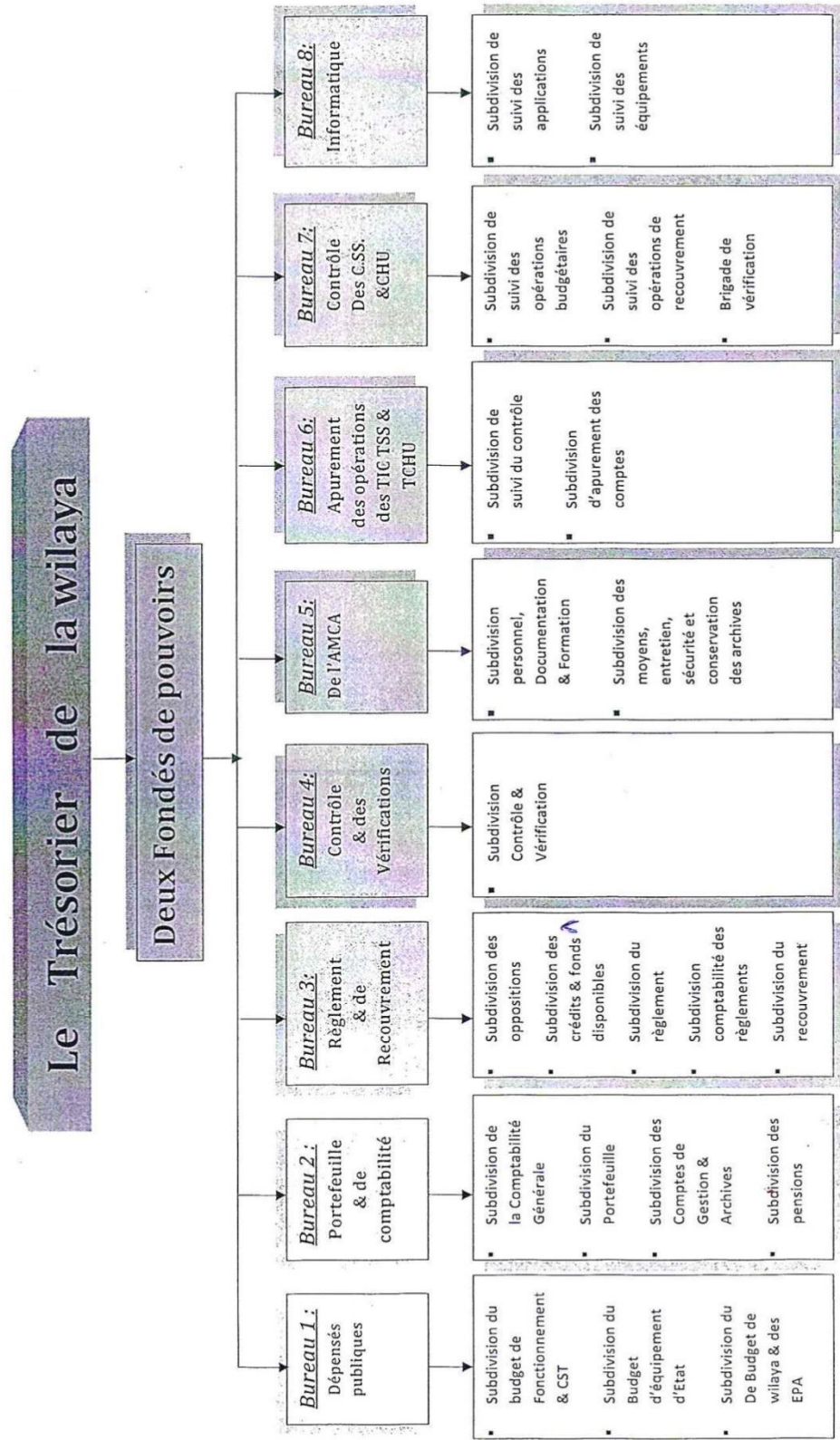
Textes réglementaires :

- Loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, [<https://www.vie-publique.fr/loi/281020-loi-28-decembre-2021-loi-modernisation-gestion-des-finances-publiques.>]

Annexes

ANNEXE 01

L'organigramme de la Trésorerie de la wilaya de TIZI-OUZOU

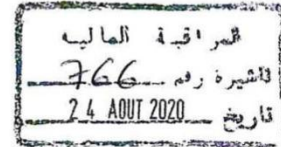


ANNEXE 02

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

WILAYA DE TIZI-OUZOU



NL 5. 721. 1. 262. 115. 15. 01

**INTITULE : Viabilisation Des Sites Universitaires A Tizi-Ouzou (Résidence
Universitaire 2500/10500 Lits A R'HAHLIA)**

**CONTRAT DES
TRAVAUX**

**PROJET : Viabilisation Des Sites Universitaires A Tizi-Ouzou
(Résidence Universitaire 2500/10500 Lits A R'HAHLIA)**



-Cité 01(1500 lits)-

Lot N°05 : Espace Verts Et Mobiliers Urbain De La Cité 01.

LE PARTENAIRE CO-CONTRACTANT :SNC DAHMANI et M'ZYENE et CIE

SNC DAHMANI & M'ZYENE & Cie
AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS,
PEPINIERE, TRAVAUX FORESTIERS
D'EXPLOITATION DES FORÊTS
Lot n°01 Vg. Sht. Cne. Makouda
Tizi-Ouzou R.C. n° 15.00.0048009/3/10

ANNEXE 03

LOT N° :05 ESPACE VERT ET MOBILIER HURBAIN DE LA CITE 01


BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Article	unité	PU
ESPACE VERT			
01	Traitement des espaces verts par apport de gazon de type Kikuyo ou similaire y compris fumier et toute sujétions de bonne exécution Le Mètre carré : Six cent DA	M ²	600.00
02	F/P de terre végétale y compris toute sujétion de bonne exécution Le Mètre cube : Neuf cent DA	M ³	900.00
03	Fourniture d'arbre en LIGUSTRUM JAPONICUM d' environ 1 m de hauteur d'âge moyen de 02 ans plantés selon plans y compris toutes sujétion de bonne exécution L'Unité : Mille neuf cent DA	U	1 900.00
04	F/P d'arbre WASHINGTONIA d' environ 1 m de hauteur d'âge moyen de 2 ans plantés selon indication du maitre de l'ouvre y compris toutes sujétion de bonne exécution L'unité : Mille huit cent DA	U	1 800.00
05	Entretien des plantations, arbres et gazon pendant l'année de garanties par 2 agents d' entretien de l'entreprise, l'entretien comprend l'arrosage ,binage, désherbage du gazon et remplacement des plantes mortes. Le mois : Quatre vingt mille DA	MOIS	80 000.00
MOBILIER URBAIN			
06	F/P de banc en ciment pour jardin y compris fixation au sol et toutes sujétion de bonne exécution L'Unité : Sept mille DA	U	7 000.00
07	F/P de poubelle métallique accrochées aux poteaux électrique par anneaux de fixation avec ouverture coté bas pour vidange y compris fixation et toute sujétion de bonne exécution L'Unité : Mille huit cent DA	U	1 800.00
08	F/P de signalisation verticales avec 15 panneaux pour voie mécanique y compris fixation et toutes sujétion des bonne exécution L'ensemble : Deux cent quatre vingt mille DA	Ens	280 000.00

Fait à tizi ouzou le :

02 JUL 2020

Le service contractant :


 عبد النوالي و البصويض منه
 مديرة التجهيزات العمومية
 رجاء شريفسي

le partenaire co-contractant :
 C. DAKMANI & WZYENE & CIE
 MENAGEMENT DES ESPACES VERTS,
 PEPINIERE, TRAVAIL
 D'EXPLOITATION DES ESPACES
 Local N°01Vg, Sidi Zine, Makouda
 00-0048009/8/10
 R.C.N°

WZYENE Oua
 La Gérante

28

T3 ANNEXE 04

LOT N° :05 ESPACE VERT ET MOBILIER HURBAIN DE LA CITE 01

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Article	unité	Quantité	PU	Montant
ESPACE VERT					
01	Traitement des espaces verts par apport de gazon de type Kikuyo ou similaire y compris fumier et toute sujétions de bonne exécution	M ²	3 150	600.00	1 890 000.00
02	F/P de terre végétale y compris toute sujétion de bonne exécution	M ³	800	900.00	720 000.00
03	Fourniture d'arbre en LIGUSTRUM JAPONICUM d' environ 1 m de hauteur d'âge moyen de 02 ans plantés selon plans y compris toutes sujétion de bonne exécution	U	60	1 900.00	114 000.00
04	F/P d'arbre WASHINGTONIA d' environ 1 m de hauteur d'âge moyen de 2 ans plantés selon indication du maitre de l'ouvre y compris toutes sujétion de bonne exécution	U	50	1 800.00	90 000.00
05	Entretien des plantations, arbres et gazon pendant l'année de garanties par 2 agents d'entrétien de l'entreprise, l'entretien comprend l'arrosage ,binage, désherbage du gazon et remplacement des plantes mortes.	MOIS	12	80 000.00	960 000.00
MOBILIER URBAIN					
06	F/P de banc en ciment pour jardin y compris fixation au sol et toutes sujétion de bonne exécution	U	30	7 000.00	210 000.00
07	F/P de poubelle métallique accrochées aux poteaux électrique par anneaux de fixation avec ouverture coté bas pour vidange y compris fixation et toute sujétion de bonne exécution	U	25	1 800.00	45 000.00
08	F/P de signalisation verticales avec 15 panneaux pour voie mécanique y compris fixation et toutes sujétion des bonne exécution.	Ens	01	280 000.00	280 000.00
Le présent devis quantitatif et estimatif est arrêté à la somme de : Cinq millions cent vingt sept mille sept cent dix dinars et 00 centimes.				Total HT	4 309 000.00
				TVA 19%	818 710.00
				Total TTC	5 127 710.00

عن الوالي و بتفويض منه
مديرة التجهيزات العمومية

Le Wali de TIZI-OUZOU
Le service contractant : Direction des
Equipements Publics
N° 20201721/22.

Approuvée TIZI-OUZOU le
24 AOUT 2020

Fait à tizi ouzou le : 02 JULI 2020

le partenaire co-contractant :

SG BAHATANI & M... & Cie
AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS
PEPINIERE, TRAVAUX, PRESSES
D'EXPLOITATION DES FORETS
Local N° 019/Genetia Crs. Mekouda
R.C n° 15160-00-48009/8/10

ANNEXE 05**ARTICLE 1.02 : OBJET DU PRESENT CONTRAT**

Le contrat a pour objet de fixer les conditions D'exécution des travaux du projet : **Viabilisation Des Sites Universitaires A Tizi-Ouzou (Résidence Universitaire CITE 01(1500lits)**

Lot : n°05 ESPACE VERT ET MOBILIERS URBAIN DE LA CITE 01

ARTICLE 1.03 : MODE DE PASSATION

La réalisation des travaux compris dans le présent contrat à passer selon la procédure d'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales suivant les conditions définies aux articles 39,40,42 et 44 du décret présidentiel n° 15.247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 1.04 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de :

EN H.T :

En chiffre :4 309 000.00 DA

En lettres :quatre million trois cent neuf mille dinars

EN TTC

EN chiffre :5 127 710.00 DA

En lettre : cinq millions cent vingt sept mille sept cent dix dinars et zero centime

ARTICLE 1.05 PIECES CONTRACTUELLES DU CONTRAT

Les pièces contractuelles du présent contrat auxquelles l'entreprise et le maître de l'Ouvrage sont liés, sont dans l'ordre qui suit :

1. Déclaration de probité ;
2. Déclaration de candidature ;
3. Déclaration à souscrire ;
4. Lettre de soumission ;
5. Devis descriptif détaillé ;
6. Bordereau des prix unitaires ;
7. Devis quantitatif et estimatif ;

**ARTICLE 1.06 : DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX**

Les délais de réalisation des travaux définis dans le présent contrat y compris les vendredis et les jours fériés sont :

EN chiffre :45 jours

EN lettre :quarante cinq jours

Ce délai commence à courir à partir de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

ARTICLE 1.07: REPRESENTATION DES PARTIES

Chaque partie nommera un ou plusieurs représentants munis des pouvoirs suffisants pour agir en ses lieux et places en toutes circonstances relatives à l'exécution des travaux et pour prendre toute décision nécessaire à cet effet.

L'entrepreneur prendra soin d'être dûment représenté sur son chantier par un représentant compétent pendant la durée des travaux. La désignation des représentants des parties fera l'objet d'un procès verbal de chantier.

ARTICLE 1.08: INTERVENTION DU BUREAU DE CONTROLE

L'entrepreneur devra faire contrôler les travaux dont il a la charge par un organisme agréé en l'occurrence le CTC (contrôle technique de la construction) et ce en cours de réalisation des travaux. Les dépenses occasionnées à cet effet restent entièrement à la charge du maître de l'ouvrage pour le contrôle usuel et à la charge de l'entrepreneur pour les contrôles particuliers (contrôle de qualité, éprouvettes et autres prélèvements).

ANNEXE 06

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

SOCIETE PAR ACTIONS

Au Capital de 150.000.000.000 DA

Siege Social:

8, Bd.Ernesto « Che » Guevara ALGER

V/REFERENCE: AP ROUIBA 632

(A rappeler dans la réponse)

N/REFERENCE :

N.B. Ne traiter qu'une opération par lettre



Rouïba le 22 Novembre 202

« CAUTION DE BONNE EXECUTION »

Nous soussignés BANQUE NATIONALE D'ALGERIE société nationale au capital de 150.000.000.000 DA dont le siège social est à ALGER – 08 BD ERNESTO « CHE » GUEVARA » créée par ordonnance n° 66.178 du 13 juin 1966.

Représentée par Monsieur Hafid BOUTER, Directeur de l'agence principale de ROUIBA 632, sise LOT CADAT N° 87 Rouïba, Ayant pouvoir nécessaire à l'effet de la présente.

Connaissance prise de la Convention N° 296 du 28/04/2021 d'un montant global de DA 7.134.407,00 (Sept Millions Cent Trente Quatre Mille Quatre Cent Sept Dinars et Zéros Centimes) Conclu entre ETF.EF MIMO Karima d'une part et La Conservation des Forets de la Wilaya de TIZI OUZOU d'autre part.

La présente caution est passée en application et conformément aux dispositions en vigueur des articles 130 et du décret présidentiel N°15-147 du 16 Septembre 2015 portant réglementation de marches publiques

Ayant pour objet : Travaux Sylvicoles sur un Volume de 163 HA – Lot N° 04 Circonscription d'Azazga Commune Idjeur Volume 105 HA et Lot N°07 Circonscription de Draa El Mizane Commune de Bounouh, Boghni et Ain Zaouia Volume 58HA, Une caution de bonne exécution de DA 356.720,35 (Trois Cent Cinq Six Mille Sept Cent Vingt Dinars et Trente Cinq Centimes). Représentant 05% du montant global de la Convention qui couvre le risque de non-exécution ou d'exécution imparfaite ou incomplète de ses obligations contractuelles.

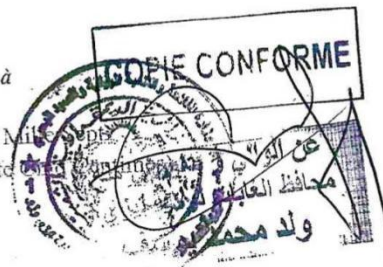
Nous paierons à la Conservation des Forets de la Wilaya de TIZI OUZOU à sa première demande les sommes dont ETF EF MIMOUN Karima serait reconnue débitrice au titre présent de la convention à concurrence de la somme garantie ci-dessus.

La présente caution sera transformée en caution de garantie à la réception provisoire de ladite caution elle sera libérée dans conditions fixées par le marché dans un délai de 30 jours à partir de la réception définitive.

LA CAUTION

Bon pour Caution Solidaire à
Concurrence de DA

(Trois Cent Cinquante Six Mille
Cent Vingt Dinars et Trente



LA DIRECTION



P.P. 9 – imp.BNA
Directeur d'Agence

H. BOUTER

ANNEXE 07

E₆

REPUBLICQUE ALGERIENNE, DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
 DIRECTION GENERALE DES FORETS
 CONSERVATION DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU

ETAT DE PENALITE DE RETARD

L'ENTREPRISE : **ETF EF MIMOUN Karima** ✓
 CONVENTION N° 296/227/2021 ✓
 L'OPERATION N° NE.5.227.4.262.115.20.01
 L'INTITULE DE L'OPERATION : TRAVAUX SYLVICOLES ✓
 VCF N° 621 du 20/04/2021 ✓
 MONTANT DU CONTRAT : 7 134 407,00 ✓

FORMULE DE PENALITE DE RETARD

$$P = \frac{M \times R}{7 \times D}$$

DELAIS D'EXECUTION 10 Mois ✓
 ODS DEMARAGE 10/05/2021

1^{er} Fin délais *initial* 10/03/2022 *premier*
 2^{eme} Fin délais 01/08/2022
 3^{eme} Fin délais 08/09/2022
 4eme fin délai 10/02/2023
 5eme fin délai 14/03/2023 =

Nombre de jours de retard est de : 17 jours

17 jours
cloturer le 31/03

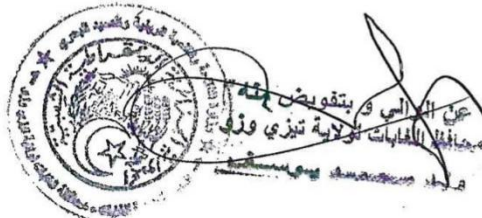
LE TOTAL DE LA PENALITE (10%) EST DE : 7 134 407,00 X 10% = 713 440,70

$$P = \frac{M \times R}{7 \times D} = \frac{7\,134\,407,00 \times 17 \text{ Jours}}{7 \times (300 \text{ Jours})} = 57\,754,72 \text{ DA}$$

Montant de la 14^{eme} situation sera de :

18 MAI 2023

905 590,00 - 57 754,72 = 847 835,28 DA



ANNEXE 08

FICHE D'ACOMPTES

 CA
 voir de vers
 →
 331/22

DEBITEUR

C/ 201.007 / 710

TP/ATD N° 331... DATE 10/04/22 TONTANT 90.796,94 DA

03/08/2022	1 ^{er}	8 200,00	82.596,94	Mdt N° 605 du 01/08/22 solde août 2022
16/04/2023	2 ^e	6 602,13	75.994,81	Rappel augmentation janv + fev 2023
10/05/23	3 ^e	2 917,96	73.076,85	Mdt N° 348 sol. mai 2023
05/06/23	4 ^e	2 917,96	70.158,89	Mdt N° 392 du 01/06/23 sol. juin 2023
21/06/23	5 ^e	14.395,56	55.763,33	Mdt N° 495 P Rend 2T2
10/07/23	6 ^e	2.917,96	52.845,37	Mdt N° 654 sol juillet 23

ANNEXE 09

JOURNEE DU : 25/07/2023

RELEVÉ D'OPERATIONS

MINISTRE DES FINANCES
 TRSORRIE DE TIZI-OUZOU
 BUREAU DES DEPENSES

COMPTES	NUMERAIQUE	BCA	CCP	CP OPDPE	TOTAL
B. DEPENSES					
202031041	0,00	0,00	104.190.000,00	9.592.590,60	113.782.590,60
202031027	0,00	0,00	0,00	10.564.531,23	10.564.531,23
202031014	0,00	0,00	0,00	71.978,82	71.978,82
202031012	0,00	0,00	0,00	73.331,72	73.331,72
202031015	0,00	0,00	0,00	6.300,00	6.300,00
202031011	0,00	0,00	143.748,86	70.834,90	214.583,76
202031028	0,00	0,00	0,00	15.000,00	15.000,00
202031021	0,00	0,00	4.630,63	37.752,63	42.383,26
402001101	0,00	0,00	1.470.640,03	782.525,62	2.253.165,65
TOTAUX	0,00	0,00	105.908.998,99	21.214.994,99	127.023.973,99

ANNEXE 10**ARTICLE 2.23 : PROVENANCE DES SABLES ET AGREGATS**

En application des dispositions de la loi n° 05-12 du 04/08/2005 relative à l'eau modifiée et complétée notamment son article 14, le décret exécutif n° 09-376 du 16/11/2009 fixant les conditions d'interdiction des matériaux alluvionnaires, ainsi que les modalités d'exploitation dans les sites attribués et suivant l'arrêté n° 13 du 10/01/2010 émanant des services du ministère des ressources en eau et fixant la liste des oueds et tronçons frappés d'interdiction d'extraction des matériaux alluvionnaires.

L'entreprise est tenue d'utiliser du sable et agrégats des carrières répondant aux normes techniques requises dans la réalisation des constructions et des ouvrages relevant des équipements publics.

ARTICLE 2.24 : NANTISSEMENT

L'entrepreneur sera autorisé, éventuellement s'il le souhaite, à mettre son contrat en nantissement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur notamment les articles 145 et 146 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

En conséquence, une copie du marché objet du présent cahier des charges portant la mention « exemplaire unique » sera remise à l'entreprise.

Le créancier nanti devra se conformer aux dispositions du code civil, relatives au nantissement. Sont désignés :

- Comme comptable chargé des paiements : Monsieur le trésorier de la Wilaya de TIZI OUZOU
- Comme Fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements : Madame La Directrice des équipements publics de la wilaya de Tizi-Ouzou.

ARTICLE 2.25: REGLEMENT DES CONTENTIEUX ET LITIGES

Les litiges nés à l'occasion du contrat seront réglés conformément à l'article 153 à 155 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public si une solution n'est pas trouvée alors les litiges éventuels seront portés devant le comité de règlement amiable des litiges compétent.

En cas d'échec la juridiction compétente est le tribunal administratif de TIZI OUZOU.

ARTICLE 2.26 : PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Conformément à la loi 06-01 du 20/02/2006 complétée par la loi 10-05 du 20/08/2010 relative à la lutte contre la corruption, toute découverte d'indice concordant de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou l'avenant en cause, constituerai un motif suffisant pour toute autre mesure coercitive pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et /ou l'engagement de poursuites judiciaires.

ARTICLE 2.27: RESILIATION UNILATERALE

En cas de manquement grave à ses obligations, conformément à l'article 35 du CCAG, l'entrepreneur est mis en demeure par le maître de l'ouvrage d'avoir à remplir ses engagements dans un délai qui ne peut être inférieur à 10 Jours. Faute par lui de remédier à la carence qui lui est reprochée dans le délai fixé par la mise en demeure, le Maître de l'ouvrage peut procéder unilatéralement à la résiliation du contrat (articles 149 et 150 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Aussi, le maître de l'ouvrage pourra prononcer la résiliation unilatérale du contrat dans les cas suivants :

- Défaillance constatée de l'entreprise
- Décès de l'entrepreneur (article 9 du C.C.A.G).
- Sous-traitance sans autorisation préalable (article 11 C.C.A.G).
- Faillite ou règlement judiciaire de l'entrepreneur (article 37 C.C.A.G).

ARTICLE 2.28 : RESILIATION CONTRACTUELLE

En vertu de l'article 151 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur peuvent mettre fin à l'amiable à leur relation contractuelle dans les cas cités ci-dessous :

- Ajournement ou arrêt des travaux plus d'une année (Article 34 du C.C.A.G).
- En cas de force majeure.
- En cas de résiliation, d'un commun accord d'un marché en cours d'exécution, le document de résiliation signé des deux parties doit prévoir la reddition des comptes établis en fonction des travaux exécutés, des travaux restant à effectuer, et de la mise en œuvre d'une manière générale, de l'ensemble des clauses des marchés.

Table des matières

Introduction générale.....	1
Objectifs de recherche	3
Choix et intérêt du sujet.....	4
Méthodologie de travail.....	4
Structure de recherche :	5
Chapitre 1 :	
Le cadre conceptuel de la gestion des finances publiques	
Introduction :	8
Section 1 : la gestion des finances publiques : éléments de définitions	9
1.1 - Définition de La gestion des finances publiques.....	9
1.2 - L'importance de la gestion des finances publiques :.....	11
1.3 - les objectifs de la gestion des finances publiques :	13
Section 2 : Les outils et les dimensions de la gestion des finances publiques :	16
2.1. Les outils de la gestion des finances publiques :	16
2.1.1. Le budget public	16
2.1.2. La comptabilité publique	17
2.1.3. L'audit financier.....	17
2.1.4. La planification financière.....	17
2.1.5. L'évaluation des politiques publiques.....	17
2.1.6. La gestion de la dette publique	17
2.1.7. Les systèmes d'information financière	18
2.1.8. La gestion de trésorerie.....	18
2.1.9. La budgétisation par programme	18
2.1.10. La gestion de la performance.....	18
2.1.11. Les partenariats public-privé	18
2.1.12. La gestion des fonds publics.....	19
2.1.13. La transparence et la reddition de comptes	19
2.1.14. La prévention et la lutte contre la corruption	19
2.2. Dimensions de la performance de la gestion des finances publiques.....	19
Section 3 : Les Déterminants de la Gestion des Finances Publiques	21
3.1 Cadre Légal et Réglementaire :	22
3.2. Gouvernance et Leadership :	23
3.3. Capacités Humaines et Techniques:	24
3.4. Systèmes d'Information et de Technologie:	25

3.5. Contrôle Interne et Audit :.....	27
A. Contrôle Interne	27
B. Audit	27
3.6. Environnement Économique et Politique :.....	28
A. Instabilité Économique	28
B. Fluctuations des Recettes Publiques	28
C. Changements Politiques.....	28
3.7. Participation Citoyenne et Transparence :.....	29
A. Participation Citoyenne	29
B. Transparence	30
Conclusion :.....	30

Chapitre 2 :

La gestion des finances publiques en Algérie

Introduction :	33
Section 01 : Le cadre institutionnel des finances publiques en Algérie :.....	34
1.1 Définition de la finance publique	34
1.2 Définition du cadre institutionnel des finances publiques.....	35
1.3 Importance du cadre institutionnel des finances publiques.....	35
1.4. Les acteurs des finances publiques.....	36
Section 2 : les principaux instruments des finances publiques en Algérie.....	43
2.1. La loi organique relative aux lois de finances (LOLF)	43
2.2 La loi organique relative à la gestion des finances publiques (LOGFP)	Erreur !
Signet non défini.	
2.3 L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP)	44
2.4. L'inspection Générale des Finances (IGF).....	45
2.5. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)	46
2.6 .L'adoption du Cadre harmonisé des finances publiques.....	47
2.7. Le Système d'information financière (SIF)	48
2.8.La Direction générale du contrôle financier (DGCF).....	49
2.9. Le Comité interministériel de modernisation et de simplification administrative (CIMSA).....	50
2.10. Le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)	50
Section 3 : Le trésor public : définition, missions et contraintes.....	51
3.1. Définition du trésor public.....	52

3.2. Définition de quelques auteurs	53
3.3.1. Le rôle du trésor public dans la fonction de caissier de l'Etat.....	54
3.3.2. Le Trésor Public tant que banquier de l'Etat.....	54
3.4. Les missions du trésor public	55
3.4.1. La collecte des recettes publiques	55
3.4.2. La gestion de la trésorerie de l'État.....	56
3.5. Les contraintes du trésor public.....	56
Conclusion :	57

Chapitre 3 :

Evaluation de la performance du processus d'exécution des dépenses publiques au trésor public de la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction :	60
Section 1 : Organisation et Attributions de la Trésorerie de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	61
1.1. Définition, rôle du trésor public	61
1.1.1. Définition du trésor.....	61
1.1.2. Le rôle du trésor.....	61
1.1.2.1. Le trésor est le caissier de l'État	61
1.1.2.2. Le trésor est le financier de l'Etat	61
1.1.2.3. Le trésor est le comptable.....	61
1.2. Organisation et attributions de la trésorerie de wilaya	62
1.2.1. Le bureau des dépenses publiques.....	63
1.2.2. Le bureau du portefeuille et de la comptabilité :	64
1.2.3. Le bureau du règlement et du recouvrement: Il est chargé :	65
1.2.4. Le bureau du contrôle et des vérifications.....	66
1.2.5. Le bureau de l'administration des moyens et de la conservation des archives...	66
1.2.6. Le bureau de l'informatique.....	66
Section 2 : Le processus d'exécution des dépenses publiques (dans la trésorerie du Tizi-Ouzou	67
2.1. Le service des émissions :	67
2.2. Le bureau des dépenses publiques :.....	68
2.2.1. La subdivision du budget de fonctionnement et des comptes spéciaux de trésor	68
A. Les rémunérations :.....	68
B. Le fonctionnement des services	69

2.2.2. La subdivision du budget d'équipement	70
A- Le service des engagements	70
B - Le service de la vérification.....	71
C - Le service des plans communaux de développement (PCD)	74
2.2.3. La subdivision du budget de wilaya et des établissements publics à caractère administratif (EPA) :	74
A- Le budget de wilaya	75
B. Les établissements publics à caractère administratif (EPA).....	76
2.3. Le bureau du règlement et du recouvrement	76
2.3.1. La subdivision des crédits et des fonds disponibles :	76
2.3.2. La subdivision des oppositions.....	77
2.3.3. La subdivision de règlement.....	78
2.3.4. Subdivision de la comptabilité règlement	79
Section 3 : La performance du processus d'exécution des dépenses publiques au sein de trésor de la wilaya de Tizi-Ouzou	81
3.1 Une faible transparence :	81
3.2. Une faible efficacité :	83
3.3. Manque de conformité des lois et réglementations :	85
Conclusion :	89
Conclusion générale	90
Bibliographie	95
Annexes	104
Table des matières	115